L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1222 - VENDREDI 14 JUIN 2013 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

DIECI + de 30 modèles
de 2,5 t à 7 t
de 5,80 m à 9,65 m

2 machines de démo
Nouveau distributeur :
MALECOT POIRIER AGRI
St Loup - Varennes Vauzelles
03 86 26 24 49
Et ses agents : Bourgeat, Huygen, Hydroméca, Voisin



10 pages spéciales Bâtiments

Les clés pour réussir son projet

• Des bâtiments adaptés aux enjeux de demain • Composer avec le paysage • Le rainurage des bétons • Vers des bâtiments à énergie positive • Monter soi-même un bâtiment en kit • Des logettes ? oui, mais bien réglées • Aménager les abords du bâtiment pour otpimiser la collecte de lait •

Intempéries

Reconnaissance de circonstances exceptionnelles pour l'Yonne et la Côte d'Or

Côte d'Or

› **Inondations: le préfet sur le terrain**



L'entretien des rivières au cœur des débâts

Nièvre

› **Territoires ruraux**

Agriculture et haut-débit, deux leviers d'avenir



Yonne

› **Groupe Seine-Yonne**

Expérimentales Zone Nord:



Une belle réussite

Encarté avec cette édition: Mailing Access Clean (sur certains cantons du 21)

fendt.fr
FENDT
Fendt 500 Vario SCR
Un idéal sans compromis
DEMO sur demande

Dernier né de nos nouvelles chaînes de production à Marktoberdorf, le 500 Vario exacerbe les sommets sur une toute nouvelle série de tracteurs. Les dimensions du légendaire 500 Favorit, associées à la cabine VisioPlus et sa toute dernière génération de terminal VarioTronic, sont des signes visibles des raffinements techniques apportés. De 125 à 165 Ch, ce tracteur est animé par un moteur 4 cylindres SCR. Avec ces trois niveaux de finitions, le 500 Vario SCR met la rentabilité à la portée de tous.
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS
FENDT
G. BUCHEZ
Secteurs: Autun - Bazolles Corbigny - Luzy Moulins-Engilbert
03 85 54 18 23

Gasoil Non Routier B0
■ sans bio-carburants (moins de 0,2%)
■ stabilité au stockage
■ aucune propriété détergente
■ protection jusqu'à -21°C
Recommandé par les concessionnaires de matériel agricole
Inergence
PARTENAIRE Argos
Monéteau 03 86 51 24 12 Sens 03 86 65 22 62

Sommaire

Panorama
02 • L'actu à suivre… ici et ailleurs
• Les prévisions météo
03 • Santé: Des Français de moins en moins remboursés
• Clin d'œil

Côte d'Or
04 • Inondations: L'entretien des rivières au cœur des débâts
05 • Anciens exploitants: Informations, revendication… et convivialité
06 • Mérite agricole: L'insigne de Chevalier pour Jacques de Loisy

Nièvre
07 • PAC Post 2013 : Le Grand Massif Central règle la mire
08 • Anciens exploitants: Dernière assemblée générale sous la présidence de Jean Monais
09 • Territoires ruraux: Agriculture et haut-débit, deux leviers d'avenir
10 • Bovins croissance: "Mutualiser pour continuer à proposer de la génétique"

Yonne
11 • Betteraviers de l'Yonne: Finalement, une bonne campagne
12 • Soufflet Agriculture: Visite de la plateforme expérimentale
13 • Chablis: Une conquête à petit pas du marché chinois
14 • Intempéries: Reconnaissance de circonstances exceptionnelles sur tout le département

Bourgogne
15 • MSA Bourgogne: Une identité à défendre envers et contre tous
16 • Safer Bourgogne Franche-Comté: Coup de projecteur sur l'installation
17 • Groupe coopératif Global: Des projets et des actes

19-28 • DOSSIER SPÉCIAL BÂTIMENTS AGRICOLES

Info Services
30 • Cours et marchés
32 • Petites annonces
33 • Annonces légales
38 • Vie quotidienne

L'*actu à suivre*… ici et ailleurs

Loi d'avenir La discussion est repoussée à début 2014

Le projet de loi pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt sera finalement présenté fin 2013 au conseil des ministres et discuté *«début 2014»* par les parlementaires, a indiqué le 11 juin Stéphane Le Foll, lors de la présentation du rapport de Marion Guillou sur l'agro-écologie. *«Compte tenu du débat qu'on aura, on prendra plus de temps pour la loi d'avenir, d'autant qu'on aura déjà suffisamment de sujets à la rentrée»*, a-t-il indiqué faisant référence au calendrier parlementaire. Le texte devait à l'origine être présenté en septembre au conseil des ministres et examiné en novembre par le Parlement. En marge de la conférence de presse, le ministre de l'Agriculture a réaffirmé sa volonté de *«convaincre»*. *«Je veux avoir le temps de discuter avec tout le monde»*. Il a également dit avoir entendu la crainte des professionnels. Raison pour laquelle, *«on va prendre notre temps»*, a-t-il encore ajouté. Quelques heures plus tôt, le président de la FNSEA, Xavier Beulin, s'interrogeait en effet sur la méthode employée : *«Nous avons dit au ministre qu'il était prématuré de vouloir aller au pas de charge sur la loi d'avenir. On ne peut pas dire que la concertation a été sa grande devise»*, a-t-il déclaré mentionnant notamment les seuls deux conseils supérieurs d'orientation qui se sont tenus en avril et en mai sur la loi d'avenir.

FNSEA-Gouvernement Rencontre en préparation de la conférence sociale

Harmonisation de la fiscalité entre pays européens, formation des salariés des métiers de l'agriculture, et retraites des agriculteurs ont été les sujets abordés par une délégation de la FNSEA chez le premier ministre le 7 juin, à l'Hôtel Matignon. Une rencontre pour préparer la conférence sociale, qui se tiendra 20 et 21 juin. Cette délégation, conduite par Xavier Beulin, président de la FNSEA, a été reçue par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle Michel Sapin. Pour la fiscalité entre pays européens, il s'agira d'étudier des solutions pour harmoniser les charges qui pèsent sur le travail entre la France et les pays concurrents, comme l'Allemagne et l'Espagne, *«car la situation n'est plus tenable»*, a déclaré Xavier Beulin à l'issue de la rencontre préparatoire. Sur la formation, Xavier Beulin a rappelé qu'il reste 70 000 emplois non pourvus dans l'agriculture. Concernant les retraites, la FNSEA a rappelé les promesses de François Hollande de revalorisation des petites retraites, la moyenne étant de 700 euros pour les agriculteurs en France.

Étiquetage Benoît Hamon accuse Bruxelles de suivre les lobbies de la viande

«On va durcir le ton (…), je suis très, très fâché», a déclaré le 6 juin Benoît Hamon, ministre français de la Consommation, lors d'un déplacement à Londres. La France porte à Bruxelles l'idée d'étiqueter l'origine des viandes utilisées dans les plats cuisinés, relancée par le récent scandale de la viande de cheval. Pour Benoît Hamon, la Commission européenne (CE) se retranche derrière les positions de certains pays qui sont les positions des lobbies de la viande. *«Je trouve que la CE a perdu une occasion très concrète de montrer en quoi l'UE pouvait protéger les consommateurs (…) Je trouve ça regrettable, nous le lui dirons, nous le dirons publiquement»*, affirme le ministre. Dans cette affaire, la CE s'est seulement engagée à rendre un rapport sur l'étiquetage pour la fin de l'été ou le début de l'automne.

Lait Une issue positive se dessine pour la médiation

Près d'un mois et demi après les préconisations du médiateur des relations commerciales pour une augmentation du prix du lait payé au producteur, les choses semblent se mettre en place. *«Globalement, les distributeurs jouent le jeu, mais essayent de ne faire que la médiation et rien que la médiation»*, explique André Bonnard, trésorier de la fédération nationale des producteurs de lait (FNPL). *«80 % des industriels sont d'accord»*, ajoute-t-il, précisant que les 20 % restant avaient des *«raisons objectives»*, comme des difficultés économiques, de ne pas appliquer la médiation. Du côté des coopératives laitières, Christelle Josse, directrice de leur fédération nationale (FNCL), explique qu'*«on ne veut pas remettre en cause la hausse du prix du lait, mais on veut que ce soit durable : on demande que le revenu des producteurs soit assuré sur l'année, or les engagements des distributeurs ne garantissent rien sur le long terme»*. Un point avec lequel André Bonnard est d'accord : il craint que les prochaines négociations soient difficiles avec les distributeurs, alors que le prix du lait devrait fortement augmenter durant l'année.

Terres de Bourgogne
PRESSE AGRICOLE et RURALE

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77 409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02
mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon •
• Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé
mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein
mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos
mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat
mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

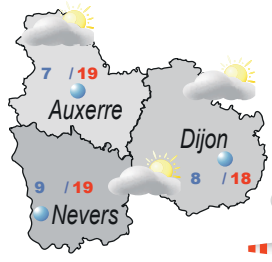
AgriBourgogne.fr

Dijon Céréales *vous présente la météo de la Bourgogne du 14 au 23 juin*

DIJON CÉRÉALES

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 14 Juin



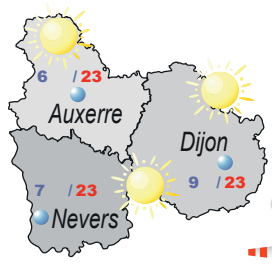
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 18 à 20 °C

Vents : Nord-Est 10 km/h

St Elisée
Soleil : 06:18 - 21:51
Lune : 11:50 - 00:40

Samedi 15 Juin



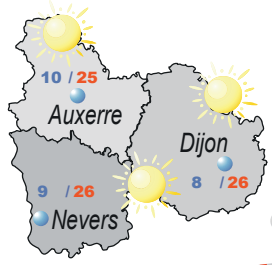
Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les températures seront en hausse l'après-midi et les vents resteront faibles.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 22 à 24 °C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Ste Germaine
Soleil : 06:18 - 21:52
Lune : 12:52 - 01:08

Dimanche 16 Juin



Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé pour ce dimanche. Les températures seront hausse et les vents faibles.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 25 à 27 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 10 km/h

St Régis
Soleil : 06:18 - 21:52
Lune : 13:56 - 01:35

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 au Mercredi 19 Juin :

Averses et orages en perspective pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 12 à 18 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

Jeudi 20 au Dimanche 23 Juin :

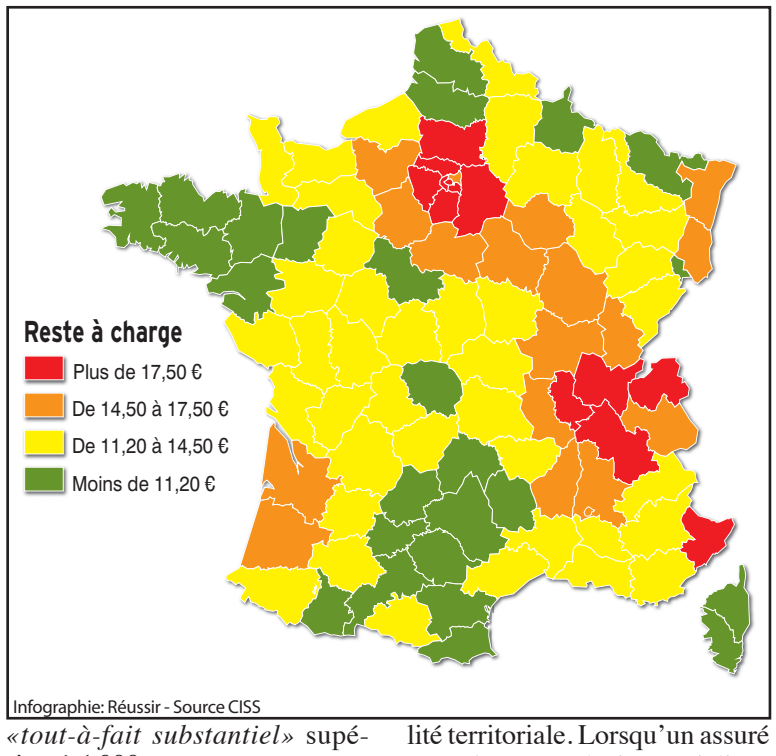
Des averses orageuses sont attendues au cours de cette période.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 12 à 21 °C T° maxi. : 26 à 28 °C

Santé

Des Français de moins en moins remboursés

Une étude récente montre, sous un nouvel angle, l'inégalité des Français face aux coûts des soins de santé.



Infographie: Réussir - Source CISS

Mais quelle mouche a donc piqué le Collectif interassociatif sur la santé (Ciss), une structure qui regroupe 40 associations intervenant dans le champ de la santé à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles ? Tout simplement un ensemble de constats concernant le coût de ce qui reste à payer aux citoyens après remboursements.

Quelques chiffres sont assez éloquents. D'abord, sur le long terme, on assiste en France à une tendance à la baisse de la prise en charge des remboursements par l'assurance maladie obligatoire. Ensuite, en 2012, les Français ont *«versé 40 milliards d'euros aux professionnels de santé exerçant à titre libéral, toutes professions de santé confondues: médecins généralistes et spécialistes, dentistes, auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes...). Sur ce total, 13 milliards d'euros, non remboursés par l'assurance maladie obligatoire, sont restés à la charge des patients ou de leur assurance complémentaire»*. Et le Ciss de préciser que sur ces 13 milliards, 7 sont imputables aux seuls dépassements d'honoraires. L'analyse faite par le Ciss explique que ceci représente en moyenne 8,40 euros de reste à charge par acte, tous professionnels de santé confondus. Mais ce reste à charge varie de 6,60 euros par acte pour un médecin généraliste à 52,30 euros par acte pour un soin dentaire.

Autre constat du Ciss : 70 % des assurés ayant consommé des soins en 2008 ont un reste à charge de 500 euros maximum (à peu près 40 euros par mois) ; environ 20 % des assurés ont à financer des restes à charge élevés, entre 500 euros et 1000 euros ; 10 % ont un reste à charge *«tout-à-fait substantiel»* supérieur à 1 000 euros par an, et, pour 5 % des assurés, ce reste à charge dépasse 1500 euros. *«Plus édifiant encore, 1% des patients, non bénéficiaires de la CMU complémentaire, doit même s'acquitter d'un montant pouvant être "supérieur" à 3000 euros par an»* note le rapport.

Le Ciss, créé en 1996 (et dont les objectifs principaux sont la défense des intérêts communs de tous les usagers du système de santé, la formation des représentants d'usagers, l'observation et la veille, l'information et la communication), a donné un coup de projecteur spécifique pour la première grande communication de son observatoire citoyen : les honoraires des professionnels et les dépassements. On découvre ainsi que 82 % des dépassements d'honoraires des médecins concernent les spécialistes établis en secteur 2, avec une évolution notoire depuis deux ans : moins d'actes par professionnel mais avec un dépassement moyen par acte plus élevé.

> Aujourd'hui, en France, les données anonymisées de santé sont considérées comme propriété «quasi exclusive» de l'Assurance maladie. Le Ciss considère qu'elles appartiennent à la collectivité. Un enjeu de «démocratie sanitaire» selon l'Observatoire.

L'inégalité territoriale

Un autre enseignement de cette première publication est l'inégalité territoriale. Lorsqu'un assuré consulte un médecin spécialiste, secteurs 1 et 2 confondus, son reste à charge moyen est de 15,90 euros (moyenne nationale donc). Mais en Moselle, il ressort à 8,20 euros par acte alors qu'à Paris, il est de 37,70 euros. Il est supérieur de 17,50 euros par acte en moyenne pour la quasi-totalité des départements composant la région Rhône-Alpes et l'Île-de-France ainsi que pour le département des Alpes-Maritimes. La Corse, la Bretagne et Midi-Pyrénées s'en sortent plutôt bien, tout comme la Somme, le Pas-de-Calais. Au final, seulement 25 départements ont un reste à charge bien inférieur à la moyenne.

Vigilance

La situation interpelle particulièrement les membres du Ciss qui n'hésitent pas à écrire qu'à « de tels niveaux, les dépassements d'honoraires posent un véritable problème d'accès aux soins, notamment pour les personnes qui ne disposent pas d'une couverture complémentaire. Ils nécessitent, tout comme l'ensemble des tarifs des produits et prestations de santé, une véritable vigilance citoyenne à laquelle l'Observatoire entend contribuer en mettant sous surveillance l'évolution des restes à charge pour les usagers ». L'Observatoire citoyen du Ciss se propose aussi de publier d'autres focus dans les mois à venir : sur les dépassements d'honoraires bien sûr en actualisant la situation constatée à ce jour mais aussi dans les secteurs du dentaire, de l'auditif ou encore de l'optique.

THIERRY MICHEL

▸Pour en savoir plus

- **Sur les restes à charge : www.leciss.org**
- **Sur la e-santé : www.numerique-sante.fr www.collectifsantenumerique.org www.sante.gouv.fr/le-programme-hopital-numerique.html et www.esante.gouv.fr www.echnologiesnumeriquessante.aromates.fr www.territoiresantenumerique.com**
- **On peut aussi consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr) pour toutes les questions liées à l'exploitation informatique des données personnelles et confidentielles.**

clind'œil



▸PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Info Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État et le Fonds Social Européen). Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Florian Bernard au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Saône et Loire Déclaration de cessation d'activité agricole

L'article L 330-2 du code rural impose que dix huit mois au moins avant leur départ prévu à la retraite, les exploitants agricoles fassent connaître à la Chambre d'Agriculture leur intention de céder leur activité. Au delà de l'aspect réglementaire, cette démarche vous permettra d'entrer en contact avec un spécialiste des questions de cessation d'activité et de transmission qui vous proposera un rendez vous pour vous accompagner dans votre réflexion, vos démarches de transmission et votre recherche de successeur (accueil financé par l'Europe (FSE) et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Pour tout renseignement, contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

➜ **Anciens exploitants** Information, revendication… et convivialité
➜ **Accidents de cultures** Reconnaissance de circonstances exceptionnelles sur le département
➜ **Marché fermier** Fidèles au poste

Syndicalisme

Veaux, vaches, cochons, moutons et volailles: même combat, tous à Paris

De mois en mois la situation de l'élevage devient de plus en plus complexe, son avenir de plus en plus incertain. L'élevage est une cause nationale c'est ce que les agriculteurs viendront rappeler à Paris, le 23 juin prochain, à l'appel de la FNSEA, des JA et des délégations départementales et régionales mobilisées. Le métier d'agriculteur n'est pas un jeu, l'agriculture est un secteur à part entière et c'est une chance pour la France.

Nathalie Mairet, Eleveuse laitière
«Depuis ces derniers mois, les représentants des producteurs de lait ne cessent d'alerter sur la situation extrêmement difficile des éleveurs laitiers. Cette mobilisation a déjà permis d'obtenir quelques avancées comme la réévaluation du prix du lait de 25€/1000 litres. Cependant celle-ci est encore contestée par quelques entreprises. Pourtant nous avons un grand besoin de pouvoir répercuter nos coûts de production sur les prix de l'aval. De même, il ne faut pas baisser la garde alors qu'un accord politique sur la PAC se dessine. L'enjeu est de sauver l'élevage français. C'est pourquoi, les éleveurs laitiers doivent se mobiliser massivement pour cette journée du 23 Juin à Paris !»

Thierry Besançon, Eleveur Ovin
«Le 23 Juin je serais à Paris et j'espère que les éleveurs ovins côte d'oriens seront à mes côtés. Vous le savez aussi bien que moi, l'avenir de la filière ovine sur notre département est à court et moyen terme remis en jeu. Il nous faut coûte que coûte assurer le renouvellement des générations pour pérenniser la filière. Or les perspectives ne sont pas encourageantes : charges en augmentation constante et prix qui décrochent sous l'influence des importations européennes ou néo-zélandaises. C'est pourquoi, les politiques doivent prendre leurs responsabilités et ne plus utiliser la production ovine comme variable d'ajustement dans les négociations de l'OMC. Monter à Paris sera à nouveau l'occasion de mettre la pression sur nos gouvernants mais aussi continuer à sensibiliser les consommateurs à manger de l'agneau français !»

Philippe Arbelot, Aviculteur
«Le secteur des volailles, est *depuis des mois fortement impacté par l'augmentation du coût des matières premières. Avec les difficultés à les répercuter sur les acteurs de la filière, nos marges se voient aujourd'hui à nouveaux réduites. Ce qui est paradoxal c'est que la consommation de volailles est en augmentation, et malgré tout la production en baisse, liée à la conjoncture, aux distorsions de concurrence, à l'excès de contraintes administratives. Le résultat : 4 poulets sur 10 consommés en France, sont importés. Pourtant notre département dispose de véritables atouts pour développer cette production. Aller défiler à Paris le 23 Juin, c'est réaffirmer que nous continuons de maintenir la pression pour que la filière avicole bénéficie de soutiens et de mesures pour regagner en compétitivité.»*

Emmanuel Thiery, Producteur de porcs
«Les producteurs de porc de Côte d'Or ont toute leur légitimité pour aller manifester à Paris. La liste de nos revendications est longue : conjoncture économique désastreuse, aucune harmonisation européenne des règles administratives, une LME qui ne rend aucun service et un observatoire des marges et prix qui formule ses conclusions en faveur de la grande distribution, etc… Cette situation n'est plus tenable. Les politiques n'ont plus le droit de se dérober ! Il nous faut des actes forts ! Alors allons le crier haut et fort le 23 Juin».

Les temps forts de la manifestation
Le matin, défilé d'ouverture de Montparnasse aux Invalides avec les agriculteurs et leurs animaux.
L'après-midi, au cœur du *«Village agricole»* sur l'esplanade des Invalides. Moment de partage et d'échanges autour des produits locaux avec des animations et la découverte pour les Parisiens des productions les plus emblématiques.

Inondations, le préfet en visite sur le terrain

L'entretien des rivières au cœur des débats

Vendredi dernier, le préfet de Côte d'Or était invité par la profession à un tour de plaine. L'objectif était de constater in situ les dégâts causés par les inondations du printemps.


Visite marathon sur le terrain pour Pascal Mailhos, ici devant une parcelle de pommes de terre totalement détruite par la crue de la Tille.

Pascal Mailhos, préfet de Côte d'Or, a répondu favorablement à l'invitation de la FDSEA de venir constater sur place les dégâts survenus suite aux inondations de ce printemps. Abandonnant pour quelque temps sa voiture officielle et son chauffeur, il s'est prêté au jeu et a embarqué à bord du véhicule de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Au départ de Varanges, le préfet et le DDT ont fait des escales à Tréclun, Pluvaut, Pluvet, Champdôtre… pour rejoindre Les Maillys où une délégation d'agriculteurs attendait le cortège.

«Nous sommes dans une impasse»

Exploitant aux Maillys, Pascal Beaumont l'avoue *«nous avons l'habitude d'être inondés par la Saône, mais là, nous avons été victimes d'une crue qu'on n'avait jamais vu !»* En effet, les agriculteurs du val de Saône savent composer avec les caprices de la rivière. Mais cette année, ce n'est pas la Saône et ses montées de fond qui sont en cause. *«La Tille a débordé»* témoigne Pascal Beaumont, *«l'eau a même recouvert des parcelles plus hautes que le niveau de la Saône»*. Quelques semaines après les crues, les stigmates laissés par les eaux témoignent du caractère exceptionnel des événements. Sur l'exploitation de Pascal Beaumont, 50% des surfaces de pommes de terre sont détruites, et sur l'autre moitié restante, seuls les deux tiers pourront être récoltés. En cause, certes, la pluviométrie, mais aussi et surtout la loi sur l'eau et ses conséquences sur l'entretien des rivières. *«Depuis le développement du quartier de la Toison d'Or à Dijon, le niveau de la Tille monte beaucoup plus vite»* soulignent les agriculteurs du secteur qui rappellent aux représentants de l'État l'interdiction d'intervenir sur les cours d'eau. Exemple cité, le pont de Varanges, dont les photos prises sur un téléphone portable passent de main en main. *«Sur ses cinq arches, trois sont obstruées»* témoigne l'auteur des photos. *«La loi nous empêche de retirer l'arbre qui a pris place ! Comment voulez-vous que l'eau s'écoule !»* Pour les agriculteurs présents, à l'instar de Jean-Luc Loison, «la loi sur l'eau doit être remise sur la table, en tenant compte des conséquences d'un tel phénomène». *«Aujourd'hui, l'essentiel des budgets des syndicats de rivières est capté par des études coûteuses. Il ne reste rien pour faire entretenir les cours d'eau».*

Reconnaissance de circonstance exceptionnelle

Après de longues minutes d'écoute, Le préfet Mailhos a pris la parole devant les agriculteurs présents. *«C'est vous que je suis venus voir ! et je vous ai écouté»* a-t-il insisté. *«Si j'ai répondu présent à votre invitation, c'est bien pour évaluer au plus près la situation et ce, naturellement, jusqu'à la récolte»* Concernant les enseignements à tirer, et notamment la représentation de la profession au sein des instances chargées de la gestion des rivières, le préfet s'est engagé à travailler avec les agriculteurs. *«Je suis prêt à voir avec vous les points stratégiques où il vous faut être pour peser dans les débats. Mais pour l'heure, nous devons débloquer la situation de crise»*. Et sur ce point, le préfet n'est pas venu *«les mains vide»*, il a rappelé le cours de la procédure de calamité. *«J'ai signé les derniers renvois, ils sont en cours d'examen au ministère de l'intérieur»*. Par ailleurs, suite à la mission d'enquête du 6 juin, Pascal Mailhos a annoncé la mise en place par le ministre de la mesure de circonstance exceptionnelle. *«Celle-ci aura des conséquences importantes pour les exploitants. Allègement de charges, utilisation des jachères, assouplissement de la MAE… tous ces points seront détaillés dans un prochain arrêté préfectoral»* a indiqué le préfet.

FRÉDÉRIC DUCLOS


Le cortège s'est arrêté sur la ferme de Michel Barthelemy qui a été encerclée par les eaux durant plusieurs jours.

Anciens exploitants

Information, revendications... Et convivialité

La section FDSEA des anciens exploitants a tenu sa réunion annuelle jeudi 30 mai. Le point avec la présidente Suzanne Ferrand.

Le programme de l'assemblée générale de la section des anciens exploitants était très riche. Cent-vingt adhérents étaient présents à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot. Suzanne Ferrand était particulièrement satisfaite de la partie informative de cette réunion. Le professeur Luc Cormier, chef de service d'urologie du CHU de Dijon et le docteur Didier Menu, directeur de santé à la MSA Bourgogne, sont intervenus durant une heure chacun. Le premier cité a évoqué la découverte et la prévention du cancer de la prostate. Le second a présenté la notion du *«bien vieillir»*. *«Le sujet de la prostate avait été demandé par nos adhérents. Ceux-ci ont appris beaucoup de choses lors de cette assemblée, le professeur Cormier a tenu un discours très accessible»* explique Suzanne Ferrand. Sur le *«bien-vieillir»*, la présidente retient l'importance d'«aller vers les autres, faire des activités, faire du jardinage et bouger». Le président de la MSA Bourgogne était également présent. Dominique Bossong a informé les anciens adhérents de l'évolution administrative liée à internet. *«Par un souci d'économie, il y aura de moins en moins de supports papiers et tout se fera bientôt par internet»* retranscrit Suzanne Ferrand, qui poursuit : *«nous recevons tous les ans le relevé des montant des retraites par courrier et ceux qui ne vont pas sur le internet ont fait part de leurs inquiétudes. Heureusement, nous sommes arrivés à trouver un consensus et le support papier devrait se poursuivre pour certains»*.


La présidente de la section a évoqué les retraites.

Dans son discours, Suzanne Ferrand a parlé des retraites agricoles : *«Nous restons sur nos positions, sur ce que le Président Hollande avait promis. Nous avons repris point par point, avec Paul Billonnet, la motion que nous avions votée à la Chambre d'agriculture»*. Pour la présidente de la section, ces retraites ne sont pas assez élevées, en particulier celles des femmes : *«nous devions normalement arriver à 85% du Smic. Aujourd'hui, nous ne sommes même pas à 75%...»*. Suzanne Ferrand cite également la disparition de la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves qui *«se retrouvent à payer de l'impôt du jour au lendemain»*. Le rapport d'activités a été présenté par Michel Farcy qui est largement revenu sur les élections de la Chambre d'agriculture durant lesquelles le score de 2007 a été amélioré de dix points. La section des anciens exploitants a également un rôle convivial. Ses adhérents se sont pratiquement tous côtoyés un jour ou l'autre dans les organisations agricoles et se retrouvent plusieurs fois dans l'année. A ce titre, un pique-nique au lac des Settons sera organisé durant la première semaine de juillet.

AURÉLIEN GENEST

Point de vue

Un plan protéines pour la France: un enjeu stratégique pour l'avenir des éleveurs

Tribune de Claude Nocquard, président de la coopérative de déshydratation de la Haute-Seine qui plaide pour une véritable plan protéine pour la France.

Les bonnes idées peuvent être anciennes. Depuis l'embargo de 1973 sur le soja américain l'Europe se préoccupe légitimement de la sécurité de l'approvisionnement en protéines végétales pour ses éleveurs. Sur cette base la France a toujours été leader dans l'Union européenne. Elle y a partiellement réussi grâce aux co-produits des biocarburants, limitant son déficit d'approvisionnement à 50% contre 75% pour l'Europe. Plusieurs dispositifs de relance, dont l'actuel plan protéines français ont été imaginés. Mais hormis ce succès lié aux biocarburants, par ailleurs contestés de manière récurrente par certaines ONG, nous constatons que les surfaces de légumineuses, fourrages et graines, continuent de chuter dans l'hexagone et en Europe. C'est pourtant une perte terrible pour l'agriculture française. En effet, plus de protéines produites sur nos sols c'est plus d'azote minéral économisé, une meilleure qualité de l'eau, des IFT en baisse, une sécurité d'approvisionnement et une traçabilité parfaite pour nos élevages. Oui, plus de sécurité car la bataille mondiale des protéines est lancée. Savez-vous que la Chine achète 60% du soja exporté. Savez-vous que des capitaux du Moyen Orient vient d'acquérir 5 déshydrateurs espagnols? Savez-vous que les USA et le Canada exportent massivement de la luzerne vers l'Asie? Il y a là un aspect stratégique pour l'avenir de l'élevage.

Nos dirigeants politiques ne peuvent le nier. Alors qu'attend-on pour se doter d'instruments efficaces pour une relance durable des protéines? Rapports parlementaires, colloques, déclarations d'intention se multiplient certes mais, pour le moment, ce sujet n'est pas sérieusement traité dans le projet de réforme de la PAC. Un vrai plan de relance se doit de comporter un volet recherche et développement notamment variétal, un volet financier pour compenser le déficit de compétitivité avec les céréales, un volet communication pour promouvoir nos protéines auprès de nos élevages.



Il doit aussi intégrer à son profit tous les outils actuels et futurs que sont les Mesures Agro Environnementales et les Surfaces d'Intérêt Ecologique. Nos outils industriels sont totalement optimisés sur le plan des consommations énergétiques*, nos élevages laitiers ont de plus en plus besoin de fourrages de haute qualité, tracés et de proximité. Jamais la luzerne n'aura eu autant d'atouts pour participer puissamment à cette relance des protéines que tous les partisans de l'agro-écologie appellent de leurs vœux. Pour mobiliser nos élus politiques il faut exposer la volonté et la détermination sans faille des agriculteurs pour un grand plan protéines pour la France et pour l'Europe

CLAUDE NOCQUARD,
PRÉSIDENT DE COOPÉRATIVE DE DÉSHYDRATATION DE LA HAUTE-SEINE

*Thiebaut et Al Inra 2011 : *«le bilan carbone de la luzerne déshydratée est excédentaire»*
Contact :Secretariat.DESHYDRATATION@coopdefrance.coop

▸ Formations

Sécurité au travail: les obligations du chef d'exploitation

- Connaître les obligations du chef d'exploitation et la réglementation en matière de sécurité au travail.
- Etre capable d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Savoir retranscrire cette évaluation dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Formation proposée par la FDSEA (Fédération Départementale Exploitants Agricoles) pour les employeurs de main d'œuvre salariée
Le 18 juin à Nuits Saint georges
Contact : Maud Courberand - FDSEA21 - 03 80 68 67 68 ou sje.fdsea21@orange.fr
Jennifer Cruyt - FDSEA21

▸ Agenda

26/06 Jardiner naturellement avec la médiathèque de Précy-sous-Thil

Du 5 au 26 juin, une exposition organisée à la bibliohèque-médiathèque de Précy-sous-Thil, dans le cadre du programme Réduction des déchets, vous guidera de la conception de votre jardin jusqu'à l'aboutissement du projet ,sans perdre de vue que jardiner c'est tenir compte de la nature telle qu'elle est, la respecter et finalement préserver l'environnement. En complément, la bibliothèque-médiathèque propose deux ateliers : *«Les avantages du paillage dans votre jardin»* et *«Fabrication d'un gîte à insectes»*. Entrée Libre. Bibliothèque-médiathèque, 6, rue du Serein - 21390 Précy-sous-Thil.

28-29-30/06 National Brun à Châtillon sur Seine

La race Brune sera à l'honneur des Journées Châtillonnaises les 28-29 et 30 juin, avec la tenue de son concours national. Un tel événement ne s'était plus produit en Côte d'Or depuis 1980 ! Pour l'occasion les éleveurs du Châtillonnais ont préparé une édition 2013 très riche et internationale...

► A noter

Et si vous formiez un salarié à vos besoins de compétences ?

Les Emploi Avenir vous permettent d'embaucher pour une durée de 1 à 3 ans un jeune de 16 à 25 ans dont le niveau de qualification initiale peut aller jusqu'au bac+3. Pendant la durée de ce contrat l'employeur bénéficie d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 35% du salaire brut.
En contrepartie l'employeur s'engage à mettre en œuvre un parcours de formation adapté aux besoins du jeune (en entreprise et en centre de formation pour les modules complémentaires).
Le GEIQ Agri 21, groupement d'employeurs à vocation de qualification, peut vous simplifier cette embauche. Pour ce faire c'est lui qui recrute le jeune, le met à disposition de votre exploitation et organise son parcours de formation. Ainsi, vous êtes déchargé de la gestion administrative liée au salariat (bulletin de salaire, déclarations trimestrielles..), du rôle disciplinaire et des risques prud'homaux. De plus, comme les GEIQ bénéficient d'une aide de l'Etat supérieur aux employeurs individuels du secteur marchand (soit 47% du salaire brut au lieu de 35%) vous bénéficiez des services du GEIQ Agri 21 pour un coût quasiment similaire à une embauche en directe.
Renseignements : Céline Flückiger 03.80.68.67.68 / cfluckiger.fdsea21@orange.fr

Communiqué FDSEA

Accidents de cultures suite aux intempéries du printemps

Reconnaissance de circonstances exceptionnelles sur l'ensemble du département

Compte-tenu des intempéries de ce printemps et de leurs conséquences sur les cultures et les prairies, l'ensemble du département de la Côte d'Or a été reconnu au titre des circonstances exceptionnelles.

Les intempéries exceptionnelles du printemps 2013 qui ont touché la Côte d'Or et plusieurs départements du Grand-Est de la France, ont provoqué des dégâts importants sur les cultures et prairies du fait d'inondations liées aux crues et à la remontée des nappes phréatiques ainsi qu'à l'excès d'eau sur les parcelles. Elles ont également compromis les semis de printemps et soulevé des difficultés au regard de certaines règles liées aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC), notamment de certains engagements pris au titre d'une Mesure Agro-Environnementale (MAE) et du respect de certaines bonnes conditions agronomiques et environnementales (BCAE).
Compte-tenu de ces conditions climatiques exceptionnelles et de l'ampleur des inondations, des circonstances exceptionnelles sont reconnues pour ces accidents de culture dus aux inondations pour l'ensemble du territoire du département de la Côte d'Or. Cette reconnaissance évitera sur les parcelles touchées par les inondations des réductions d'aides de la PAC au titre de la conditionnalité et permettra le paiement des aides agro-environnementales pour les surfaces concernées. Pour ce faire, deux arrêtés préfectoraux départementaux ont été publiés le 12 juin 2013 :
- un arrêté modifiant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres pour encourager la solidarité entre les agriculteurs en autorisant le fauchage et le pâturage des jachères en 2013 ;
- un arrêté relatif à la reconnaissance de circonstances exceptionnelles pour les mesures agro-environnementales (MAE), qui permet le paiement des aides pour les surfaces engagées, dans la mesure où les surcoûts liés au cahier des charges des MAE ont déjà été supportés.

Ainsi, les exploitants touchés par les intempéries du printemps 2013 et qui de ce fait ne seront pas en mesure de respecter certains engagements au titre de la BCAE ou d'une MAE doivent notifier obligatoirement leur situation auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte d'Or au plus tard le 26 juin 2013, délai de rigueur, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse : DDT/SEAEE 57, rue de Mulhouse BP 53317 21033 Dijon Cedex ddt21-seaee-ad@cote-dor.gouv.fr.

Afin de simplifier votre démarche, vous pouvez télécharger **le formulaire de demande de dérogation au titre de circonstances exceptionnelles sur le site internet de la DDT de la Côte d'Or**, dans la rubrique actualité de la page d'accueil : www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr.
En cas de difficultés ou de situations particulières, vous êtes invités à prendre contact avec la DDT qui étudiera votre demande (tel : 03 80 29 44 42 / 42 72 / 44 81) et notifier votre situation auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte d'Or au plus tard l**e 26 juin 2013.**

En pratique

Conditions d'application des circonstances exceptionnelles en cas de non respect des BCAE :
La valorisation des terres déclarées en gel dans le dossier de demande unique (*«dossier PAC»*) par fauchage ou par pâturage est autorisé sur l'ensemble du département, à toute date, que cette valorisation soit au profit de l'agriculteur lui-même ou au profit d'un autre agriculteur. Cette valorisation des jachères ne nécessitent pas de démarche particulière de l'agriculteur notamment de déclaration de l'utilisation de la jachère auprès de la DDT.
En cas de densité de couvert inférieure à la normale, de répartition hétérogène du couvert sur la parcelle ou de présence d'adventices indésirables, les agriculteurs notifient obligatoirement leur situation auprès de la direction départementale des territoires au plus tard **le 26 juin 2013** en précisant notamment si l'ensemble des surfaces agricoles de l'exploitation est inclus dans le département et en indiquant, le cas échéant, la liste des îlots concernés.

Conditions d'application des circonstances exceptionnelles en cas de non respect du cahier des charges de certaines MAE :
Pour les exploitants touchés par les inondations et qui de ce fait ne seront pas en mesure de respecter les engagements pris au titre d'une MAE, il est précisé que :
pour **une prime herbagère agro-environnementale** (PHAE) :
Si, pour renouveler les prairies permanentes endommagées par l'inondation, un travail superficiel du sol n'est pas suffisant compte-tenu de l'état de dégradation du sol, l'exploitant pourra procéder à un labour avec resemis dans le cadre des circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs dans le cadre des circonstances exceptionnelles, les prairies temporaires endommagées qui nécessitent un retournement et une réimplantation du fait de l'inondation, sans dépalcement, ne seront pas comptabilisées dans le pourcentage de prairies retournées ou déplacées au cours de l'engagement. Enfin, les prairies temporaires déjà retournées une fois au cours du contrat pourront l'être une seconde fois si les conséquencs de l'inondation le justifient.
Pour bénéficier de cette dérogation, vous devez déclarer l'accident de culture à la DDT **au plus tard le 26 juin 2013,** par écrit en mentionnant spécifiquement la liste des parcelles culturales concernées (îlots ou parties d'îlot) avec leur surface et la nature de l'obligation non respectée.

• pour une **mesure agro-environnementale rotationnelle** (MAER2) :
les cultures prises en compte pour la vérification des obligations du cahier des charges en 2013 sont celles qui ont été déclarées sur le formulaire «Liste des éléments engagés» et transmis à la DDT au plus tard le 15 mai 2013 ;
si une ou plusieurs parcelles culturales ont été détruites suite aux inondations et ont nécessité un re-semis, la culture prise en compte pour la vérification du cahier des charges sera celle initialement implantée (déclarée sur la «*Liste des éléments engagés*» et donc détruite) sous réserve que vous en fassiez la demande **avant le 26 juin 2013 ;**
votre demande doit préciser la mesure (MAER2) et la liste des parcelles culturales (îlots ou parties d'îlot) concernées avec leur surface, la culture initiale et la culture substituée (exemple de formulaire téléchargeable sur le site de la DDT) ;
• pour une **mesure agro-environnementale territorialisée** (MAET) de limitation de la fertilisation azotée totale et absence de traitement phytosanitaire de synthèse :
le respect de la limitation des fertilisants azotés totaux (116 unités/ha/an) et l'absence de traitement phytosanitaire de synthèse doivent être respectés annuellement ;
si une ou plusieurs parcelles culturales ont été détruites suite aux inondations et ont nécessité un re-semis susceptible d'entraîner des problèmes de respect du cahier des charges, l'apport de fertilisation azotée et les traitements phytosanitaires ne seront pas pris en compte sur les parcelles culturales détruites suite aux intempéries et qui ont nécessité un re-semis, sous réserve que vous en fassiez la demande **avant le 26 juin 2013** ;
votre demande doit préciser la mesure (ex : BO_BEUR_GC2) et la liste des parcelles culturales (îlots ou parties d'îlot) concernées avec leur surface, la culture initiale et la culture substituée (exemple de formulaire téléchargeable sur le site de la DDT).

COMMUNIQUÉ DDT DE CÔTE D'OR



➜ **Anciens exploitants**
Dernière AG sous la présidence de Jean Monais

➜ **Territoires**
Agriculture et haut-débit: deux leviers d'avenir

➜ **Bovins Croissance**
«Mutualiser pour continuer à proposer de la génétique

PAC post 2013

Le Grand Massif Central règle la mire

Les 22 départements du grand Massif Central se sont réunis, le 7 juin dernier, afin d'évoquer la stratégie à mettre en œuvre pour la défense de la zone de production allaitante, dans le cadre de la réforme de la PAC post 2013.



Des délégations de la Nièvre et de Saône et Loire représentaient la Bourgogne à cette journée de travail.

A l'initiative de la Copamac-Sidam , de la FRSEA et des JA Massif Central, les responsables syndicaux des 22 départements du Berceau des Races à Viande se sont réunis, le 7 juin dernier, dans les locaux de VetAgro Sup, à Marmilhat (63), afin d'évoquer et de déterminer de manière définitive, les contours des revendications qui seront portées dans les prochains mois, dans le cadre des discussions nationales sur la mise en œuvre de la PAC post 2013. Face à un ministre et à un gouvernement dont la communication et l'implication dans le dossier restent pour le moment strictement politique - et au mauvais sens du terme -, les responsables ont estimé plus que nécessaire de rappeler les enjeux pour notre zone de production, d'une PAC qui puisse continuer à accompagner une agriculture professionnelle et de production, articulé autour de deux fondamentaux : Le couplage et la compensation des handicaps.

Un couplage utilisé à bon escient est incontournable !

C'est ainsi, de manière unanime, que les départements ont rappelé la nécessité d'optimiser l'utilisation des fonds permettant de recoupler les soutiens aux productions dites fragiles, au premier chef desquelles, l'élevage bovin et ovin allaitant. Et face à un ministre de l'Agriculture français dont on se demande s'il ne serait pas seulement *«le ministre du Grand Ouest»*, les producteurs ont réaffirmé qu'ils ne seraient enclins à accepter toute initiative qui accentuerait les déséquilibres territoriaux et sanctionnerait les productions allaitantes du grand Massif Central, répondant pourtant à des critères de qualité et aux vertus environnementales plébiscitées au quotidien par Stéphane Le Foll.

La compensation des handicaps, second sujet central

Par ailleurs, et rappelant leur opposition à la surdotation des 50 premiers hectares et à l'éventualité avancée par le ministère, de mise en œuvre d'un verdissement proportionnel, les éleveurs ont arrêté une position claire sur les ICHN dont ils demandent non seulement le maintien sur l'intégralité des zones défavorisées actuelles mais également le doublement des enveloppes. Une revendication légitime pour le maintien d'une activité d'élevage économiquement performante dans des zones de production aux handicaps naturels marqués et au maillage agro-alimentaire particulièrement éclaté, source de vulnérabilité pour les producteurs.
«Il est nécessaire que la réforme rétablisse les équilibres territoriaux et économiques. Or, par une vision dogmatique et quelque peu partisane, on a l'impression que le chemin inverse est en train d'être pris» concluaient au sortir de cette réunion les producteurs mesurant les enjeux d'une nouvelle réforme de la PAC à ne pas rater.

S.L - FDSEA 58

Manifestement

Paris, place incontournable pour les moutonniers le 23 juin

Marcel Cottin, président de la section ovine de la FDSEA, rappelle les enjeux d'une présence massive des éleveurs ovins, à Paris, le 23 juin prochain.



D'avenir pour certains, voué à disparaître pour d'autres,
Toujours est-il que les ovins ont toujours fait partie du paysage agricole français avec une multitude de races adaptées à leur région.
Chez nous ce sont des races herbagères (Charollais, Texel,...) qui dominent. Nous voyons apparaître quelques races rustiques (Rava, Grivette, Romane, ...). Quelle que soit la race choisie, les éleveurs ovins produisent des animaux de qualité dont la viande est appréciée par les consommateurs.
Seul problème, et non des moindres, cette production *«ne nourrit pas son homme»*. En effet, comme dans toutes les productions animales, les coûts de productions ont explosé (surtout en alimentation).
Cette année, après une année 2012 où les cours étaient remontés à un niveau acceptable, nous repartons à la baisse.
Ce printemps désastreux au niveau climatique - les moutons n'aiment pas du tout l'humidité - entraîne des coûts alimentaires importants. Gageons que l'été soit beau, donc propice aux barbecues et autres grillades afin de doper le commerce.
Dans une société qui se veut Écolo... quelque chose, les ovins contribuent largement à l'entretien du paysage. Le pastoralisme en Val-de-Loire et autres zones protégées, les brebis tondeuses dans certaines municipalités (Paris fait quelques essais) mais surtout celui des alpages permet un entretien naturel des montagnes.
Dans ces régions, la Nièvre n'est pas encore touchée …, nos collègues sont confrontés à un problème majeur, la prédation. Quoi de plus démoralisant pour un éleveurs que de voir des animaux égorgés, stressés et autres séquelles par des prédateurs que nos aïeux avaient su réguler sérieusement. La biodiversité a ses limites...
Toujours dans le domaine Écolo, les moutons ont un produit souvent qualifié de sous-produits, la laine. Quoi de plus noble comme produit !...La filière laine a quasiment disparu en France. Il ne reste plus qu'un laveur de laine dans l'hexagone (les Lavages de laines de Souvigny dans l'Allier). Quand on sait que cela coûte moins cher de faire laver en Chine que chez nous, que fait notre ministre du redressement productif ?...
2013, année de renégociation de la PAC, à quelle sauce vont être mangés les producteurs ovins ? En 2008 où nous avions obtenu le rééquilibrage des aides, l'hémorragie dans l'élevage s'était ralentie. Malgré tous les efforts déployés par la FNO et ses antennes départementales, la diminution du nombre d'éleveurs continue. Certes on voit quelques installations avec des créations et des augmentations de troupes mais cela ne suffira pas à assurer le renouvellement des générations dans la décennie à venir.
C'est pour cela que nous serons à Paris le 23 juin.
Nous devons soutenir nos responsables nationaux afin que la production ovine ne disparaisse pas de nos paysages.
Nous devons expliquer à nos politiques et nos concitoyens citadins que nos productions herbagères sont tout à fait respectueuses de l'environnement.

Marcel Cottin

▸ *En bref*

Paris, le 23 juin : Une manifestation à ne pas rater pour les éleveurs allaitants

Avec des revenus au plus bas de l'échelle agricole depuis 8 années, des charges qui explosent, et une PAC au devenir encore incertain, la date du 23 juin prochain s'avère cruciale pour l'agriculture nivernaise. Les présents seront entendus, les absents oubliés !
Il nous faudra par conséquent être nombreux à défiler aux côtés de régions dont la situation reste moins alarmante que la nôtre, mais qui, conscientes des enjeux, annoncent d'ores et déjà des niveaux de mobilisation extrêmement élevés.
En sus des éléments évoqués précédemment, la volonté affichée de l'État de ne pas reconduire la Plan Bâtiment, l'explosion des contraintes environnementales, la retenue de 5 % des aides PAC pour l'année 2013 et une administration parisienne qui refuse de reconnaître les dommages liés aux intempéries dans le département, sont des éléments suffisamment inquiétants pour que la journée du 23 juin ne s'envisage pas autre part qu'à Paris pour les éleveurs de la Nièvre. A moins que tout aille pour le mieux …
Pour vous inscrire, prenez contact avec votre président cantonal FDSEA/JA.

Destruction des corbeaux - La FDSEA demande à aller plus loin

De nombreux dégâts liés aux corbeaux ont été signalés ces dernières semaines dans le département, notamment sur les semis de cultures de printemps. Pour information, sachez que tout agriculteur peut aujourd'hui, sur demande auprès du service *«Eau - Forêt - Biodiversité»* de la DDT, disposer d'une autorisation de destruction à tir jusqu'au 31 juillet prochain.
Si l'agriculteur concerné est titulaire du permis de chasse, il dépose la demande en son nom. S'il n'est pas titulaire du permis, il s'avère nécessaire de trouver un chasseur acceptant de déposer la demande en son nom pour le compte de l'agriculteur. Les formulaires de demande sont disponibles sur demande auprès de la DDT ou de la FDSEA.
Par ailleurs, et en raison de la recrudescence des populations de corbeaux, la FDSEA a, la semaine dernière, écrit à Michèle Kirry, Préfète de la Nièvre, lui demandant de bien vouloir ordonner la destruction de ces animaux dans les zones où ceux-ci nichent sans pouvoir être détruits (notamment à proximité des villes de Decize et de Clamecy).

▶ Agenda

14/06 Exposition «Traces» aux Archives de la Nièvre

Depuis le 7 juin et jusqu'au dimanche 13 octobre, sur les grilles de la préfecture et les murs de la rue Charles Roy à Nevers, le nouveau Centre des Archives historiques de la Nièvre propose une exposition inaugurale d'une quarantaine de panneaux à ciel ouvert (2m x 1,20m) mettant en valeur certains trésors et documents phares conservés précieusement.

15/06 Pique-nique Amicale des lycées agricoles

L'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy invite à un pique-nique, le samedi 15 juin à partir de 11h30 au lycée de Challuy (possibilité d'abri en cas d'intempéries). Chacun apportera son nécessaire (déjeuner, couverts, vaisselle...) et l'amicale tiendra une buvette sur place. Un hommage sera également rendu à Christian Dudouet, professeur de zootechnie, qui quittera l'enseignement agricole fin juin, et des photos de promotions de 1976 à aujourd'hui seront réalisées. Information: Amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy, 243 route de Lyon 58000 Challuy, ou par mail: magnycours.challuy@laposte.net.

16/06 Concert à Luzy

L'orchestre d'harmonie de la ville de Luzy propose un concert gratuit, dimanche 16 juin, à la salle des fêtes de la ville. Cette année, un programme musical a été spécialement élaboré afin que les élèves accèdent à l'orchestre dès leur deuxième année de pratique instrumentale. Les élèves enrichissent leur répertoire et abordent divers styles en première partie de l'orchestre des *«grands»*.

17/06 Visite d' essais bio

Le 17 juin à 14h30, l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre invite les adhérents des CETA et GDA à une visite des essais de variétés de blé tendre biologique (protocole ITAB), chez Didier Garnier, à Moulot, près de Clamecy. Le Sedarb participera également à la visite et interviendra durant les échanges entre participants. Renseignements: Michaël Geloen au 06 72 20 37 08.

Section départementale des Anciens exploitants de la FDSEA 58

Dernière assemblée générale sous la présidence de Jean Monais

C'est avec une pointe d'émotion que Jean Monais a lu son discours, pour la dernière fois, lors de l'AG des Anciens exploitants de la FDSEA58 qui s'est tenue mardi à Pouilly-sur-Loire. L'ancien agriculteur de Beaulieu a présidé aux destinées de la section depuis 9 ans. Il continuera de s'intéresser de près au sujet des retraites agricoles.



Jean Monais a connu sa dernière AG de la section des anciens, en tant que président.

Cent cinquante adhérent(e)s se sont retrouvés à Pouilly-sur-Loire, mardi, pour la dernière AG des Anciens présidée par Jean Monais. Quelques responsables professionnels avaient tenu à participer à cet événement, au premier rang desquels figuraient Jean-Pierre Condamine, président de la FDSEA58, Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, Bernrard Révol, responsable à Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Paul Billonet, secrétaire adjoint de la SNAE et président de la SRAE Bourgogne Franche-Comté. Tous ont rendu hommage à la gentillesse et à la ténacité du président Monais, qui présidait la section de la Nièvre depuis 2004. Si l'ancien agriculteur de Beaulieu laisse la présidence, il continuera à porter un regard aigu sur le sujet des retraites agricoles, sujet dont il a fait son cheval de bataille et qu'il continuera de porter, avec ses amis de la SDAE, dans le département. Ne serait-ce que parce que Jean Monais éprouve le sentiment *«qu'on se moque de nous. Il faudrait au moins que François Hollande tienne ses promesses de candidat. Il a étalé ses engagements sur les cinq ans de son mandat mais dans cinq ans, combien serons-nous encore en vie?»* s'interroge-t-il. Et d'enfoncer le clou: *«on enregistre 50 000 décès par an. Nous serons 250 000 de moins en 2017 et comment aurons-nous survécu ?»* D'ailleurs, l'ancien responsable constate amèrement que *«les politiques nous écoutent mais ne nous entendent pas. Les parlementaires nous ont reçu cette année mais ils n'ont fait que des promesses et rien de concret. On se moque de nous. Pour preuve, il n'y a aucun élu ici aujourd'hui»*. Jean Monais déplore aussi les idées reçues qui circulent sur le compte des Anciens. Avec Paul Billonet, il évoque cette récrimination de Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, qui leur a récemment *«reproché d'avoir quelques hectares de terres. Mais nous ne les avons pas volés. J'appartiens à une génération qui s'est endettée et qui n'a connu que les emprunts pour se constituer un capital. Aujourd'hui, je préférerais posséder un simple pavillon et une bonne retraite»* insiste-t-il. Tout comme les milliers d'agriculteurs qui touchent en moyenne 715 euros par mois, soit moins que le seuil de pauvreté, établi en France à 787 euros.

Bilan et satisfactions

Jean Monais n'en oublie pas de tirer un bilan de ses années de présidence et d'adresser un conseil aux actifs et aux plus jeunes. *«Ils devraient accepter une hausse de leurs cotisations. Il vaut mieux verser 700-800 euros par mois pendant 20 ans que de vouloir se créer un capital qui rapporte de moins en moins. Depuis 21 ans que je suis en retraite, les intérêts de mon capital ont fondu de 14% à 2%»*. Et l'ex-président reconnaît une déception: *«j'aurais aimé que l'on obtienne une meilleure retraite. On s'est battu pour çà mais nous n'avons souvent obtenu que des miettes, des petites avancées gagnées d'années en années mais c'est long»*. Et de regretter qu'aujourd'hui, *«en agriculture, on nous pousse vers l'individualisme. Notre génération, après la guerre, s'était retroussée les manches. Alors que d'un côté nous faisions passer nos rendements de 35 quintaux à 65 quintaux, de l'autre nous créions des structures collectives, des Cuma et nous prenions les conseils phytosanitaires et de conduite agricole de la chambre d'agriculture collectivement. Aujourd'hui, c'est trop chacun pour soi et -résultat- on nous reproche de trop produire»*. Si sur le fond, Jean Monais aurait aimé faire mieux, il n'en a pas moins retenu de nombreuses satisfactions. Son militantisme *«a été enrichissant et m'a fait connaître beaucoup de gens intéressants. Avec mon épouse, nous nous sommes fait beaucoup d'amis et çà je l'apprécie. Et puis au cours de ma présidence, j'ai été bien entouré et beaucoup aidé. Les deux directeurs de la FDSEA xque j'ai connus - Régis Amiotte et Stéphane Lafranchise- ont été formidables et ont assuré un secrétariat exceptionnel. Et puis les organisations professionnelles agricoles -MSA, Groupama, Crédit agricole- ont été de bons soutiens. Je crois que les Anciens, dans le département, ont une bonne côte»* conclut Jean Monais. Charge à son prochain successeur, qui n'est pas encore désigné, de reprendre le flambeau avec la même jeunesse et le même allant. Et cette dose de sagesse qui, servie par un regard bleu perçant, savait toucher ses interlocuteurs. Sans détour.

EMMANUEL COULOMBEIX

Cialyn

La Génétique, un levier déterminantpour la rentabilité des exploitations

Une cinquantaine d'éleveurs étaient réunis à Bona pour l'assemblée de section des Éleveurs Nivernais.

La section Eleveurs Nivernais de la coopérative Cialyn, groupement de producteurs bovins et ovins aux 218 356 animaux commercialisés en 2012 (117 502 bovins et 100 854 ovins), s'est réunie le 16 mai dernier à la salle des fêtes de Bona. Séverine Breton, directrice du groupe Cialyn, accompagnée par Bertrand Ribaucourt, président de la section 58, a d'abord présenté le rapport d'activité 2012.
La section Nivernaise, 1er apporteur de bovins maigres de la coopérative, représente un chiffre d'affaires de 53,7 millions d'euros, en augmentation de 10,2% par rapport à 2011 ; et ce malgré une baisse de l'activité de 3,7% sur cette même période (40 152 bovins et 15 349 ovins commercialisés en 2012 par la section 58). Après présentation des résultats, les éleveurs ont pu assister à une réunion technique axée autour de la génétique.

La génétique, au cœur du débat

Cette assemblée de section a également été l'occasion de rappeler que la Cialyn est, depuis plus de 30 ans, fortement impliquée dans les dispositifs d'évaluation génétique. Propriétaire d'une station d'évaluation de taureaux charolais de 45 places et principal partenaire du programme Charolais Croissance (230 mâles charolais évalués en station chaque année), la Cialyn dispose d'outils capables de fournir à ses adhérents des reproducteurs à hautes performances génétiques. Audrey Camus, animatrice du schéma Charolais Croissance, a ainsi expliqué que l'amélioration du niveau génétique d'un cheptel a une influence directe sur le revenu des éleveurs en améliorant par exemple la croissance, et de ce fait le poids et le prix de vente des broutards.
Forte d'un schéma de procréation qui allie la croissance et les qualités maternelles, l'Union Charolais Croissance (UCC) mise à la fois sur le cumul génétique, sur un protocole d'évaluation rigoureux et sur une sévère pression de sélection pour fournir des reproducteurs à haut potentiel génétique. Les acheteurs raisonnent d'ailleurs leurs choix de taureaux et leur budget avant tout en fonction des index, comme le confirme une enquête menée par l'UCC auprès de ses clients. Un investissement dans la génétique que de plus en plus d'éleveurs semblent prêts à réaliser si l'on en croit la réussite des 6 ventes aux enchères réalisées par la Cialyn et l'UCC en 2013.

▶ Zoom

L'activité de la Cialyn s'organise autour de 8 centres d'allotement (Yonne, Nièvre, Côte d'Or, Cher, Loiret/Loir et Cher, Allier, Loire et Puy de Dôme) et présente un chiffre d'affaire 2012 de 150 millions d'euros. Groupe auquel il faut ajouter les activités de Deltragro Union (1er exportateur bovins maigres), Sicavyl (outil d'abattage), TVE logistique (transport frigorifique), Charollais Viande (abattoir-grossiste) et Tradival Porc (filiale porcine) pour un chiffre d'affaires consolidés de 297 millions d'euros, 263 595 bovins et 102 816 ovins commercialisés, 30 871 tonnes de viandes traitées et 557 personnes.

Territoire ruraux

Agriculture et haut-débit, deux leviers d'avenir

Le colloque national sur l'avenir des territoires ruraux s'est déroulé, jeudi dernier, à Vichy. Né sous l'impulsion des Conseils généraux de l'Allier, de la Nièvre, de la Creuse et du Cher, ce rendez-vous a été marqué par l'intervention du sociologue Jean Viard.


Le Palais des congrès de Vichy a accueilli, jeudi, le colloque national sur les nouvelles ruralités.

Après des années d'exode rural, la ville n'est plus le lieu unique vers lequel les populations convergent. Le mouvement inverse est désormais amorcé. La campagne attire. Elle plaît pour le cadre de vie qu'elle est en mesure de procurer. La recherche du *«bien vivre»* et la place grandissante de la sphère privée sur le travail incitent en effet de plus en plus de français à investir les territoires ruraux, quitte à se rendre plus mobiles.
«Le temps consacré aux études, au travail et au sommeil est devenu minoritaire. Les valeurs du temps libres sont devenues celles de notre société», a expliqué le sociologue Jean Viard(1), à l'occasion du colloque *«Campagnes, le grand pari»*, organisé, jeudi dernier, à Vichy, dans l'Allier.
De cette modification profonde, qui fait que désormais certains choisissent de faire leur nid en se souciant davantage de l'environnement naturel que du tissu économique, les territoires ruraux peuvent profiter. *«Le développement est aujourd'hui attiré par la qualité de vie. C'est le vide qui attire les entreprises, des locaux disponibles, des bureaux vacants, ce n'est pas ce qui manque sur le territoire !»*

De la douceur de vivre

A condition cependant de pouvoir se connecter via le haut-débit. *«Nous n'aurons plus d'argent pour rallonger les autoroutes, construire des TGV. Et pourtant nous avons le moyen d'être partout grâce à internet»*, a insisté Jean Viard. C'est l'un des grands chantiers qu'ont entamé les territoires ruraux, démontrant ainsi que face à la place grandissante des métropoles, des modèles de développement complémentaires peuvent exister. *«Les départements, échelons de proximité, ont toute leur légitimité pour relever ce défi. Ils constituent le périmètre de pertinence pour développer des projets collectifs et redonner un sens à la démocratie. Les habitants sont au cœur de cette démarche»*, a souligné Jean-Paul Dufrègne, président du Conseil général de l'Allier.

«Sacraliser les terres agricoles»

Etre relié, ensemble et au réseau, dans le réel et le virtuel, voilà bien l'un des enjeux mis en lumière lors des tables rondes. Plusieurs intervenants ont exprimé la nécessité de s'appuyer sur l'identité des territoires et de la transmettre au plus jeune. *«Apprendre le territoire aux enfants c'est indispensable. La République a oublié le local, il serait tant qu'elle le réinvestisse»*. Une identité qui passe forcément malgré l'exode paysan, par l'activité agricole. Alors certes la légitimité paysanne n'est plus ce qu'elle était dans la campagne, quand on sait que la France compte 320 000 fermes contre 3 millions, il y a une soixantaine d'années, mais n'empêche que l'activité agricole reste un socle solide. Et face au grignotage de la ville sur la campagne, il est essentiel selon Jean Viard, *«de décréter la sacralisation des terres agricoles. C'est le rôle des élus dans les vingt prochaines années. On a su sacraliser les villes historiques, les villages, sachons préservez notre agriculture. Il y a des moyens aujourd'hui pour densifier la ville sans pour autant faire disparaître l'équivalent d'un département agricole tous les dix ans»*.
Le vert doit rester la marque de fabrique des territoires ruraux, mais pas le vert dogmatique voire philosophique. *«Les départements ruraux sont les départements verts. Il ne faut pas laisser le vert aux écolos bobos branchés urbains qui roulent à Paris en vélo et qui profitent de chaque occasion pour s'évader à Marrakech en low-cost»*. Jean Viard ne cherche pas à opposer urbain et rural bien au contraire car l'enjeu est bel et bien de dépasser ce clivage, de *«sortir du discours de défense»* tout en ne masquant pas certaines réalités.
«Certains vivent dans le territoire de la ville, d'autres en dehors de ce territoire, mais nous sommes dans les mêmes systèmes de valeurs. Bien souvent, d'ailleurs, ce sont les tables des paysans qui sont les plus diverses, parce que s'y assoient le dimanche leurs enfants qui vivent en ville, alors que la plupart des gens des villes n'ont jamais vu un paysan ailleurs qu'à la télévision. Il y a là des bouleversements extrêmement forts et un rapport à l'espace extrêmement différent. Avant, il y avait un monde rural et un monde urbain, maintenant l'urbanité est généralisée et un nouvel enjeu se dessine, celui de la construction du monde vert».

SOPHIE GIRAUD-CHATENET

▸ Zoom

Un rapport attendu pour fin 2013

Le colloque sur les nouvelles ruralités est l'une des étapes-clefs de la mission « Nouvelles ruralités », confiée à Jean-Paul Dufrègne, Patrice Joly, Alain Rafesthain et Jean-Jacques Lozach, présidents respectifs des Conseils généraux de l'Allier, de la Nièvre, du Cher et de la Creuse, par l'Assemblée des départements de France, en février 2013. A l'issue des travaux, les quatre présidents remettront un rapport, fin 2013, analysant précisément les enjeux liés aux territoires ruraux (décentralisation, péréquation financière, aménagement du territoire…) et formulant des propositions concrètes.
Une trentaine de départements ont déjà rejoint cette démarche, parmi lesquels les Côtes d'Armor, le Pas-de-Calais, le Lot, le Finistère, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Vienne, les Hautes-Pyrénées, l'Ain, les Vosges, la Drôme, les Pyrénées-Orientales, le Lot et Garonne…

▸ Agenda

23/06 Rando
des saveurs à Livry
L'Office de tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours, en partenariat avec l'association *«Sur les pas de Jeanne d'Arc»*, propose, le dimanche 23 juin à partir de 9h, une randonnée de 12 kilomètres ponctuée de cinq haltes toutes les 30 à 40 mn dédiées à la dégustation de produits locaux du terroir. Inscription obligatoire avant le 16/06. Adultes: 15 euros, enfants (-12 ans): 10 euros, déjeuner inclus. Information et réservation à l'Office de tourisme au 03 86 37 21 25.

28/06 Inauguration
Maison des Grands Lacs
L'inauguration officielle de la Maison des Grands Lacs, à Montsauche-les-Settons (au bord du barrage du lac des Settons) aura lieu le vendredi 28 juin et donnera lieu à de multiples festivités (visite des locaux, repas, bal populaire...). Ouverture à tous à partir de 16h. Renseignements: Hyperlink "http://www.grandslacsdumorvan.com/"www.grandslacsdumorvan.com.



▶ Formation

14/20/06 Gestion du stress à l'Iperma

La MSA Bourgogne - site de la Nièvre et la Chambre d'agriculture proposent une formation sur *«apprendre à gérer son stress»*, les 14 et 20 juin prochains (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30) à l'IPERMA (1 Place Dominique Laveyne, 58330 Saint-Saulge). Les objectifs sont d'apprendre à comprendre les mécanismes du stress, d'en identifier les sources et de mettre en place des solutions pour y remédier. Contenu: le stress, définition et mécanismes, effets sur la santé, évaluation de son niveau de stress et de ses propres facteurs de stress dans les sphères familiales, sociales et professionnelles, identification de ses ressources internes, équilibre entre les différentes sphères, outils de gestion du stress, élaboration et mise en place d'un plan de résolution. Intervenantes: Christelle Guicherd, chargée de projet sur les stress en agriculture à la MSA Bourgogne et Marie-Solange Durand, conseillère en relations humaines – coach certifié à la chambre d'agriculture de la Nièvre. Tarif: 50 euros. Inscriptions auprès de Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32 ou par mail à: marie-solange.durand@nievre.chambagri.fr.

18-20/06 Certiphyto au premier semestre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 18 et 20 juin à Cosne-sur-Loire. Des formations sur-mesure par groupes de 12 à 15 stagiaires sont aussi possibles dans une commune précise, sur réservation. Attention: les inscriptions peuvent être déposées jusqu'à trois semaines avant la date de la formation prévue. Contact: Marie-Luce Soudière, chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 62 ou par mail à: marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

19/06 Mes parcelles Démonstrations

Chambres d'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne organisent deux démonstrations du logiciel mes p@rcelles, l'une à l'antenne de la Chambre de Decize le 7 juin de 10 à 12h, l'autre à la Chambre d'Auxerre le 19 juin à 14h. Contact: Youna Girault, conseillère à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 40 65.

Bovins Croissance 58

«Mutualiser pour continuer à proposer de la génétique»

Comme tous les ans, Bovins Croissance 58 et la Société d'agriculture de la Nièvre ont fait salle commune pour leurs assemblées générales respectives, le 4 juin, à la ferme du Marault. Le syndicat de contrôle de performance engage une réflexion avec ses homologues de Saône-et-Loire et de l'Allier, pour *«élargir les bases cotisantes»* et proposer du conseil en conduite à côté de sa mission en faveur de la génétique.



Nicolas Bouchard et Jean-Luc Gauthier, ont respectivement présidé les assemblées générales de Bovins Croissance 58 et de la Société d'agriculture de la Nièvre, le 4 juin à la ferme du Marault.

Pour Bovins croissance 58, comme pour tous les organismes professionnels, les temps économiques sont délicats. En 2012, la structure a fini l'année sur un déficit de 16500 euros, en raison d'une baisse des produits d'exploitation, des subventions et des prestations diverses.

En 2013, un changement du mode de calcul des cotisations pour les bovins, à partir d'un forfait à 100 euros et de déclarations de naissance en légère hausse, vient confirmer la nécessité pour l'organisme de trouver de nouvelles solutions de développement. Si la tendance est à la stagnation du nombre d'élevages adhérents (239 au 1/08/2011 comme au 1/08/2010) et à une baisse du nombre de vêlages (21 136 en août 2011 contre 21633 en août 2010), le syndicat conserve tout de même 203 adhérents charolais, 6 adhérents limousins, 4 adhérents Salers et 1 parthenais.

Le tout représente encore 7% de l'effectif national. Parmi eux, 87 élevages sont inscrits en protocole *«pesée éleveur»*, soit 36% du total et 57 élevages réalisent un suivi *«post-sevrage»*, soit 24%. Au final, durant la campagne 2012, Bovins croissance 58 a réalisé 44191 pesées et 16470 pointages. Et en ovins, les 16 adhérents du syndicat ont enregistré une augmentation de 11% du nombre d'agnelages et d'agneaux nés (1960).

Conseils en conduite d'exploitation

Bovins croissance doit s'adapter. Nicolas Bouchard, président de BC58, se réjouit que *«les résultats 2012 montrent qu'on maintient les éleveurs et les vaches et que les performances continuent sur une tendance à la hausse»*. Mais il constate aussi que *«la structure se fragilise économiquement et que si nous avons été obligés de revoir les cotisations à la hausse, c'est à regrets, mais nous devons prendre en compte la hausse des charges qui nous pénalise également»*. Le rattrapage est de 10% depuis 2011. *«Il faut aussi que nous trouvions le moyen d'intéresser d'autres éleveurs aux services que nous proposons»* insiste Nicolas Bouchard.

Le but est *«d'élargir la base cotisante»* et pour ce faire, BC58 se rapproche de ses homologues de l'Allier et de Saône-et-Loire. Le 22 mai dernier, à Bourbon l'Archambault, un conseil d'administration commun aux trois syndicats de performance, a entériné, dans l'enthousiasme général, les prémisses d'une *«mutualisation»* de moyens. *«Pour maintenir nos activités génétiques à un prix acceptable»*, dit Nicolas Bouchard, *«nous réfléchissons à développer, en commun, une activité de conseil en conduite des exploitations»*. Les techniciens de terrain pourraient ainsi se référer aux compétences particulières des différents spécialistes des trois structures afin d'offrir un service nouveau aux adhérents, par exemple en alimentation des animaux. Bovins croissance part d'un postulat: *«pour avoir une bonne maîtrise de l'élevage, il faut envisager une approche globale»*.

E.C.

▶ Repères

Le prochain concours de Nevers sera le 160ème

L'essentiel de l'activité de la Société d'agriculture consiste en l'organisation du Concours de Nevers et des 4 comices agricoles du département. Jean-Luc Gauthier, président de la Société d'agriculture de la Nièvre, s'est félicité que ces événements *«demeurent des références pour les éleveurs, conservent une vraie dimension de fêtes populaires et que, si çà ne coûte rien au public, il faut que les collectivités et les partenaires s'investissent davantage»*.

L'honorable société d'agriculture doit à la location de son local à Nevers de ne pas se retrouver dans le rouge financièrement, car *«toutes nos manifestations sont déficitaires»* a-t-il dit. Jean-Michel Dudragne s'est livré à un bilan de l'édition 2012 du Concours de Nevers, satisfaisant, qui a réuni 281 animaux contre 275 en 2011 mais qui fait ressortir deux problèmes récurrents: *«la difficulté de plus en plus grande de recruter des juges et l'état du site du Marault lorsque nous en prenons possession»*. *«Des difficultés qui ne devraient pas se reproduire»* a enchaîné le président Gauthier et ce d'autant plus que la prochaine édition sera la 160ème du genre.

Et que la société d'agriculture souhaite fêter l'événement. Le programme va d'ailleurs évoluer par rapport aux années précédentes. Le rendez-vous aura lieu sur trois jours, les 25, 26 et 27 octobre 2013 et *«nous souhaitons l'ouvrir encore plus au grand public. Même si c'est d'abord un rendez-vous professionnel, nous souhaitons qu'il soit l'occasion pour notre métier de communiquer et de démontrer qu'il tient une place prépondérante dans le paysage économique nivernais»*. Jean-Luc Gauthier annonce ainsi de nombreuses animations et festivités, même si la traditionnelle tête de veau du dimanche matin, entre éleveurs, devrait disparaître au profit d'un dîner de gala le samedi soir.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

➜ **Soufflet Agriculture**
Visite de la plate-forme expérimentale

➜ **Chablis**. Une conquête à petits pas du marché chinois

➜ **Intempéries**. Reconnaissance de circonstances exceptionnelles sur tout le département

Syndicat Betteravier de l'Yonne

Au final, une bonne campagne

La dernière campagne aura été difficile pour les betteraviers de l'Yonne, avec notamment des conditions climatiques délicates et contrastées, mais elle se solde néanmoins par de bons résultats, avec entre autres, une production finale de 112 000 tonnes

C'est présidée pour la première fois par Didier Renoux, successeur d'Olivier Leprêtre à la gouvernance de leur syndicat que s'est tenue le 30 mai dernier à Vallery dans le Sénonais, l'assemblée générale des betteravier de l'Yonne, à l'issue d'une année 2012 qui aura été celle de tous les contrastes : alternance de conditions météo sèches et humides, contraste dans l'évolution des rendements avec un début de campagne à des niveaux particulièrement faibles, des premiers arrachages rendus difficiles par la sécheresse, suivis d'une forte humidité… Au final, une campagne délicate pour un certain nombre de planteurs, mais également pour les usines, qui ont connu des difficultés de fabrication consécutives aux épisodes de gel, suivis d'un redoux relevés en décembre.

En baisse par rapport à 2011, le rendement final pour l'Yonne atteint néanmoins 75,8 tonnes racines à 18,1°, soit 88 t à 16° : un résultat se situant dans les cinq meilleures années qu'ait connu le département. Pour un niveau de production atteignant 112 000 tonnes, résultat notamment, d'une augmentation régulière des surfaces, en particulier pour les planteurs de Souppes. La durée de campagne pour l'Yonne continue à progresser d'année en année, s'établissant à 80 jours, en retrait toutefois des chiffres nationaux à 104 jours. Sur l'ensemble de la période, 160 mm de pluie auront été comptabilisés, avec pour conséquence un impact sur la qualité de la récolte, notamment le niveau de Tare terre. Un niveau qui ne cesse de s'améliorer toutefois, diminuant de moitié en 10 ans. Concernant la Tare collet, la courbe est sensiblement remontée dans le département, à l'image du reste de l'hexagone, passant à 10,80.



Erik Lainé, président de la Confédération Générale des planteurs de betteraves (CGB)

Des suppléments de prix à la hausse

Ce sont les planteurs de Souppes qui ont bénéficié cette année du meilleur supplément de prix, avec un montant de 13,58 €, pour une moyenne globale sur le département de 11,2 €. Des chiffres dont se félicité Didier Renoux, successeur d'Olivier Leprêtre à la présidence du SBY : *«Une belle leçon de transparence et de partage de la valeur ajoutée. N'oublions pas que certains planteurs européens ne bénéficient pas de ce juste retour…»* L'effet cumulé d'une hausse du prix des betteraves quota et hors quota ainsi que celui de la rémunération pulpe qui s'établit aux alentours de 2,5 €/t, permet d'atteindre un niveau de prix proche de 35 €, se rapprochant de celui de 2005, avant réforme.

L'année 2012 aura connu également un certain regain de tension relatif aux contrôles, sur le lavage notamment, en raison du niveau de Tare terre élevé, ainsi que sur le décolletage. Un problème récurrent, souligné par Didier Renoux : *«il est urgent d'arriver vers une simplification réelle des réceptions, évitant ainsi dérives et discussions infinies. Il nous faut des réceptions à l'image de notre filière : modernes et dynamiques»*. Une simplification passant par une forfaitisation de la Tare collet, à condition de trouver un niveau national respectant l'équilibre économique entre planteurs et industriels.

Après des semis 2013 retardés, les sommes de températures enregistrées ce printemps, ne dépassent pas 650 °, contre 800 ° l'an passé à pareille époque. Il aura fallu ainsi attendre le 17 mai pour une couverture du sol de 30 %, soit 15 à 17 jours d'écart avec l'année précédente. Si seulement quelques parcelles ont été touchées par les inondations, les planteurs ont depuis, du faire face à la battance, aux limaces, ainsi qu'aux tipules.


Didier Renoux, successeur d'Olivier Leprêtre à la présidence du Syndicat Betteravier de l'Yonne

Quel avenir pour le règlement sucre… ?

En fin d'assemblée, le président de la CGB, Erik Lainé a fait un tour d'horizon de l'actualité betteravière hexagonale et internationale, revenant notamment sur les dernières perspectives en matière de règlement sucre. Sera-t-il prolongé jusqu'en 2020, comme le demande la filière ? Si 60 % du parlement européen se sont prononcés pour une reconduction de 5 ans, les ministres de l'agriculture des 28 États membres divergent dans leurs conclusions, 18 d'entre eux se prononçant pour une reconduction, 6 étant contre et 4 hésitant encore. Erik lainé tire la sonnette d'alarme : *«quelle que soit la fin des quotas, il faut en préserver le cadre contractuel et interprofessionnel, car seul le maintien des règles régissant les rapports entre nos deux professions nous permettront de passer cette période qui sera empreinte de turbulences…»* Particulièrement attentif à la politique commerciale de l'Union Européenne et des accords de libre échange insaturés : *«contrairement à ce que prétend la Commission Européenne, nous ne sommes pas prêts à entrer en compétitivité avec nos principaux concurrents que sont les Brésiliens. D'où l'importance du programme AKKER (voir encadré NDLR), car même si aujourd'hui l'écart entre nos deux pays se réduit, il reste en gros 30 % de différentiel, à l'avantage du Brésil et il nous faut mettre à profit les quelques années d'ici 2020 pour parfaire notre compétitivité»*.

DOMINIQUE BERNERD

▶ Repères

Les chiffres clés de la campagne betteravière dans l'Yonne :

80 planteurs de betteraves (pour un total de 26 000 planteurs répartis sur 29 départements)
1273 hectares ensemencés, dont 543 ha pour la sucrerie coopérative de Connantre, 513 ha pour la sucrerie distillerie de Souppes, 202 ha pour la sucrerie coopérative en Gâtinais, 15 ha pour la sucrerie coopérative d'Arthenay
15,9 ha de superficie moyenne de betteraves par exploitation (moyenne nationale 15 ha)
Rendement betteraves : 75,8 tonnes de betteraves à 18,10 % de sucre/ha, soit 88 tonnes à 16 (moyenne nationale 86,2 tonnes à 16)
Rendement sucre (extrait) : 12,9 tonnes de sucre/ha (moyenne nationale 12,6 tonnes)
1305 ha implantés en 2013 (en hausse de + 2,5 %)

AKER Un programme ambitieux pour doubler le rythme de rendement de la betterave

Lancé officiellement le 26 septembre dernier, le programme AKER vise à améliorer d'ici 2020, la compétitivité de la betterave en France face à la canne brésilienne, en doublant le rythme de croissance annuelle de son rendement en sucre par hectare. En hausse depuis une trentaine d'années de 2 % par an, grâce notamment à une bonne corrélation entre l'augmentation des températures au printemps et l'amélioration variétale, ce rythme de croissance passerait ainsi à 4 %.
S'inscrivant pour une durée de 8 ans, dans le Programme d'Investissement d'Avenir initié par l'Etat, dans le cadre de l'Agence Nationale de la Recherche, il est doté d'un budget de 18,5 millions €, y compris 5 M€ d'aides de l'Etat et d'une ressource de 80 chercheurs.
Porté par 11 partenaires, organismes publics et opérateurs privés de la filière betterave sucrière française, AKER est un programme original et innovant , dont plus de 94 % du budget sont consacrés exclusivement à la recherche et au développement.
Le programme consiste en premier lieu à élargir la variabilité génétique de la betterave en constituant une collection de gênes en provenance de ressources du monde entier. Ensuite, AKER valorisera le matériel génétique obtenu en le croisant avec du matériel élite, de manière à produire de nouvelles variétés à haut potentiel, qui seront ensuite mises à disposition de la filière.

▶ Agenda

15/06 Marché à la ferme
Marché à la ferme, chez Christine Busson, à Fouchères, samedi 15 juin, de 16 h à 20 h. Seront présents les agriculteurs du réseau *«Bienvenue à la Ferme»*, pour vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais dans un cadre authentique : asperges, volaille fermière, cidre et jus de pomme, canard gras, cerf, viande bovine, légumes, fromages, escargots, truites, miel, pain d'épice… Et bien sur, les vins de l'Yonne

15/06 Feux de la Saint-Jean à Theil sur Vanne
Feux de la Saint-Jean à Theil sur Vanne, samedi 15 juin. Au programme : musique, danses, cracheurs de feu, échassier, feux de la Saint-Jean et feux d'artifice. Avec le Bagad Armor Argoat, le Cercle celtique, Gwaremm, K'Lou, Lumina, Kalffa. Organisé par la Joyeuse Entente, pour son 50e anniversaire

16/06 Ball Trap à Courson
Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent dimanche16 juin, à Courson les Carrières (Le Pralion), un Ball Trap ouvert à tous, de 10 h à 19 h. Fusil d'essai, tous calibres, nombreux lots

20/06 Découverte de la culture du soja
Dans le cadre du *«Printemps Bio»* en Bourgogne, le SEDARB organise une journée de découverte de la culture du soja, jeudi 20 juin, de 9 h 30 à 12 h, départ place de l'église à Vareilles. Distribution commentée de la fiche technique soja bio. Tour de parcelles chez 2 agriculteurs cultivant du soja bio en pays d'Orge, chez Emmanuel Cretté, à Vareilles, sur terres noires et chez Christophe Dupuis, à Arces, sur terres argilo-limoneuses. Rens au 06 77 30 78 82

28/29/06 Feux de la Saint-Jean à Fleury la Vallée
vendredi 28 juin, à 20 h : Azucar Blanca et les danseurs de l'association Icona latina, pour une soirée Salsa. Samedi 29 juin, à partir de 17 h 30 : déambulations avec la banda Tapage Diurne, puis concert avec Celtifort'Air, Maltavern et les Chaussettes Sauvages pour une soirée celtique et rock. Feux d'artifice et feux de la Saint-Jean

▶Agenda

07/07 Cavalcade de Bleury

Dimanche 7 juillet, à partir de 11h, sur la place de Bleury, assistez à la Cavalcade avec la croûte du CdF, suivie du buffet de midi. A 14 h 30, ouverture de la 85e Grande Parade de chars fleuris. Une dizaine de chars Millésime 2013, accompagnés au rythme des fanfares, Bandas, majorettes, avec en nouveauté cette année, les cornemuses «*Ati-Atail*»., sans oublier les confettis… Suivront: le spectacle sur podium, la présentation de Miss Bleury 2013, l'apéro concert, le bal gratuit avec «Chrysalides» et le grand feu d'artifice. Soit près de 14 heures d'animation et spectacles en continu. Entrée de la parade: 3 €, gratuit pour les moins de 12 ans

07/07 Foire aux ânes et vide-greniers

Foire aux ânes et vide-greniers, dimanche 7 juillet à Savigny-en-Terre-Plaine. 100 ânes de différentes races présents, promenades, animations pour les enfants, vide-greniers et marché paysan Renseignements au 03 86 32 54 23

07/07 Journée du patrimoine local en Pays d'Othe

La Communauté de Communes de la vanne et du Pays d'Othe, organise une journée du patrimoine local dimanche 7 juillet. Au programme:
Vaumort : de 10 h à 18h, tuiles marquées de MJ Roché, visite de l'église
Chigy : de 10 h à 18 h, exposition «l'indéfrisable», de mme Simonnet ; expo collective de peintures et sculptures à la forge, au lavoir, ainsi qu'à la mairie
Villeneuve l'Archevêque : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, visite de l'église ; le portail Fournaudin : de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h, visite de l'église St-Hubert ; peintures de Belas ; collection de roches et minéraux avec visite commentée à 10 h 30 ; collection de fers à repasser avec visite commentée à 16 h
Arces : de 10 h à 18 h, «Un dimanche au bord de l'eau» à l'étang du grand moulin. Ambiance guinguette, restauration.
A partir de 14 h, ambiance musicale, atelier peinture
Cerisiers : de 10 h à 18 h, «Parenthèse Médiévale», animations, campement, marché médiéval, banquet le 6 juillet au soir, exposition sur l'histoire des Hospitaliers
La Postolle : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, visite du village, éolienne, église, habitations troglodytes, arbres remarquables
Villechétive : de 10 h à 18 h : «briqueterie et métiers de la terre», visite de la briqueterie, les métiers de la terre, collection de D. Proquin

Soufflet Agriculture

Visite de la plateforme expérimentale

Le 29 mai dernier, plus de 300 agriculteurs venus de l'Yonne et de la Nièvre ont répondu à l'invitation de Soufflet Agriculture et visité la plateforme expérimentale de Coulon, dans l'Yonne



Plus de 300 agriculteurs venus de l'Yonne mais aussi de la Nièvre étaient présents

Bravant une météo capricieuse, les participants ont pu visiter au total plus de 800 microparcelles, avec l'équipe des techniciens présents. L'occasion aussi de rencontrer fournisseurs et concessionnaires agricoles, avant d'accueillir dans l'après-midi, Jean-Michel Soufflet. L'objectif de la matinée était en premier lieu technique, avec visite de 9 thématiques concernant les 4 cultures principales de la région : variétés, fertilisation, phytosanitaires…

Concernant le blé, l'orientation variétale parmi 32 cultivars testés selon les caractéristiques agronomiques et la valorisation boulangère a mis en avant des variétés comme par exemple «*Allez-y*», adaptée aux semis précoces et tolérante aux maladies afin de répondre aux objectifs Ecophyto.

Chaque agriculteur pourra ainsi choisir ses variétés pour les prochains semis et en particulier découvrir les nouveautés adaptées à notre région et nos débouchés. Un essai fongicide présentait également les programmes les plus récents dans un contexte de septoriose n'attendant que les beaux jours pour causer ses dommages. Sur cette thématique, des possibilités d'optimiser les efficacités grâce à des produits stimulant les défenses naturelles des plantes ou des adjuvants ont été également testés.

Concernant le colza, l'expérimentation visait à tester de nouvelles techniques d'association de légumineuses au semis pour économiser de l'azote et concurrencer les adventices (Micacolza), à tester la localisation d'engrais sur le rang par exemple. Cette culture emblématique de notre région bénéficiait d'un test de 42 variétés. Ces essais répartis également dans d'autres types de sol permettent de conseiller ensuite les variétés de colza les mieux adaptées aux petites régions naturelles allant de la Puisaye aux Plateaux en passant par le Centre Nivernais.
Du côté de l'innovation technique, le colza voit arriver de nouvelles solutions chimiques avec les variétés Clearfield.

Concernant les orges brassicoles, l'orientation variétale évolue vers de nouvelles variétés permettant une substitution à Esterel, variété dépassée devenue trop sensible aux maladies, à la casse de l'épi et à la mosaïque. La région Bourgogne reste en effet une région leader dans la production d'orges de brasserie maltées dans nos usines de Nogent-sur-Seine, Polisot et Brazey-en-Plaine.
Un essai traitement de semence sur orge a mis en évidence l'intérêt d'un enrobage de semence nouveau en substitution de traitement en végétation. Cette dernière innovation devant nous permettre une meilleure gestion des maladies foliaires avec le but d'économiser une intervention foliaire.

L'après-midi, Jean Michel Soufflet est venu à la rencontre des agriculteurs expliquer les évolutions des différentes Divisions du groupe : Agriculture, Viticulture, Meunerie, Malterie… Il a une nouvelle fois souligné l'importance de disposer de sites de transformation de proximité pour assurer un débouché à nos productions locales.

EMMANUEL BONNIN
SOUFFLET AGRICULTURE

Action syndicale

Tous à Paris dimanche 23 juin !

La FDSEA de l'Yonne se mobilise et organise un voyage en bus à Paris pour la manifestation nationale du 23 juin. Inscriptions au 03 86 49 48 24

Les productions sont aujourd'hui complémentaires entre elles. Difficile pour les céréaliers de se passer des éleveurs et réciproquement. Si depuis plusieurs mois sont menées dans les départements des actions pour faire entendre les difficultés actuelles de l'élevage, toutes filières confondues, la situation se complexifie sur les exploitations. C'est pour rappeler que l'agriculture est un vrai métier et une chance pour la France que les agriculteurs à l'appel de la FNSEA et des JA, se réuniront dimanche 23 juin à Paris.
La FDSEA et les JA de l'Yonne participent à l'action et organisent un déplacement en bus dans la capitale avec ce message : «*il est temps de demander des réponses sur les doléances déposées le 12 avril dernier, avec entre autres, la simplification des normes et la traçabilité. Ce ne sont pas les politiques qui porteront notre message, c'est par le nombre et la représentativité de l'ensemble des productions, que nous pourrons être entendus !*»

«Une forme de solidarité naturelle…»

Producteur céréalier dans le Sénonais, Jean-Claude Gonnet sait pourquoi il se rendra à la manif : «*mon activité principale est extrêmement liée à la bonne santé des entreprises et ateliers d'élevage, avec en gros la moitié de ma production qui part en débouché animal, que ce soit en céréales ou par la transformation d'oléo protéagineux en tourteaux… Par delà cet aspect économique des choses, c'est pour moi une forme de solidarité naturelle envers le monde de l'élevage. Et puis, même si ce n'est pas la raison première de mon déplacement à Paris, ce sera aussi l'occasion de retrouver les éleveurs de Saône et Loire avec qui on avait noué de bonnes relations lors de l'action solidarité fourrage menée il y a 2 ans…*»

Eleveur de porcs, Eric Saison sera aussi du voyage et s'en explique : «*il faut faire prendre conscience à tous les opérateurs des filières viande et animale de l'impératif à faire corréler le prix de vente des produits animaux avec celui des matières végétales, principales charges d'alimentation de nos élevages. Leur faire admettre qu'il va falloir aussi remonter la barre au niveau des produits animaux, que ce soit en lait ou en viande. L'intérêt de la manif, pour moi, il est là…*»

▶Programme

Trajet Aller-retour gratuit

7 h 00 : départ d'Avallon
7 h 30 : départ d'Auxerre
8 h 00 : départ de Courtenay
10 h 00 : défilé de revendication de Montparnasse jusqu'à l'Esplanade des Invalides avec animaux et tracteurs
13 h 00 : casse croûte (à votre charge)
14 h 00 : «Village agricole» (dégustation de produits, animations…), échanges avec le grand public parisien pour leur montrer la réalité de votre métier et obtenir leur soutien.

La Chine menace de taxer l'importation de vins français

Chablis: Une conquête à petits pas du marché chinois

Alors que la Chine menace de surtaxer l'importation de vins européens, les professionnels du chablisien ne semblent pas s'inquiéter outre mesure, vis-à-vis de ce qui est encore un marché de niche, même si les exportations de vins de Chablis ont connu une hausse significative ces deux dernières années.


Les caves Bailly-Lapierre ont une représentation permanente en Chine depuis 2010.

Selon le directeur général de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), Federico Castellucci, la consommation de vins en Chine s'est accrue en 12 ans de 67 %, et devrait atteindre 1,6 l par an et par personne. Des chiffres laissant présager d'importantes perspectives de croissance au regard du nombre d'habitants. Si le pays est aujourd'hui le 1er marché en volume des vins de Bordeaux, avec 523 000 hl et le 2e en valeur avec 354 millions €, il est devenu dans le même temps le 4e débouché pour les vins de Bourgogne. Les exportations de vins de Chablis enregistrant pour leur part une hausse significative en 2012, avec 108 000 bouteilles exportées (+10% par rapport à 2011), pour 807 K€ (+ 31 %), soit 8 % du volume des vins de Bourgogne exportés et 6 % du chiffre d'affaires. Les consommateurs à fort pouvoir d'achat, s'éveillant de plus en plus à la gastronomie occidentale et à la culture du vin se situent essentiellement dans les grands pôles du développement chinois, comme Canton, Shenzhen, Shanghai et Pékin, A la tête du Domaine des Malandes à Chablis, Lynn Marchive compte plusieurs importateurs dans ces deux dernières villes, mais avoue ne pas trop s'inquiéter des menaces de sur taxation évoquées : *«je reste très prudente vis-à-vis du marché chinois, qui, au risque d'être sévère, me paraît opportuniste. Des centaines d'importateurs sont apparus, investissant des sommes impressionnantes, mais dans ce pays, pas de démarche à long terme, pas de mentalité «paysanne», le business avant tout ! Une attitude spéculative vis-à-vis du vin, qui peut du jour au lendemain vous fermer des portes et vous fait, comme à Bordeaux, vous retrouver avec des stocks énormes sur les bras…»*

Les Caves Bailly-Lapierre sont installées en Chine depuis 2010

Egalement viticulteur à Chablis et présent lui aussi sur le marché chinois, Benoît Droin ne manifeste pas non plus d'inquiétudes majeures : *«nous avons la chance avec le Chablis, d'être sur des marchés de niche historiques, avec des vins assez recherchés, bien loin des volumes de masses des vins du Languedoc et autres… on ne mise pas non plus tout sur le marché chinois. On sait que c'est un débouché intéressant, mais ce serait dangereux de croire qu'ils sont les seuls !»* Bien implantés dans l'hôtellerie et la restauration haut de gamme, notamment à Canton, avec 31% de l'offre Blanc Bourgogne, les vins de Chablis, s'ils souffrent de la concurrence étrangère dans le circuit de la grande distribution, sont bien implantés chez les cavistes et la vente directe aux particuliers. Son cépage vedette *«Chardonnay»* attirant de plus en plus de consommateurs en quête de découverte.

Les Caves Bailly-Lapierre ont ouvert depuis 2010 un bureau de représentation permanent en Chine, avec pour objectif d'y mener une stratégie de développement qualitative en s'inscrivant dans la durée. Responsable des ventes sur le secteur asiatique, Amélie Duboc-Sentuc reste sereine face aux menaces de taxation : *«nous restons vigilants bien sûr, mais il se passe souvent beaucoup de temps entre l'annonce d'une loi et sa mise en application et les menaces ne sont pas toujours suivies d'effet…»* Plébiscitant avant tout les vins rouges les chinois commencent tout juste à apprécier les vins effervescents : *«aujourd'hui, notre but à court et moyen terme, est plus dans la lisibilité que dans le volume. Un travail avant tout qualitatif de prescription et de longue haleine basé sur une politique de construction d'image et de la marque. Potentiellement demain, ce peut-être un marché important à l'export, d'où l'importance d'être sur place pour y trouver des opportunités».*

Dominique Bernerd,
avec le concours du BIVB Chablis

▸ A noter

Qui propose du fourrage ou de la paille… ?

Devant les caprices de la météo et ses conséquences dévastatrices pour l'économie des exploitations (inondations et perte de récoltes, retard de semis…) la Chambre d'agriculture s'est mobilisée pour d'une part faire reconnaître les dégâts causés aux exploitations (procédure calamité, solidarité nationale…) et, d'autre part, que les règles de la Pac (conditionnalité, BCAE …) soient assouplies afin de ne pas doublement pénaliser les exploitations victimes de ces aléas climatiques.

En partenariat avec Alysé, et dans un esprit de solidarité entre agriculteurs/éleveurs, elle propose aujourd'hui de recenser et mettre en relation les agriculteurs et éleveurs détenteurs de fourrage/paille avec ceux en nécessitant.

A cet effet, un questionnaire à remplir en ligne ou à retourner par fax est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture www.yonne.chambagri.fr
La Chambre se chargera de communiquer aux éleveurs ayant formulé une demande, la liste des agriculteurs proposant du fourrage ou de la paille.

Distinction

Deux serviteurs du tourisme icaunais récompensés

L'Agence de Développement Touristique dans l'Yonne a coutume chaque année de mettre à l'honneur les icaunais œuvrant quotidiennement pour le développement du tourisme dans le département. Jacqueline Humbert, propriétaire du Musée des Arts Populaires de Laduz et Jean-Luc Barnabet, conseiller en gastronomie, ont ainsi reçu des mains du président de l'ADTY, Jean-Baptiste Lemoyne, une médaille pour le travail accompli au service de la promotion touristique.

C'est en 1962, que Raymond et Jacqueline Humbert choisissent de venir vivre dans notre département. Artistes et collectionneurs passionnés, ils accumulent au fil des années une multitude d'objets d'art populaire, d'œuvres, d'outils, de documents et décident de créer à Laduz, dans l'Aillantais, un musée qui leur serait dédié. Il ouvrira ses portes à Pâques, en 1986. Jusqu'à sa disparition, en 1990, Raymond Humbert ne cessera de chercher et collectionner des objets, témoins du patrimoine rural. Aujourd'hui, Jacqueline veille sur l'œuvre de son mari et fait vivre le musée, en constante évolution depuis 25 ans. Ancien restaurateur étoilé au Michelin, installé d'abord à Vaux puis dans un ancien relais de poste sur les quais d'Auxerre, Jean-Luc Barnabet s'est fait le spécialiste de la truffe de Bourgogne, créant en 1996, en partenariat avec Yonne Tourisme, les matinées *«à la découverte de la truffe»*.

L'occasion de permettre aux touristes et icaunais de découvrir ce tubercule tant convoité. Devenu aujourd'hui conseiller en gastronomie, il continue son travail de valorisation de la truffe de Bourgogne. A travers sa réussite et sa renommée, c'est aussi la ville d'Auxerre et le département tout entier, qui ont ainsi bénéficié d'une plus forte notoriété.

Jacqueline Humbert s'est vue remettre une médaille d'or et Jean-Luc Barnabet une médaille de bronze


De gauche à droite : Jean-Baptiste Lemoyne, président de Yonne Tourisme, Jacqueline Humbert, Jean-Luc Barnabet, William Lemaire, Conseiller général du canton.



▶ Formation

Et si la réussite de mes cultures dépendait de l'interculture ?

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation sur deux journées, jeudi 20 juin et vendredi 20 septembre, de 9 h à 17 h 30, en ses locaux, rue Guynemer à Auxerre, sur le thème : «Et si la réussite de les cultures dépendait de l'interculture ?»
L'interculture est une période clé pour gérer des problématiques agronomiques, en particulier sur les bassins d'alimentation de captage: gestion de l'azote, des adventices et des ravageurs, des résidus de culture et de l'état du sol. Lors de cette formation, il sera proposé à chaque participant de réfléchir aux itinéraires techniques adaptés à sa situation.
Intervenants : Eric Bizot, conseiller en Grandes Cultures et Richard Wylleman, conseiller en agro-équipement à la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Renseignements: Laurette Paravano, conseillère en agronomie et environnement au 03 86 94 21 91

Démonstration Mes p@rcelles

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise en ses locaux, rue Guynemer à Auxerre, une démonstration du logiciel "Mes p@rcelles", mercredi 19 juin, à partir de 14 h

Comprendre mon sol pour raisonner ma fumure de fond et mes amendements

Mieux connaître ses sols est indispensable pour pouvoir optimiser ses apports de fumures de fonds et d'amendements. La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation sur 2 jours, les jeudi 20 juin et lundi 9 septembre, à Auxerre, sur le thème : «*comprendre mon sol pour raisonner ma fumure de fond et mes amendements*».
Objectifs : comprendre et interpréter les paramètres d'une analyse de sol ; bien positionner un profil de sol, appliquer les principes de description du profil et faire le lien entre le terrain et les analyses ; optimiser ses apports en P, K, MgO, CaO
Renseignement. : Gaëlle de Nardo, conseillère en Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture, au 03 86 64 45 65

Intempéries du printemps 2013

Reconnaissance de circonstances exceptionnelles sur tout le département

La situation de circonstances exceptionnelles est reconnue pour l'ensemble du département de l'Yonne, compte tenu de la pluviométrie excessive qui a occasionné des pertes importantes sur les cultures et compromis les semis de printemps

Pour les exploitants concernés, cet état de circonstances exceptionnelles permet de maintenir les aides agricoles relevant de 1er pilier de la PAC sur les surfaces sinistrées, y compris sur les surfaces qui n'ont pas pu être implantées en raison des intempéries.
Par ailleurs, pour éviter que ces dommages ne pénalisent les agriculteurs en cas de contrôle PAC, par rapport au respect de certaines bonnes conditions agronomiques et environnementales (BCAE) ou aux engagements pris au titre d'une mesure agro-environnementale, le préfet de l'Yonne a pris deux arrêtés :

- l'arrêté N° DDT/SEA/2013-43 modifiant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres et aux normes usuelles pour encourager la solidarité entre les agriculteurs, en autorisant le fauchage et le pâturage des jachères en 2013 et pour assurer une tolérance en cas de contrôle sur des parcelles
- l'arrêté N° DDT/SEA/2013-42 relatif à la reconnaissance de circonstances exceptionnelles suite à la pluviométrie excessive du printemps 2013 et sa conséquence pour les mesures agro-environnementales (MAE), qui permet le paiement des aides pour les surfaces engagées, dans la mesure où les surcoûts liés au cahier des charges des MAE ont déjà été supportés – mesure agro environnementale rotationnelle et mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) de réduction de traitements phytosanitaires

Les exploitants touchés par les intempéries et qui de ce fait, ne seront pas en mesure de respecter certains engagements au titre des BCAE ou d'une MAE doivent notifier obligatoirement leur situation :
- auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne : DDDT de l'Yonne/SEA - 3 rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre Cedex, avant le 21/06/2013, délai de rigueur ; **à l'aide du formulaire de demande de reconnaissance de circonstances exceptionnelles téléchargeables sur le site Internet des services de l'Etat à l'adresse :** http://www.yonne.gouv.fr rubrique Politiques publiques / agriculture / mesures nationales et mesures conjoncturelles

Conditions d'application de la reconnaissance de circonstances exceptionnelles pour maintenir le versement de certaines aides agro environnementales :
1) Mesure agro environnementale rotationnelle (MAER2) :
Il est rappelé que les cultures prises en compte pour la vérification des obligations du cahier des charges en 2013 sont celles qui ont été déclarées sur le formulaire *«Liste des engagements»* et transmis à la DDT au plus tard le 15 mai 2013 Si une ou plusieurs parcelles culturales ont été détruites par ces intempéries et ont nécessité un resemis, la culture prise en compte pour la vérification du cahier des charges sera celle initialement implantée et donc détruite, sous réserve que vous en fassiez la demande avant le 21/06/2013
2)Mesure agro environnementale territorialisée (MAET) de réduction de traitements phytosanitaires : Il est rappelé qu'un indice de fréquence de traitement (IFT) maximal doit être respecté annuellement De la même façon que ci-dessus, les intempéries ont pu occasionner des resemis susceptibles d'entraîner des problèmes de respect d'IFT. Pour les parcelles inondées et qui ont nécessité un resemis, l'IFT affecté sera l'IFT objectif de l'année dans le contrat **sous réserve que vous en fassiez la demande avant le 21/06/2013**
Pour toute information complémentaire :
DDT de l'Yonne - 3 rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre Cedex
Tél 03 86 48 41 00 – Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

DDT 89
Service de l'Economie Agricole

Groupe SeineYonne

Belle réussite pour les Expérimentales Zone Nord

Réunis sous la bannière SeineYonne, 225 adhérents des coopératives Capserval et 110 Bourgogne ont participé le 29 mai dernier à la visite des Expérimentales Zone Nord d'Evry, contribuant ainsi au succès de la journée

Pour la deuxième année consécutive, le Service Agro-Développement SeineYonne, mutualisation des services agronomiques Capserval et 110 Bourgogne a mis en place des plates-formes d'expérimentation annuelles et pluriannuelles. Ces dernières sont conduites dans le cadre d'Artemis, réseau de travail inter-régional associant divers partenaires comme : la Chambre Régionale d'Agriculture, l'INRA, In Vivo, Sofiprotéol, l'Université de Bourgogne, Vitagora, ainsi que les coopératives de Bourgogne et Franche-Comté
Les objectifs des plates-formes sont de répondre aux exigences de la société *«Produire plus et mieux»*, en mettant au point des itinéraires techniques selon différents critères : adapter les conseils à chaque zone pédoclimatique, respecter les stratégies de filières et de contractualisation, mettre en avant le raisonnement de la protection et la préservation de l'environnement, tout en garantissant le revenu des agriculteurs adhérents.

Une matinée dédiée aux expérimentations blé, orge et colza

Réunis autour des 1000 micro-parcelles d'expérimentation, les 225 adhérents présents sur la plate-forme d'essai d'Evry, dans le Sénonais, ont eu tout loisir durant la matinée de visiter les trois pôles (blé, colza, orge d'hiver) mis à leur disposition. Une visite facilitée par une organisation sans faille, des cars ayant été prévus pour rallier les différentes zones distantes de 3 km et des groupes constitués, identifiés par une couleur de casquette particulière !
Comparaisons variétales, maîtrise des intrants, fertilisation azotée avec l'outil de pilotage Farmstar présenté par Louis-Marie Allard du Cetiom, comparaison d'itinéraires techniques, évaluation des nouvelles stratégies d'application… Les adhérents ont pu bénéficier de toute l'expertise du service agro-développement, ainsi que de techniciens et intervenants extérieurs, afin d'améliorer les performances de leur exploitation.
Une matinée clôturée par un déjeuner précédé du discours des présidents de la structure, Gérard Delagneau et Etienne Henriot, qui ont tous deux rappelé l'importance à mutualiser les services agro-developpement, permettant ainsi une optimisation des ressources humaines et financières, autour de thèmes d'expérimentation d'avenir.
L'après-midi, les adhérents des deux coopératives ont pu participer à différents ateliers organisés autour des thèmes de la plateforme pluriannuelle Artemis, notamment : la fertilité des sols autour d'un profil cultural, la maîtrise de la pulvérisation bas volume ou encore, la maîtrise du désherbage mécanique au travers de la démonstration de l'outil de guidage Precisio.



Réunis sous la bannière seineYonne, 225 adhérents de capserval et 110 Bourgogne étaient présents.

MSA Bourgogne
Une identité à défendre envers et contre tous

SAFER
Coup de projecteur sur l'installation en Bourgog Franche-Comté

Coopération
FEDER: des projets et des actes

Assemblée générale de la MSA de Bourgogne

Une identité à défendre envers et contre tous

La MSA de Bourgogne a tenu son assemblée générale à Beaune. L'occasion de réaffirmer la volonté de la caisse régionale de défendre son modèle.


Une AG où les échanges ont été nombreux avec la salle

Habituée à naviguer par gros temps et vents contraires, la MSA de Bourgogne a réaffirmé lors de sa dernière assemblée générale, sa détermination et ses ambitions à maintenir la structure à flots et à défendre ce qui fait sa force et forge son identité. Le guichet unique, les échelons locaux, les comités départementaux, l'action des élus et leurs présence à tous les échelons... Autant de dispositions qui doivent être défendues et maintenues, comme l'a expliqué le président de la MSA de Bourgogne Dominique Bossong, qui n'a pas occulté les difficultés, pour mieux souligner la nécessité de *«s'engager dans une démarche de conquête (…) une démarche indispensable pour assurer le maintien de notre régime agricole spécifique et le valoriser»*.

L'engagement des jeunes une nécessité vitale

La nécessité de l'engagement des jeunes et partant, du renouvellement des générations d'élus, peut s'évaluer à l'égal de celle du renouvellement des générations d'agriculteurs. Le temps presse et la relève doit être assurée. La signature en fin de réunion de la Charte qui consacre un partenariat actif entre la MSA de Bourgogne et JA de Bourgogne fait partie intégrante de cette dynamique interne. Les chiffres parlent d'eux-même, *«en presque dix ans»*, illustre Dominique Bossong, *«nous avons perdu, au niveau national, 50 000 délégués cantonaux et 600 000 ressortissants agricoles. Notre régime souffre de cette situation, notamment au regard de son financement»*. Sous la pression de la Cour des comptes, la MSA a du en 2012 s'adapter dans l'urgence, en recentrant la gestion des prestations familiales sur un seul site, condition expresse au maintien de cette activité et seule solution pour *«préserver l'emploi, tant du personnel technique que des travailleurs sociaux dont l'action auprès des familles est importante»*


Les jeunes agriculteurs « sont » aussi l'avenir de la MSA, la signature de la Charte avec JA de Bourgogne, institue un partenariat déjà bien installé depuis plusieurs années.

Rester à l'écoute des adhérents

La nouvelle politique de proximité doit encore être expliquée, les outils mis en place ont eu quelques *«ratés»* techniques, relevés par le président et le directeur, mais ils sont essentiels à la réussite de l'ensemble. Comme l'ont démontré les questions de la salle, les adhérents ont encore besoin de temps et d'information pour se les approprier pleinement. Le Centre de contacts et la politique d'accueil sur rendez-vous trouvent peu à peu leur place. Mais, si les raisons budgétaires ont diligenté les choix, l'organisation *«entend rester à l'écoute des adhérents»* en préservant *«une relation personnalisée et adaptée aux besoins»*. L'action sanitaire et sociale demeure aussi un pan important de l'activité pour l'accompagnement des populations agricoles. Le soutien aux familles, aux jeunes, le suivi des seniors, l'attention aux risques psycho-sociaux, la prévention … ont été au cœur de nombreuses réunions et débats organisés en 2012 par la MSA de Bourgogne, qui a su à ces occasions, s'entourer de partenaires efficients. La Santé sécurité au travail fait partie d'un travail d'information et de sensibilisation mené régulièrement par les agents de la MSA et les élus.

Mais 2012 a vu aussi une première nationale avec la signature de la première convention régionale pour l'intégration de la dimension Santé Sécurité au travail dans l'enseignement agricole. Un engagement pérenne, en partenariat avec la Dirrecte, la Draaf et 33 directeurs d'établissements scolaires agricoles. Si la PAC suscite de nombreuses interrogations, au niveau de la MSA c'est également le nouveau système de financement qui s'appliquera en 2014 qui est source d'inquiétudes. La MSA de Bourgogne craint de voir *«ses marges de manœuvre»* réduites comme peau de chagrin... Mais en attendant 2014, 2013 est déjà bien entamé et les dossiers en cours nécessitent toute la vigilance de la Caisse de Bourgogne : le nouveau régime d'indemnités journalières obligatoires pour les non salariés, les conséquences des inondations et des intempéries pour les ressortissants les plus touchés, la déclinaison du Projet d'entreprise...

Unis et solidaires

La langue de bois n'était pas de mise lors de cette assemblée et l'intervention de Michel Brault, directeur de la Caisse centrale a eu un effet pour le moins *«décoiffant»*. D'abord un constat positif, face aux difficultés et aux contraintes, *«Vous avez pris les choses en mains... Vous agissez»*, mais sur le plan de la gestion *«il reste des marges de progrès»*. Toutes les caisses sont confrontées aux mêmes difficultés, mais les plus petites qui ont su être les plus réactives quand il s'est agi de fusionner, ont pris de l'avance et en recueillent les fruits maintenant. Les grands navires sont moins maniables par gros temps et la réduction drastique des dépenses restent pour beaucoup à l'ordre du jour, tant que les fusions n'ont pas produit leurs effets financiers. Le régime MSA se trouve *«en situation de dépendance par rapport au régime général»* et chaque année le déficit se creuse d'un nouveau milliard. *«Trois milliards en trois ans cela ne pourra pas continuer, augure Michel Brault, l'Etat devra prendre ses responsabilités...»*. En 2014, il y a fort à parier que la dotation annuelle sera égale au coût net de gestion, avec pour corollaire la disparition des réserves. Au plan national, la MSA n'en maintient pas moins ses revendications et réclame : la revalorisation des pensions d'invalidité (*«en bonne voie»*) ; la revalorisation des petites retraites, la réforme du calcul du salaire moyen pour les salariés, la validation des trimestres pour les courtes activités, le maintien de l'unité du régime car, *«il serait suicidaire de dissocier les salariés et les non-salariés, l'unité c'est la forte de notre régime»*. Le contexte de gestion est donc délicat, et dans le même temps *«la lenteur de la réorganisation augmente les risques»*, analyse le directeur de la caisse centrale. Il faut donc *«être combattif, rester ferme sur la politique de territoire, la proximité et l'activité de back office»*. Un esprit combattif qui s'est aussi exprimé dans la conclusion de Michel Brault : *«La MSA a toujours été menacée et elle est toujours là, nous ferons tout pour qu'elle soit encore là demain»*.

ANNE-MARIE KLEIN



Assemblée générale de la Safer Bourgogne Franche-Comté

Coup de projecteur sur l'installation

Pour sa première assemblée générale après la fusion des deux régions, la Safer BFC a dressé un bilan quantitatif et qualitatif de son action satisfaisant. Les fondamentaux du marché foncier agricole, sylvicole et viticole, restent bien présents avec la volonté de favoriser au maximum les installations rentables et vivables.



Première assemblée générale pour la Safer Bourgogne Franche Comté depuis la fusion des deux régions.

Le résultat de ce premier exercice après la création de la Safer Bourgogne Franche-comté, conforte la décision de fusion qui avait été prise. Les économies d'échelle sont là et Jean-Luc Desbrosses, le président directeur général, relève que chacun des partenaires a beaucoup apporté à la nouvelle structure en termes de compétences, *«sans affaiblir l'autonomie des délégations départementales»*.

La fusion a *«été bénéfique»* et l'objectif de maintenir un résultat financier significatif est atteint en 2012. Le contexte économique en 2013 n'engage pas cependant à l'autosatisfaction, cette année encore plus que la précédente il s'agit de *«maîtriser les charges»*, de *«conforter le résultat»*, alors que le marché se resserre et *«d'être vigilant sur les fonds propres»*.

Différents modèles d'installation

Acteur incontournable du développement territorial, la Safer Bourgogne Franche-comté a saisi l'occasion de l'assemblée générale pour réaffirmer son rôle, ses missions et les principales orientations de son action. La valorisation des projets agricoles sur tout le territoire, pour toutes les filières, amène à placer la transmission d'exploitation et l'installation au centre des préoccupations . Mais il ne s'agit pas d'installer pour installer, la Safer BFC veille à la rentabilité économique des projets et *«à leur vivabilité»*. *«Il faut anticiper et accompagner les transmissions dans toutes les filières en réfléchissant à différents modèles d'installation»*.

Ensemble c'est mieux

Une table ronde réunissant de jeunes installés, des responsables professionnels, une élue territoriale et un représentant du ministère de l'Agriculture, a montré combien la diversité des projets et des contextes devait conduire à trouver des solutions pérennes en adaptant les montages et les solutions au cas par cas. La Bourgogne fait partie des régions les plus dynamiques en terme d'installation. Au centre de cette dynamique, l'installation de hors cadre familiaux représente un enjeu essentiel pour la pérennité et la diversité des productions sur les territoires ruraux.
Pour qu'un dossier aboutisse favorablement il faut souvent innover et trouver le meilleur montage financier par rapport à une situation donnée. Mais ces installations peuvent être plus fragiles que d'autres, il faut donc aussi mettre l'accent sur l'accompagnement humain. Sur tous ces plans, la réflexion de la profession s'organise de façon transversale, les OPA ayant fait leur depuis longtemps la devise : *«Ensemble c'est mieux»*.

Economiser le foncier

L'activité forestière reste forte sur une territoire où la forêt occupe 43% de l'espace foncier. L'aménagement du parcellaire forestier et la transmission de massifs forestiers font donc partie des grandes orientations de l'action de la Safer, de même que le développement économique local. La Safer BFC travaille ainsi en partenariat avec les collectivités locales pour installer des porteurs de projets en milieu rural, mais en ayant toujours *«le souci d'économiser le foncier»*.
La nécessaire protection de l'environnement a aussi des implications sur le foncier, ce qui amène la Safer BFC à accompagner des projets fonciers sur des zones de captage par exemple.

La connaissance approfondie du territoire et l'expertise foncière sont des atouts indéniables et recherchés par les partenaires et les investisseurs. Mais au plus près du terrain, la Safer est consciente de subir un déficit d'image. Entre rumeurs et manque d'information, *«les jugements sont souvent hâtifs»*, les procès d'intention toujours à charge.

Un exemple : l'un des principaux reproches porte sur l'exercice délicat du droit de préemption. On en parle beaucoup, mais la Safer BFC, l'exerce rarement, alors que chaque année elle produit 15 000 notifications, les préemptions ne dépassent pas la quarantaine de dossiers portant sur 100 ha en tout... En 2013 et 2014, la communication va donc prendre une nouvelle dimension, histoire de remettre un peu de bon sens dans tous les bruits qui courent.

ANNE-MARIE KLEIN

▸ Repères

Le prix des terres en Bourgogne

A l'exception de la Côte d'Or où le prix est stable, les départements bourguignons enregistrent une légère progression du prix des terres libres. La hausse la plus marquée intervient en Saône et Loire (+6%) sous l'influence du renchérissement des terres en Bresse chalonnaise, Macônnais, Chalonnais, Clunysois et Côte chalonnaise. Le prix moyen du département reste cependant le plus bas de la région à 2410 €/ha.
Sur le marché des terres louées, la hausse des prix ne dépasse pas 2%. Les moyennes départementales sont très proches de celles des terres libres. En bas de l'échelle, un hectare de terres louées en Saône et Loire se négocie à 2090 euros, mais il ne dépasse pas 3000 euros dans l'Yonne, le département le plus cher de la région.

Les prix à l'hectare des biens libres, comme des biens loués, sont nettement en dessous des moyennes nationales.
Le marché des vignes représente seulement 2% des superficies (513 ha) mais 30% des valeurs (ces dernières étant très dépendantes des appellations concernées. Les prix en Saône et Loire sont globalement stables, contrairement à la Côte d'Or où même les appellations régionales connaissent une hausse. La pression reste très importante sur les appellations communales, les 1ers et les grands crus.

Département et région agricole Bourgogne	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011	Département et région agricole Franche-Comté	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Vingeanne, La Plaine	4 570	4 710	5 030	7%					
Val de Saône	3 350	3 510	2 780	-21%					
Morvan, Auxois	2 310	2 470	2 430	-2%	Zone des plaines et des basses-vallées	2 170	2 290	2 130	-7%
Plateau et vallées du Châtillonais	2 790	2 610	2 650	2%	Plateaux supérieurs et montagne	2 600	2 970	2 930	-1%
Côte viticole et arrière-côte de Bourgogne	2 880	2 850	2 680	-6%	Plateaux moyens du Jura	2 430	2 560	2 620	2%
COTE-D'OR	**2 970**	**3 000**	**3 000**	**0%**	**DOUBS**	**2 430**	**2 660**	**2 630**	**-1%**
Morvan	2 130	2 330	2 320	0%					
Nivernais central	3 090	3 000	3 050	2%					
Entre Loire et Allier, Sologne bourbonnaise	3 090	2 790	2 860	3%	Vignoble du Jura	2 040	2 140	2 120	-1%
Bourgogne nivernaise, Puisaye	2 800	2 990	3 080	3%	Bresse	2 080	2 250	2 200	-2%
NIEVRE	**2 780**	**2 790**	**2 840**	**2%**	Deuxième plateau	2 000	2 010	1 890	-6%
Charollais, Brionnais	2 820	2 640	2 660	1%	Haut-Jura	1 960	1 710	1 640	-4%
Bresse chalonnaise	2 450	2 750	3 110	13%	Nord Jura	2 620	2 380	2 430	2%
Mâconnais, Chalonnais	2 310	2 300	2 530	10%	Sud Jura	1 790	1 510	1 490	-1%
Bresse louhannaise	2 120	2 040	2 150	5%	**JURA**	**2 110**	**2 020**	**2 000**	**-1%**
Clunysois, Côte chalonnaise	2 060	2 220	2 480	12%					
Sologne bourbonnaise, Autunois, Morvan	2 290	2 130	2 240	5%					
SAONE-ET-LOIRE	**2 360**	**2 280**	**2 410**	**6%**	Région vosgienne et sous-vosgienne	1 930	2 010	2 220	10%
Terre Plaine, Morvan	2 710	2 480	2 610	5%	Région des plateaux	2 410	2 510	2 620	4%
Plateaux de Bourgogne	2 500	2 560	2 680	5%	Plaine grayloise	2 460	2 900	2 860	-1%
Puisaye	2 890	3 030	3 140	4%	Vallée de l'Ognon et Trouée de Belfort	2 520	2 700	2 540	-6%
Vallées, Pays d'Othe	3 310	3 490	3 410	-2%	**HAUTE-SAONE**	**2 330**	**2 460**	**2 550**	**4%**
Sénonais, Gâtinais	3 950	3 600	3 680	2%					
YONNE	**3 190**	**3 160**	**3 210**	**2%**	**TERRITOIRE DE BELFORT**	**3 510**	**3 770**	**3 630**	**-4%**

Prix des terres et prés libres, non bâtis (moyennes triennales en euros courant par hectare.
Les évolutions sont très variables d'un département à l'autre, avec par exemple une hausse maximale de 6% en Saône et Loire, et à contrario une diminution de 4% constatée dans le Territoire de Belfort.

Coopération

FEDER : des projets et des actes

Les coopératives Global, Terre d'Ovin et les Eleveurs bio de Bourgogne, unis au sein de l'union Feder, ont tenu à Autun leurs assemblées générales. L'occasion de revenir sur une année qui a vu le déploiement de nouveaux projets et activités au service des adhérents, avec une attention toute particulière portée au soutien des jeunes éleveurs.



De gauche à droite, trois présidents qui regardent dans la même direction, Nicolas Boucherot (Éleveur bio de Bourgogne), Gilles Duthu (Terre d'ovin) et Yves Largy (Global).

L'union fait la force, en ces temps de difficultés économiques mieux vaut jouer collectif que choisir l'isolement. Les adhérents de Global, de Terre d'ovin et des Eleveurs bio de Bourgogne, réunis au sein de l'Union Feder, qui viennent de tenir leurs assemblées générales à Autun, l'ont bien compris.
Pour la coopérative Global l'année 2012 aura été celle des fusions et déjà, remarque Yves Largy son président, *«les premiers effets bénéfiques se font sentir»*. La coopération avance au sein de l'Union Feder qui regroupe aujourd'hui Global, Socaviac, Epis-Centre, Terre d'ovins, les Eleveurs bio de Bourgogne, Copagno et Axereal. Une union pour le meilleur, à savoir *«la valorisation optimale des productions animales des éleveurs adhérents»*. Le regroupement de la commercialisation avec une mise en marché commune, la logistique avec la mise en commun de la collecte, l'offre de services techniques et produits... visent à optimiser les charges et les coûts, massifier l'offre, accompagner au mieux les éleveurs sans perdre un pouce de proximité puisque les huit centres d'allotement restent ancrés dans les différents territoires.

Où l'on reparle de l'engraissement...

Le territoire de l'Union qui va des Ardennes à la Loire et au Cantal englobe un grand bassin d'élevage et permet de commercialiser 190 000 bovins *«dans les principales races du troupeau allaitant français»*, 170 000 ovins, 9000 caprins produits sur 4500 élevages.
En bovins, Global commercialise un peu plus de 90 000 têtes, tandis que les Eleveurs bio de Bourgogne ont collecté 1801 têtes. Terre d'ovin a commercialisé 46 806 têtes et les éleveurs bio de Bourgogne 1700 ovins. Côté débouchés viande, Socopa et Bigard absorbent l'essentiel de la production avec respectivement 38% et 31% de parts de marché en bovins viande.

En engraissement ce sont les femelles qui sont essentiellement valorisées dans la région, les mâles étant majoritairement vendus en maigre. Ce qui laisse la place, comme le précise le directeur, Michel Millot, *«à une véritable politique de relance de l'engraissement»*. En bovins maigres, sans surprise l'export concentre 61% des débouchés. Pour les ovins, si Bigard (38%) et Destrel (21%), représentent les principaux clients, pour le reste, la diversité s'exprime avec de nombreux *«petits»* clients qui sécurisent de fait les débouchés.
Cette relance de l'engraissement en France, que beaucoup appellent de leurs vœux, mais qui ne *«prend»* toujours pas sur le terrain, devient de plus en plus pressante à mesure que la demande des engraisseurs italiens baisse d'année en année.

Avec une baisse de 14% en cinq ans du marché italien et une baisse de la consommation de viande en Italie de 15% dans le même temps, *«tous les arguments sont là pour relancer la production de gras»* sur le sol français. Coup de pouce supplémentaire, l'Union mijote un projet Fac (Féder-Aval-Céréales) qui pourrait à terme faire bouger le curser en faveur de l'engraissement, en sécurisant le revenu par une vraie contractualisation de l'amont à l'aval.

Assurer la relève...

La fonction appro continue également son développement grâce aux efforts conjugués de Global, Socaviac, copagno, Terre d'ovin et l'Eleveur bourguignon. Enfin, l'union exprime aussi ses exigences au travers des différentes filières qualité dans lesquelles près d'un quart des bovins certifiables sont certifiés et qui concernent près d'un agneau sur deux.
Si le négoce permet d'avoir les moyens de ses ambitions et de répondre aux attentes des adhérents, les responsables du groupe insistent aussi sur l'important travail d'accompagnement qui se matérialise par des contrats spécifiques avec les éleveurs mais aussi par des projets et des mesures financières qui concernent notamment les jeunes éleveurs. Plusieurs jeunes femmes et jeunes hommes exploitants de fraîche date ou salariés, sont venus témoigner de leur parcours et de l'accompagnement que la structure coopérative a su leur apporter. Les jeunes représentent l'avenir des coopératives, de nouveaux élus, administratrices et administrateurs sont ainsi venus rejoindre leurs aînés au conseil d'administration.

Répondre aux attentes des acheteurs italiens

Si l'export vers l'Italie reste la destination privilégiée des broutards produits par les adhérents de Global, ce marché suscite depuis plusieurs années quelques inquiétudes.La courbe fléchit lentement mais sûrement. Georgio Cataneo, partenaire commercial italien du groupe, a tracé les grandes lignes de la situation. 117 000 bovins venus de France et des autres Pays européens sont engraissés bon an mal an en Italie. La *«perte»* de marché s'élève pour le moment à 64 000 têtes, mais prévoit Georgio Cataneo, *«si le premier trimestre ne porte pas à l'optimisme, les mois qui suivent risquent d'être encore pires»*. Le pays souffre, le pouvoir d'achat est en berne, la consommation baisse et les structures d'engraissement n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois.
Au prix actuel du broutard, un engraisseur italien perd 170 euros par animal, autant dire que les trésoreries *«sont à genoux»*. Victimes de la course aux prix bas, les abattoirs battent de l'aile aussi et certains sont contraints de cesser leur activité.

Mais tout n'est pas perdu, tempère l'acheteur italien, l'éclaircie peut venir des engraisseurs eux-mêmes, car l'engraissement est ancré dans la tradition, *«tout le monde souhaite continuer son travail d'engraisseur»*. La situation pourrait donc à terme se stabiliser. De fait, ce débouché reste le plus sûr par rapport aux autres marchés du pourtour méditerranéen, plus aléatoires et qui sont loin d'être pérennes. Reste aux producteurs de broutards à *«entendre»* les attentes des acheteurs italiens, en termes de conformation, de rusticité, d'écornage et d'étalement des naissances. Là comme ailleurs le client a toujours raison...

ANNE-MARIE KLEIN


Plusieurs jeunes récemment installés sont venus témoigner de la qualité de l'accompagnement dont ils ont bénéficié dés leur installation de la part de leur coopérative.



Accidents climatiques

Groupama ajuste les contrats de ses sociétaires

Les agriculteurs du quart Nord-Est et de l'extrême Sud-Ouest de la France sont aujourd'hui gravement touchés par une situation météorologique exceptionnelle impactant fortement la campagne 2013. Voilà pourquoi Groupama a décidé de reporter au 10 ou au 15 juin selon les cultures les dates limites de semis pour celles - maïs, tournesol, sorgho - qui n'ont pas pu être semées du fait des conditions climatiques de ces dernières semaines.

Les conditions météorologiques de ces derniers mois perturbent fortement la saison agricole 2013. Depuis le début de la campagne, les évènements climatiques se sont succédés: sécheresse (15 août/15 septembre 2012), excès d'eau (15 octobre 2012 - février 2013), gel (11 - 13 mars 2013), excès d'eau (fin avril 2013), inondations (mai 2013).

Les trois premiers événements ont entraîné des dégâts essentiellement sur les cultures d'hiver, colza et céréales à paille, les derniers excès d'eau ont touché, quant à eux, toutes les cultures. C'est ainsi près de 142 000 hectares qui ont été sinistrés. S'agissant des inondations de fin mai, 70 000 hectares ont été touchés, dont 30 % de prairies, 40 % de cultures de printemps semées ou en cours de semis, et 30 % de cultures d'hiver.

L'impact pour Groupama

Cette succession de sinistres depuis le début de la campagne, y compris les inondations, a touché prioritairement deux grandes régions : le quart Nord Est de la France (de l'Yonne à l'Alsace en passant par l'Aube, la Marne, la Côte d'Or et la Haute Marne) et l'extrême Sud Ouest (Sud Aquitaine et Sud Est Midi Pyrénées). Les caisses régionales de Groupama Grand Est, Groupama Nord Est, Groupama Paris Val de Loire, et plus localement Groupama Oc et Groupama Rhône Alpes Auvergne sont les plus concernées. Pour les seuls excès d'eau ou inondations au 4 juin 2013, ce sont près de 8 600 déclarations de sinistres qui ont été enregistrées par Groupama. Les expertises sont en cours.

Quel report, pour quelles cultures ?

A titre dérogatoire, les contrats d'assurance multirisque climatique couvriront les cultures qui seront semées dans les délais portés au tableau ci-après. La fixation des dates de report s'appuie sur l'étude des éléments technico-agronomiques des cultures concernées et l'espoir d'une floraison fin août avec récolte fin novembre, en semant des variétés précoces jusqu'à ces dates. La culture pouvant alors être prise en charge par l'assurance.

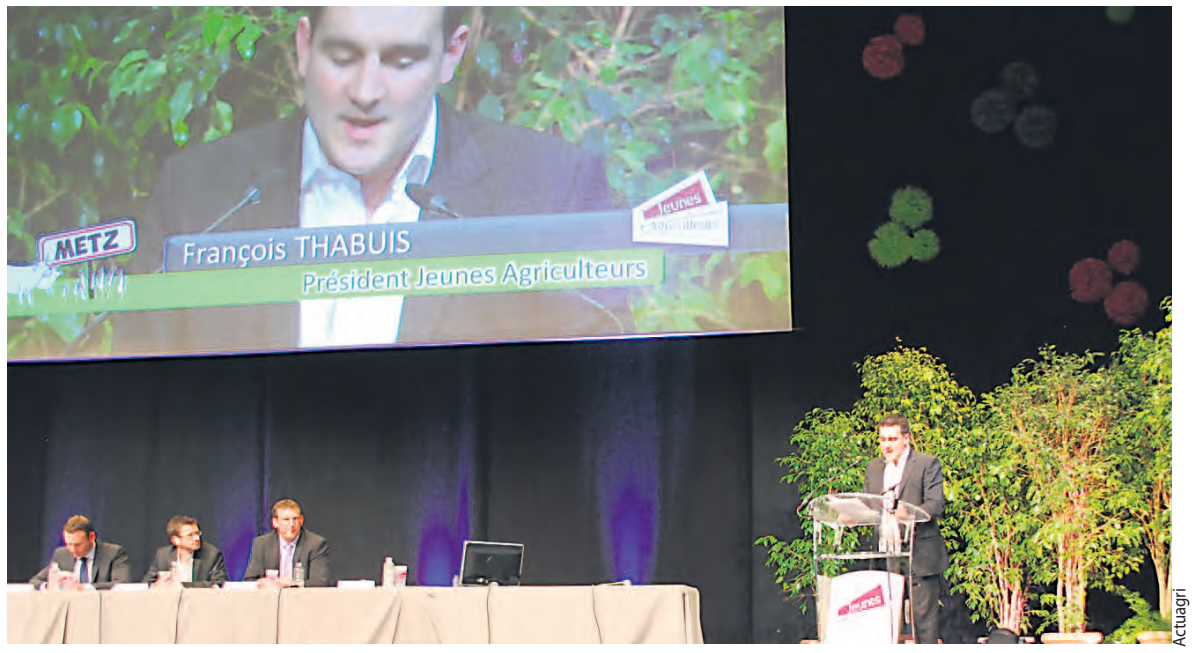
D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Cultures	Date de semis contractuelle	Dates limite de semis avec report	Modalités
Tournesol	10 mars – 20 mai	1er juin	sans condition
Tournesol consommation		10 juin	A hauteur de 90 % du rendement assuré
Tournesol semences		10 juin	A hauteur de 85 % du rendement assuré
Sorgho	1er avril – 31 mai	5 juin	sans condition
		15 juin	A hauteur de 90 % du rendement assuré
Maïs consommation grain	1er avril – 1er juin	5 juin	sans condition
		15 juin	A hauteur de 90 % du rendement assuré
Maïs semences	Selon convention spéciale	5 juin	sans condition
		15 juin	avec baisse de rendement comprise entre 80% et 95% selon l'indice de référence

Congrès JA

Des cadeaux pour des maux

La venue du ministre de l'Agriculture au congrès de Metz fut l'occasion pour les Jeunes Agriculteurs de rappeler leurs revendications. Et pour illustrer leur propos, ils ont offert des cadeaux.



Actuagri

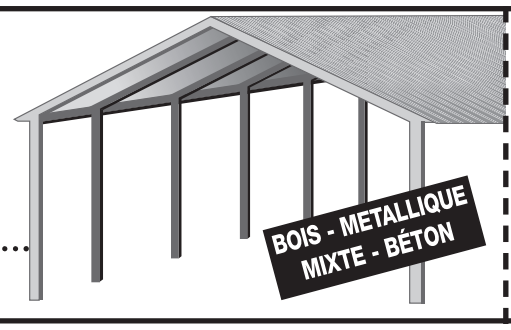
À la tribune, François Thabuis, président national des Jeunes Agriculteurs.

Les attentes des Jeunes agriculteurs ont-elles été comblées par Stéphane Le Foll ? Il semblerait que non vu les protestations dans la salle des congrès de Metz lors de la clôture de leur 47° congrès le 7 juin. *«Jusqu'à présent Le Foll, ça n'a pas été le Père Noël»* avait lancé la veille François Thabuis, le président des JA. Hormis quelques orientations, les propositions concrètes du ministre de l'Agriculture restent encore en suspend. Concernant l'installation, il a indiqué attendre la fin des assises (dont on ne connaît pas encore la date) pour annoncer un plan global. Spécifiant tout de même la mise en place de comités régionaux de l'installation et de points accueil installation géré par les chambres d'Agriculture et les Jeunes Agriculteurs. Jusqu'à présent, ces deux OPA étaient plutôt rivales sur cette thématique. *«Nous devons travailler en complémentarité»*, fait remarquer François Thabuis à Guy Vasseur, le président de l'APCA avant de lui offrir une oreillette *«pour que la voix des JA soit entendue dans les chambres»*.

Trêve de plaisanterie, le président des JA embraye son discours sur la mise en place du contrat de génération jusqu'à 30 ans et un accès au statut de *«stagiaire de la formation professionnelle»*. Rappelant au passage que le Président de la République leur a promis. Un peu effronté, François Tabuis s'est permis de tacler son aîné de la FNSEA en offrant à Xavier Beulin un livre intitulé *«oser la vie à deux»* car *«le travail en commun, ça se prépare en commun»*, justifie-t-il. La moisson de cadeaux n'en finissant plus, c'est une balance qui fut apportée au ministre pour signifier leur désaccord quant au rééquilibrage du financement du syndicalisme agricole. *«Ce rééquilibrage ignore complètement la réalité de l'implication de terrain de notre réseau syndical en comparaison aux autres»*, lance François Thabuis.

Pac

A seulement quelques semaines des grandes décisions sur la Pac, les JA, rejoints par le syndicat Jeune européen, ont fait le choix d'un paiement jeune obligatoire dans le premier pilier. Ils appellent à *«un couplage ciblé et conditionné à des critères de structuration de filière et de consolidation de débouché»*. François Thabuis s'est dit favorable à la majoration des premiers hectares et à un *«verdissement intelligent»* mais qu'à une seule condition : que la transparence des actifs soient prises en compte. Stéphane Le Foll n'a pas vraiment répondu sur ce dernier critère mais a eu droit, toujours en cadeau, à une botte de paille à ses pieds car il aurait laissé les agriculteurs *«sur la paille»* depuis un an. Dans son discours, le ministre rappelle quand même les avancées en matière de politique européenne: *«L'objectif est d'augmenter la part consacrée à l'installation sur la part du premier et du deuxième pilier par rapport à ce qui est existant aujourd'hui. On aura ensuite des discussions sur la façon de le mettre en œuvre»*, a-t-il indiqué rappelant que tous les pays européens n'étaient pas forcément favorables à une politique de l'installation commune. A propos de l'aide aux premiers hectares, il assure une proposition chiffrée suite à un éventuel accord européen le 27 juin au Luxembourg. D'ici là, les JA pourraient peut-être envoyer des cadeaux aux autres ministres de l'Agriculture européens pour se faire entendre ?

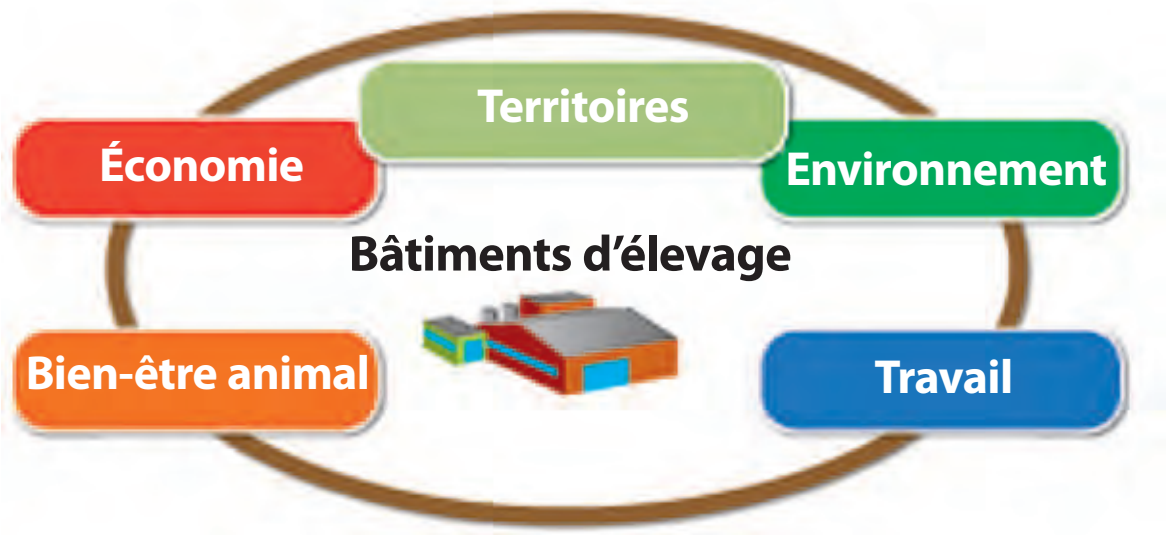
wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
POUR TOUTES
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
CONÇUES POUR DURER
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr


DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Des bâtiments d'élevage à adapter aux enjeux et perspectives de demain

Les constructions sont aujourd'hui guidées par de nombreux critères: économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux. Innovations et performances sont de mise.

Le bâtiment d'élevage : à la croisée de multiples enjeux



Graphique : Source : RMT Bâtiments d'élevage du futur

Comprendre l'existant et envisager l'avenir des bâtiments des filières porcs, volailles et ruminants, tels étaient les objectifs du colloque organisé par le Réseau Mixte Technologique (RMT) Bâtiments d'élevages du futur, mi-décembre à Paris. Le bâtiment est en effet le siège de nombreuses activités et leur conception a des incidences sur le temps et l'organisation du travail (alimentation, soins, traite, mise-bas, contention, rassemblement…), sur les performances zootechniques et le bien-être animal, sur l'environnement, le paysage et le territoire. Il représente également des montants d'investissements conséquents, influençant fortement les charges financières des exploitations. *«Ainsi, pour répondre à ces enjeux multiples - économie, bien-être, environnement et travail- le thème des bâtiments d'élevage fait l'objet d'une approche globale et transversale»*, rapporte Yves Françoise, de la Chambre d'agriculture de la Manche, sans oublier que *«le bâtiment d'élevage doit être à l'image du projet de l'éleveur, fonction du contexte de l'exploitation, de la filière de production agricole et plus globalement des attentes de la société.»* L'éco-construction s'avère également une piste à considérer pour la conception et l'utilisation des bâtiments.

Des bâtiments innovants et performants

Pour chacune des trois filières, contexte, enjeux, réflexions et pistes de travail ont été identifiés. Du côté de l'économie, les investissements dans le bâti représentent un enjeu stratégique. Ils devront donc être dans le futur, plus que jamais rentabilisables, assurer compétitivité et permettre la maîtrise des coûts, dans un contexte d'augmentation de la taille des élevages, de vieillissement des chefs d'exploitation et de recherche des clés d'adaptabilité des élevages au prix du marché. *«La qualité de vie est également primordiale même si souvent, c'est une préoccupation secondaire. Il faut intégrer la notion travail dès la conception et se projeter dans l'avenir pour ne pas être limité dans son évolution. Un équilibre doit être trouvé entre travail (astreinte, contraintes physiques, remplacement…), animal et bâtiment»* commente Caroline Depoudent, Chambre d'agriculture de Bretagne. Les conditions dans lesquelles sont logés les animaux ont des répercussions importantes sur leur santé et leur bien-être. Et la demande sociétale est forte sur ces questions. Les constructions prendront par ailleurs impérativement en compte leurs effets sur l'environnement en économisant l'énergie, en la produisant et en réduisant leurs impacts. Les bâtiments devront aussi s'adapter aux incidences du changement climatique.

Pas UN mais DES bâtiments

«Tous ces enjeux sont également à intégrer dans la problématique de l'aménagement du territoire, où l'agriculteur devient un consommateur de foncier parmi d'autres, rendant difficile la construction de structure agricole», note Carole Robert de l'APCA.

Les interrogations autour du bâtiment se complexifient. Il n'existe plus un bâtiment standard, adapté à toutes les situations. *«Il ne faut pas s'enfermer dans un raisonnement, il y a de la place pour la diversité. Il est nécessaire de proposer un bâtiment spécifique à la situation économique et/ou locale de l'éleveur. C'est pourquoi, devant la multiplicité des solutions, il est important d'acquérir des références précises pour apporter des réponses adaptées à chacun»*, conclut Jean-Louis Peyraud, Inra et président du Gis élevage de demain.

CYRIELLE DELISLE

Pour en savoir plus : www.rmt-batiments.org
Une application informatique, enjeux, tendances et orientations techniques pour les bâtiments d'élevage est en cours de développement et sera disponible dans le courant du premier semestre 2013.

Maternité du futur

Un projet (Casdar) de maternité est en cours à la ferme expérimentale porcine de Guernévez (Finistère). « Pour cette construction, en plus de trois exigences de base : garantir les performances animales, conserver un bon niveau sanitaire et maintenir un coût acceptable, deux priorités ont été définies. L'une ayant trait au volet ergonomie et conditions de travail et l'autre à l'énergie », commente Frédéric Kergourlay de la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Ainsi, les choix techniques retenus devront permettre de réduire les risques d'accidents et d'usure professionnelle, de diminuer la pénibilité au travail (lavage des salles…), sans oublier de baisser les consommations d'énergie, de valoriser les énergies gratuites (chaleur des porcs…) et la production d'énergie renouvelable.

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Bassin de rétention ou infiltration en structure alvéolaire
STATION ÉPURATION PAR FILTRES PLANTÉ DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75
www.sncbrunet.fr

BOUILLET
Particuliers et Profesionnels
LE SPECIALISTE DU METAL
pour construire et aménager
FABRICANT DE TÔLES
couvertures - bardages - découpe sur mesure
Les Bruyères de Crécy - 58300 AVRIL SUR LOIRE - 03.86.25.33.57
www.bouillet-acier.com

ETS BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Bien concevoir un bâtiment d

Conception des bâtiments / Jugés souvent moins « techniques » que les bâtiments résidentiels ou de services tertiaires, les bâtiments d'élevage n'ont pas moins bénéficié ces dernières années d'améliorations importantes. Si le béton, le bois et l'acier restent les matériaux majeurs, leur emploi, plus ciblé et adapté, a permis un progrès considérable.



Pour les bâtiments d'élevage de ruminants, l'évolution s'est opérée non pas sur la n sur leur usage plus ciblé et parfaitement adapté.

Destiné à soutenir les exploitations dans l'amélioration de leurs performances économiques, le Programme national bâtiments (PNB) engagé en France à partir de 1999 par FranceAgriMer et animé par l'Institut de l'élevage - aujourd'hui Idele - et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a mobilisé depuis son lancement quelque 300 conseillers en bâtiments d'élevage à travers les départements. Lancé dans la lignée du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) et du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), ce programme PNB a ainsi permis la production de très nombreuses références, travaux d'ingénierie et études et il a renforcé sur les territoires les compétences des conseillers bâtiments par le biais de formations adaptées et la valorisation de leurs expériences. Ce travail et la constitution d'un réseau-conseil s'avérait indispensable compte tenu des évolutions techniques et réglementaires relatives aux bâtiments (rénovation, agrandissement, construction) et de l'amélioration recherchée en conduite d'élevage pour leur plus grande rentabilité. L'organisation intrinsèque de l'élevage et le temps de travail, donc le coût que cette organisation induit, la réduction des dépenses sur les postes majeurs de consommations des énergies comme les objectifs de bien-être animal et de respects des règlements sanitaires entrent effectivement en compte dans tout dossier bâtiment.

Dès 2002, le Programme national bâtiments est entré dans une phase très active, qui a permis de conseiller à ce jour près de 28 000 exploitations bénéficiaires d'une aide pour la modernisation de leurs bâtiments d'élevage (sur la période 2002-2008, ce fut dans le cadre d'un PMBE et/ou d'un transfert PMPOA2) et l'accompagnement au niveau national de 6 000 projets de construction par an.

Chantiers d'avenir

Dans le numéro de mai 2012 de Bâti Flash, le bulletin de liaison s'adressant aux conseillers bâtiments, les partenaires du Programme national bâtiments réunis autour de l'Idele s'accordent à rappeler le chantier des priorités à inscrire dans les années à venir afin d'apporter aux éleveurs de ruminants les conseils les plus avisés qui prennent en compte les défis permanents d'adaptation et de modernité. Les travaux considérés comme prioritaires que devront mener les acteurs de la recherche et du développement concernent neuf thématiques : la concentration et l'agrandissement des troupeaux ; les déjections et l'environnement ; les déjections et les pathogènes ; la ventilation et l'adaptation au changement climatique ; l'éco-construction ; l'énergie ; la gestion de l'eau ; les coûts. L'objectif premier étant aussi de mettre en œuvre des outils de communication adaptés au nouveau contexte professionnel des conseillers bâtiments (visio-conférences, supports électroniques, vidéos sur le web…).

Des matériaux aux performances éprouvées

La question de la conception du bâtiment d'élevage considéré comme le lieu où se réalise la production est donc au cœur d'un grand nombre de critères et problématiques à appréhender obligatoirement. Or si les deux dernières décennies n'ont pas donné lieu à *«une révolution de la matière»* concernant les matériaux utilisés pour la construction (on parle toujours de béton, de bois et d'acier), il faut en revanche reconnaître l'avantage très net apporté par une connaissance plus approfondie des performances respectives de ces matériaux. L'instauration de normes, nationales et européennes, et l'obligation de se conformer à ces normes en fonction des usages ciblés en élevage (facteurs de résistance du matériau, de respect sanitaire pour les animaux, etc.) et la préoccupation de construire en accord avec la durabilité et le développement durable, ont eu un effet cumulé positif. Aussi, dans des départements rhônalpins, l'emploi par les entreprises spécialisées dans la construction en bois de bâtiments agricoles de matériaux les plus possibles locaux est un objectif, la filière bois d'œuvre restant cependant en cours de structuration. Non soumis, comme le sont l'habitat particulier et les constructions tertiaires, à la norme Haute qualité environnementale – ou HQE ® -, les bâtiments agricoles témoignent néanmoins - bien qu'encore de manière relativement diffuse - d'un certain nombre d'avancées sur ce sujet. L'Idele a d'ailleurs travaillé récemment à la rédaction d'une charte de l'éco-construction encourageant les conseillers en bâtiments d'élevage à la reprise dans les dossiers qu'ils étudient d'un certain nombre de critères de HQE ® pouvant être applicables aux bâtiments d'élevage. Ces critères concernent notamment l'intégration paysagère, l'emploi de matériaux locaux, l'économie recherchée sur les déplacements et transports sur, à partir et en direction du bâtiment d'élevage, la réduction énergétique, une étude plus affinée dans le cas d'un chantier de déconstruction, etc. Un certain nombre de postes clés peuvent être ainsi mieux étudiés en préalable à l'édification d'un bâtiment et permettent à l'éleveur, c'est très souvent constaté, d'apporter à son projet initial, de très fortes améliorations fonctionnelles pour un coût bien maîtrisé.

Armelle Lacôte

Pour en savoir plus : fiches techniques bâtiments, bulletins Bâti Flash, thématique éco-construction sont consultables sur le site www.idele.fr



VOUS SOUHAITEZ AJUSTER
VOS REMBOURSEMENTS
À VOTRE TRÉSORERIE,
VOTRE BANQUE EST LÀ
AVEC UNE SOLUTION DE MODULATION

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

CAISSE AGRICOLE DE CRÉDIT MUTUEL
24, AVENUE ALBERT CAMUS
21098 DIJON CEDEX

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 2 084 260 080 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

l'élevage



nature des matériaux employés - car il s'agit toujours de béton, bois et acier - mais

Implantation

Concevoir un bâtiment c'est aussi composer avec le paysage

Chaque bâtiment s'insère dans un lieu bien défini, un paysage aux caractéristiques particulières. Un bâtiment agricole doit donc s'enraciner dans le paysage. Conseils.

Pour bien choisir le terrain d'implantation d'un bâtiment, différents critères paysagers sont à prendre en compte, d'abord :

- **la topographie des lieux**, un terrain accidenté amenant plus de contraintes (et de frais) qu'un terrain plat. Il faut essayer de trouver des talutages proches de la pente du terrain naturel. Ensuite, la végétation existante, utile pour protéger le bâtiment ou pour favoriser son implantation.

-**La qualité du sol et ses contraintes environnementales** (périmètre rapproché d'un captage d'eau).

- **L'orientation du terrain** et sa position par rapport aux vents dominants dont il faut se protéger tout en profitant d'une ventilation naturelle optimale. L'ensoleillement hivernal doit aussi être pris en compte.

- **Le bâti existant** : par rapport aux bâtiments existants dont le nouveau bâtiment se situerait dans la continuité, il faut respecter l'orientation des fêtages, les volumes, les couleurs déjà présentes...

- **L'organisation du parcellaire :** la forme de la parcelle déterminera en partie de la forme de bâtiment.

- **La proximité des réseaux** (chemins, eau, électricité) évitera de coûteux travaux de viabilisation. Quand c'est possible, il vaut mieux enterrer les lignes aériennes.

- **Les formes et les ambiances** : couleurs et textures du bâtiment auront tout intérêt à se rapprocher le plus possible de celles du paysage local (teintes dominantes sur toutes l'année comme les différents verts de la végétation et le *«fond»* du paysage (pâtures, bois ou champs cultivés...).

Attention à certains éléments comme les **percements et les ouvertures** qui doivent rythmer les façades, les équilibrer.
Les toitures dans les zones habitées s'harmoniseront avec les tonalités dominantes des toitures, et en site isolé gagneront esthétiquement à être végétalisées ou de couleur sombre. D'une façon générale, les toitures ont avantage à être plus sombres que les façades.

Enfin, **le traitement des abords du bâtiment**, nécessite de réfléchir à un plan d'ensemble, intégrant toutes les composantes du site d'exploitation. Il faut penser aux chemins et aux accès et ne pas négliger les plantations, qui peuvent utilement masquer les éléments les plus disgracieux de l'activité agricole.

▶ Zoom

Intégration paysagère : Pensez aux CAUE

Pour les exploitants ayant un projet de création, d'extension ou de modernisation d'un bâtiment agricole, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), propose un service de conseil afin que leur dossier puisse être élaboré, en amont, de la manière la plus judicieuse possible.
Ce travail d'accompagnement par des architectes-conseils vise à assurer une insertion des projets qui soit cohérente avec les caractéristiques des sites d'implantation. L'architecte-conseil rencontre l'agriculteur sur le site de son projet, l'aide dans ses démarches, apporte des conseils fonctionnels et techniques, il recherche la solution la plus rationnelle sur les plans économiques et architecturaux. La démarche permet donc une intégration paysagère vraiment satisfaisante. Pour mener à bien cette mission, le CAUE travaille en relation avec la chambre d'agriculture (qui instruit les dossiers). Il assure le suivi d'une cinquantaine de dossiers par an. Tout agriculteur désireux d'obtenir des informations et des conseils pour son projet peut s'adresser directement au CAUE de son département.
21 : www.caue21.fr -Tél: 03 80 30 02 28
58 : caue58.archi.fr - Tél: 03 86 71 66 90
89 : contact@cave89.fr - Tél: 03 86 72 87 19

Constructions Métalliques & Composants Béton
LAMARTINE
www.lamartine-net.com
• Bâtiments agricoles
• Aménagements intérieurs
• Béton prêt à l'emploi
• Murs de bardage
• Murs de stockage
• Murs de silo
Partenaire ANDRIEU
12, rue des Grassots • 03230 THIEL-SUR-ACOLIN • Tél. 04 70 42 57 57 • Fax 04 70 42 57 60

Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
Tél: 03.80.58.82.09
RENTABILISEZ VOTRE TOITURE GRACE AU PHOTOVOLTAIQUE !
Vous souhaitez, changer votre toiture amiantée, amortir les charges de votre bâtiment, investir dans les Energies Renouvelables, faire un placement ... ?
Clef energies - 627b rue de la Pièce-Léger - 21160 Marsannay-la-côte
www.clef-energies.fr
clef-energies@fclh.fr

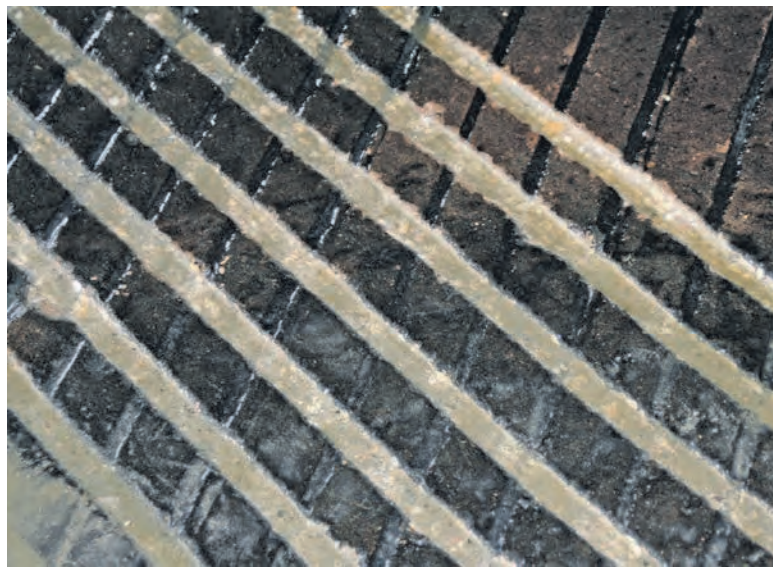
BARBOT FAYAT GROUP
www.barbot.fayat.com
PITTINO Alain
9, rue Huissonnières - 58530 BREVES
Tél. 03 86 24 21 43 - Port. 06 07 60 52 77
Fax. 03 86 24 21 39
E-mail: pittino.alain@wanadoo.fr
Constructions Métalliques
Photovoltaïque

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com
20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Rainurage des bétons

Qu'ils soient neufs ou lissés par les raclages, les bétons deviennent glissants avec le temps. Parce que l'accident n'arrive pas toujours chez le voisin, pensez prévention.


Dans de bonnes conditions, 500 m² peuvent être rainurés en une journée.


Après le rainurage, les animaux reprennent rapidement confiance

Avec les raclages successifs et le passage répété des animaux, les aires d'attentes et les couloirs d'exercice deviennent particulièrement glissants. Les conséquences sur le comportement sont directes : moindre fréquentation de l'auge et des abreuvoirs, détection des chaleurs difficile, stress, etc.
Le chantier de rainurage est souvent reporté, jusqu'au jour où une ou deux vaches font une mauvaise chute … Bilan de l'opération : des animaux blessés ou euthanasiés, et le rainurage qui reste à faire : en urgence !

Penser à neutraliser les bétons

Chaque année, Agri Services GDS intervient dans 80 à 100 bâtiments pour une surface rainurée de plus de 16000 m².
Les rainures font 2 à 2,5 cm de large, et sont espacées d'environ 5 cm. La profondeur ne doit pas être excessive (1 cm) sinon la matière organique s'y dépose et crée un réservoir de contamination pour les boiteries. Si la configuration le permet, une surface de 500 m² peut être rainurée en une journée.
Après un rainurage sur des bétons de moins de 3 ans, il faut les neutraliser en arrosant un mélange d'eau et d'acide pour équilibrer le pH : diluer 1 litre de vinaigre blanc ménager dans 10 litres d'eau, verser cette solution sur toute la surface (compter environ 0,5 l/m²).
Généralement, la réalisation de rainures dans la longueur du bâtiment (sens du raclage) permet de redonner confiance aux animaux. Le quadrillage des rainures en diagonale est réservé aux bétons qui restent glissants malgré un premier rainurage dans la longueur, ou dans les zones de circulation très dense.

Ne pas rainurer un béton frais

Pour économiser le coût du rainurage, certains éleveurs rainurent le béton frais avec une fourche. Cette pratique présente le risque de relever les graviers du béton. En circulant sur ces surfaces, les graviers vont appuyer sur la sole des sabots, entraînant des lésions pouvant conduire à des boiteries aigues.

Autre risque important pour les animaux : la présence de fibres métalliques dans les bétons des aires de raclage. Les fibres se relèvent lors du rainurage, et risquent de piquer les pieds. Les fibres métalliques sont à réserver aux bétons de structure.

Organiser le chantier avant l'accident

Trop souvent, les chantiers de rainurage se réalisent en catastrophe, après la perte d'une vache. L'organisation du chantier se complique quand les vaches sont dans le bâtiment : comment intervenir sur les aires d'exercice, alors que les vaches ne peuvent pas sortir et doivent prendre la ration ? Pour éviter ces désagréments, mieux vaut anticiper et prévoir l'intervention quand le troupeau pâture. Le rainurage coûte souvent moins cher qu'une vache écartelée, sans compter les pertes indirectes.
Après le rainurage, l'effet est rapidement visible sur les animaux : des vaches en confiance expriment les chaleurs, n'hésitent pas à se déplacer à l'auge et aux abreuvoirs, etc.
Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à appeler au 04.78.19.60.70.

Agri Services GDS

LOGISSAIN
www.meunier-logissain.com
SA MEUNIER
89000 St-Georges sur Baulche
Tél. 03 86 48 13 03
- NETTOYAGE DU MATÉRIEL DE TRAITE
- HYGIÈNE DES TRAYONS AVANT ET APRÈS LA TRAITE
POUR UN MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX
Distributeur des produits PENNGAR
DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DE MOPPY
TARIF SPÉCIAL CHASSEUR
le repas des chiens qui bougent + LES GRANDES MARQUES
ARION · ROYAL CANIN · TECHNI-CAL · EUKANUBA · DOG
STOP
aux agressions des nuisibles
RATS
et SOURIS

METAL CONSTRUCTION
c'est aussi les BATIMENTS en KIT
NOS SERVICES EN OPTION
▷ démarches administratives
▷ livraison
▷ bardage
▷ montage
▷ gouttières
Excellent rapport QUALITE / PRIX
à partir de 30,60 €HTm²
Nombreuses références dans la région. DEVIS GRATUIT
METAL CONSTRUCTION
Philippe Simonnet
Route de Bourgogne - 58000 St Eloi 03 86 57 24 57 - 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

La puissance d'un leader
DEMANDEZ une DÉMO d'un TELESCOPIC JCB 536-70
au 03 80 27 08 00
VOTRE CONCESSIONNAIRE
Sarl GIACOMEL
21 - Auxonne
CONSEILS - FINANCEMENTS - SAV
JCB AGRI

Vers des bâtiments à énergie positive

Mettre en place des bâtiments d'élevage à énergie positive, c'est l'objectif que recherchent l'Ifip, l'Itavi et l'Institut de l'élevage.

Voilà un an que l'Ifip (Institut technique du porc), l'Itavi (Institut technique de l'aviculture) et l'Institut de l'élevage (Institut technique des ruminants) en partenariat avec certaines Chambres d'agriculture(1) travaillent en commun sur un projet de recherche, visant à transposer le concept de bâtiment basse consommation (BBC) dans le monde de l'élevage. *«En effet, le Grenelle de l'environnement qui demande au secteur agricole de réduire l'impact environnemental des exploitations et l'augmentation du prix de l'énergie, plaident en faveur de la mise en place de moyens pour diminuer sa dépendance en énergies directes. Or, les bâtiments d'élevage représentent une part non négligeable de cette consommation énergétique. Ainsi tout un programme de recherche a été engagé sur une période de trois ans»*, présente Michel Marcon de l'Ifip et responsable de l'action.

Qu'est ce qu'un bâtiment à énergie positive

L'idée est donc d'obtenir un bâtiment d'élevage à énergie positive (BEBC +), c'est à dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. *«Ce concept se conçoit en deux temps. Il nécessite à la fois de réaliser un bâtiment à basse consommation d'énergie (BEBC) et de compenser les consommations restantes par la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaudières à biomasse…)»*, poursuit Michel Marcon. Un bâtiment d'élevage à basse consommation d'énergie (BEBC) doit, à travers sa structure, son organisation et ses équipements, réduire les consommations d'énergie tout en respectant un seuil maximal de consommation (voir encadré).

Ce projet se décline en trois objectifs. Le premier consiste à créer un guide pour la réalisation de bâtiments d'élevage à basse consommation d'énergie. Ce guide présentera un éventail de solutions. Il sera rédigé d'ici 2013. Le second représente le recensement des technologies économes en énergie, des techniques de production d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur. Et le troisième consiste à élaborer un concept de bâtiments d'élevage à énergie positive et à analyser l'intérêt technico-économique (ou surcoûts) de sa mise en place selon des scénarios prenant en compte l'évolution du contexte énergétique et du niveau de performances techniques.

Périmètre de la démarche

Le périmètre de la démarche concerne les bâtiments accueillant les animaux et l'ensemble des équipements utilisés à l'intérieur. Les bâtiments de stockage et de gestion des déjections, la fabrique d'aliment font partie de la démarche uniquement pour les élevages de ruminants.

Pour la production porcine, un BEBC devra en premier lieu privilégier les actions sur les consommations en chauffage et en ventilation qui représentent respectivement 46 % et 39 % des consommations d'énergie. « Pour atteindre le seuil objectif, des points clés ont été priorisés, comme par exemple le respect des débits minimaux, la mise en place de systèmes de chauffage performants comme les pompes à chaleur (PAC), la gestion des ponts thermiques, l'étanchéité du bâti, son orientation, la ventilation centralisée… L'idée est aussi de profiter des apports d'énergie disponible (récupérateur de chaleur, murs solaires, surfaces vitrées bien orientées) », note Michel Marcon.

En aviculture, trois quarts de l'énergie sont consommés par les volailles de chair, seul domaine pris en compte. *«Chauffage (80 %), électricité (13 %) et fuel (7,3 %) sont les trois secteurs, où il faut réaliser des économies. Pour atteindre un BEBC+, on peut envisager de démarrer un lot sur une partie du bâtiment, utiliser l'éclairage naturel, adapter l'isolation…»*, propose Gérard Armand de l'Itavi.

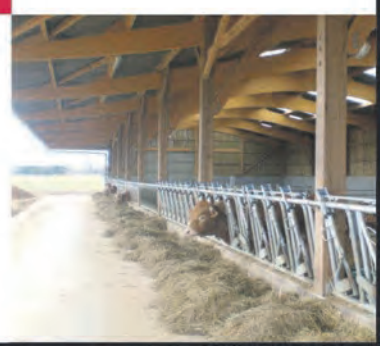
Pour la filière ruminants, *«les principales pistes identifiées concernent essentiellement la production laitière (refroidissement du lait, chauffage de l'eau, distribution des aliments, pratiques de paillage). En production bovins viande, les dépenses énergétiques sont majoritairement liées à l'utilisation du tracteur dans les locaux d'élevage»*, explique Jean-Yves Blanchin de l'Institut de l'élevage.

CYRIELLE DELISLE

(1) Chambres d'agriculture de Bretagne, des Pays de la Loire, de Bourgogne et de la Manche.

Seuil pour obtenir un Bâtiment d'élevage basse consommation selon les filières :

	Consommation de référence basée sur 2009	Consommation maximale pour obtenir un BEBC	Unité	Économie
Stade physiologique concerné	**Filière porcine**			
Maternité	900	540	kWh/place	40 %
Post-Sevrage	85	51	kWh/place	40 %
Engraissement	40	20	kWh/place	50 %
Gestante	160	80	kWh/place	50 %
Tous stades confondus	**983**	**491**	**kWh/truie présente**	**50 %**
Type de bâtiment	**Filière avicole**			
Volailles de chair	120	65	Wh/m²/an	45 %
Type de bâtiment	**Filière ruminant (bovin lait, bovin viande)**			
Salle de traite + laiterie	49	29	kWh/VL/an	41 %
Sont pris en compte : tank à lait, eau chaude, pompe à vide, machine à traire.				
Stabulation VL logettes lisier raclage	209	150	kWh/VL/an	28 %
Sont pris en compte : éclairage (sans éclairage la nuit), raclage mécanisé (chaîne carrée ou câble), mélangeuse distributrice.				
Stabulation VL - Aire paillée	179	125	kWh/VL/an	30 %
Sont pris en compte : éclairage (sans éclairage la nuit), raclage mécanisé hydraulique, curage tracteur des aires paillées, dessileuse pailleuse.				
Stabulation VA aire paillée alimentation libre-service	114	62	kWh/VA/an	46 %
Sont pris en compte : éclairage (sans éclairage la nuit), raclage des couloirs + curage (tracteur), libre-service.				
Stabulation VA aire paillée alimentation distribuée	129	74	kWh/VA/an	43 %
Sont pris en compte : éclairage (sans éclairage la nuit), raclage des couloirs + curage (tracteur), tracteur chargeur.				

JAMES
technologies et espaces bois
BÂTIMENTS AGRICOLES
Bois triangulé Lamellé-collé
- Elevage bovins ou autres,
- Productions céréalières, de pommes de terre, etc…
- Stockages divers…
Nous connaissons vos contraintes, nous saurons vous satisfaire !

Philippe DOLIN
4, rue de la Fontaine
89290 Quenne
Tél. 03 86 40 27 91
Fax 03 86 40 27 94
E-mail : jamesdolin@orange.fr
Site internet : www.james.fr

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 Savigny en Sancerre
Tél. 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - baillysa.fr

Contacts :
Nièvre : J.Luc Genty
Yonne : Sébastien Ryk
HANGARS AGRICOLES - BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE
BÂTIMENTS INDUSTRIELS et ARTISANAUX
ÉTUDES et DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
Agréé pour le contrôle OPTITRAITE
Salle de traite : la liberté de choisir!
- Salles de traite arrière à 60° ou 90°
- Salles de traite épi
- Salles de traite rotative
- Robot de traite
- Barrière poussante ou chien électrique
- DAL veaux
- DAC vaches
DELAVAL : le robot le plus utilisé en Côte d'Or


Un savoir-faire dans le bâtiment
- Étude et réalisation de bâtiments d'élevage laitiers, allaitant et ovin.
- Racleur et Mixeur à lisier MIRO.
- Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
- Abreuvoirs RICO
- Tubulaires JOURDAIN
- Té en béton pour silos ensilage
- Matelas de couchage DELAVAL
LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
MIRO
TATOMA
Plus de 100 installations de traite mises en route depuis 15 ans
Un savoir-faire dans le service après-vente
Avec plus de 200 installations DELAVAL et MANUS et une équipe formée en permanence, la Sarl Chapuis Frères vous assure un service après-vente 365j/an.
CHAPUIS FRÈRES
21450 St. Marc-sur-seine - 03 80 93 22 28
DeLaval
Assure la traite du concours aux journées chatillonnaises

Monter son bâtiment d'élevage ou de stocka

Jusqu'à maintenant, les 130 génisses d'Éric Dessauny, à Saincaize-Meauce (58) passaient l'année tout entière dehors. Améliorer le confort des animaux et celui de l'éleveur tout en réalisant des économies: voilà ce qui a motivé l'associé du Gaec Dessauny à construire lui-même sa propre stabulation. Avec l'aide de la société Métal Construction à Saint-Éloi (58), qui lui fournit la structure en kit, l'éleveur espère avoir fini son bâtiment en octobre prochain.



Philippe Simonnet (à gauche), patron de Métal construction, et Eric Dessauny, du Gaec éponyme, travaillent « sur mesure » et « en toute confiance ». Le premier a dessiné les plans et va livrer les éléments du bâtiment que va monter le second.

Les dés, c'est-à-dire les pivots en ciment qui accueilleront les 36 poteaux de la structure, viennent d'être creusés sur la parcelle, le long de la voie de chemin de fer qui la sépare de la ferme. Cela fait un an qu'Eric Dessauny a décidé de construire lui-même sa stabulation en kit. Et si l'obtention du permis de construire a été plus longue que prévue (trois mois), l'hiver pluvieux et humide qu'il vient de passer l'a conforté dans son choix. Ici, en octobre si tout se passe bien, la stabulation finie accueillera ses 130 génisses, qui, jusqu'à maintenant, passaient toute l'année dehors, été comme hiver. Pour ce faire, il a fait appel à Philippe Simonnet, le patron de Métal construction, entreprise située à Saint-Eloi, près de Nevers, pour lui livrer les poteaux, fermes, panes et couverture, conçus sur plans en fonction des désirs de l'éleveur. Philippe Simonnet est une vieille connaissance puisqu'il l'a déjà conseillé dans la réalisation de précédents bâtiments.



Les dés, qui recevront les 36 poteaux des 1900 m² de la stabulation, viennent d'être creusés et coulés.

Outre que la proximité géographique de Métal construction *«facilite la confiance mutuelle et la bonne réalisation des travaux»*, *«sa prestation, c'est du sur-mesure adapté à mon terrain»* continue Eric. Par exemple, l'entreprise peut faire varier la grosseur des poteaux qu'elle fait ensuite fabriquer par des charpentiers partenaires. Et ce n'est pas plus cher. Car c'est bien l'argument économique que met Eric Dessauny en avant, en plus de l'aspect ludique *«de faire du mécano quand on a un peu de temps, deux-trois amis prêts à donner un coup de main et qu'on sait faire preuve de bon sens»*. Evidemment, cela demande un délai plus long que si des professionnels se chargeaient du levage et du montage: *«de mai à octobre, quand j'aurai le temps»* espère Eric Dessauny contre *«15 jours pour une construction classique»* selon le patron de Métal construction. *«Ensuite, les aménagements intérieurs, les barrières, les cornadis, pourront attendre un peu»* poursuit l'éleveur qui va privilégier les foins et les ensilages dans les prochaines semaines.

A partir de 30,60 euros le m²

Acquérir un bâtiment d'élevage en kit, *«cela démarre chez nous à partir de 30,60 euros du m² et le client peut ajouter des prestations supplémentaires telles que l'accompagnement administratif (le permis de construire) ou l'aide au montage (le conseil)»* témoigne Philippe Simonnet. L'éleveur de Saincaize, lui, a choisi un amortissement de 8000 euros par an durant dix ans, auprès

SOCADRAIN T.P.
• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

MAZERON
WWW.MAZERON-SAS.COM
TÉL: 03 86 33 17 70
Démonstration contention fixe en ferme
Pour recevoir une invitation contactez nous

CRAI Energies
Le pholtaïque à portée de main
Garantie 20 ans offerte sur l'installation
Nouveau : Partenaire GROUPAMA
03 80 97 17 70 - Semur-en-Auxois

BARBOT
FAYAT GROUP
www.barbot.fayat.com
Th. RIBEYROLLES
Chemin de la Chagnée
21270 MAXILLY SUR SAONE
Tél. Fax: 03 80 35 57 25
Port. 06 71 92 21 99
Constructions Métalliques
Photovoltaïque

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Grillage pour gros gibiers
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER
Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66
Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

ge soi-même

de sa banque, soit 80 000 euros au total. Précision utile: la stabulation s'étendra sur 1900 m² et des hauts-vents sur les côtés feront offices d'abris pour le stockage des aliments produits sur l'exploitation. *«J'ai commandé quelque chose de relativement classique et simple»* dit Eric Dessauny pour expliquer l'intérêt économique de cette solution à monter soi-même.

Philippe Simonnet, dont l'entreprise conçoit et monte aussi de façon traditionnelle, sait lui-aussi faire le calcul: *«30,60 euros du m², cela revient à 2000 euros la place par génisse quand, en moyenne, habituellement il faut plutôt compter 50 euros/m² pour un bâtiment de stockage et 75 euros/m² pour une stabulation»*. Voilà pour les chiffres. Convaincu, Eric Dessauny a déjà tout prévu. Il estime que *«le coût total sera largement compensé par les économies d'aliments que je réaliserai sur la nourriture des génisses. En étant dehors, elles avaient besoin du double de nourriture parce que dans le froid elles fatiguent plus et donc consomment plus»*. L'éleveur fera en plus des économies de foin puisque ses bêtes ne pâtureront plus tout le temps sur ses prairies qu'il destinera désormais à la fauche. Là encore, le gain sera substantiel.

Le kit: 15% du marché

Seule nuance à son enthousiasme: *«je n'installerai pas l'électricité dans un premier temps. Il faudrait tirer une ligne et cela couterait trop cher alors que dans trois ans une station de traîtement des eaux usées va être installée juste à côté et qu'il me suffira alors de me raccorder»* note Eric qui tempère aussitôt: *«mes génisses passaient la nuit dans le noir jusqu'à maintenant. Si je n'arrive pas à régler leurs problèmes dans la journée, je ne le ferai pas mieux la nuit dans le bâtiment, avec ou sans électricité»*.

A la carotte économique du bâtiment en kit, l'agriculteur de Saincaize ajoute l'aspect ludique *«et sympa à monter. Autant le travail routinier quotidien, c'est la barbe, autant là, pour moi, ce n'est pas rébarbatif. Bien sûr, il me faudra l'aide d'un ami et d'un ouvrier pour fixer et boulonner la couverture à la charpente, la charpente aux fermes, les fermes aux poteaux. Il faut être débrouillard, entouré, avoir l'habitude d'en faire et avoir un peu de temps devant soi»* insiste-t-il. Il envisage même de faire venir, un ou deux jours, deux des employés de Philippe Simonnet pour l'aider au moment crucial de la fixation de la charpente, prestation qui augmentera un peu le budget mais qui le fera gagner en garantie: *«un bâtiment, çà dure toute une carrière»*! Autant que cela soit bien fait, *«même si l'heure de travail du paysan, comparée à celle d'un monteur professionnel, n'est pas chiffrée, et pas rentable, la construction doit être prise au sérieux»*.

Et Philippe Simonnet d'ajouter: *«commander un bâtiment en kit et puis s'apercevoir qu'on n'est pas en mesure de le monter soi-même et faire appel à une autre entreprise pour le réaliser, ce n'est pas rentable non plus»*. A ce jeu-là, le patron de Métal Construction reconnaît que le bâtiment en kit ne pèse pas très lourd sur le marché global du bâtiment agricole: *«un petit 15% de part de marché, tout au plus»*. Un atout utile et bénéfique si il est bien préparé. Un risque, selon Eric Dessauny, *«à déconseiller à un agriculteur seul avec ses 120 vêlages qui lui prennent tout son temps ou qui n'a pas le sens pratique du mécano»*.



Il faut savoir se projeter ! A venir : au centre, l'allée centrale, sur les côtés, des abris de stockage, au centre, les travées de 6 m où seront logées les 130 génisses d'Eric Dessauny. Pour l'instant, tout reste à faire. L'éleveur de Saincaize se donne jusqu'au mois d'octobre, avec l'aide de voisins, d'amis et d'un ouvrier, pour achever la réalisation.

EMMANUEL COULOMBEIX











Adapter le bâtiment dans le cadre d'une conversion «*lait-viande*»

En 2012, Régine et Pierrick Berthelot ont arrêté la production laitière pour mettre en place un atelier naisseur-engraisseur en vaches allaitantes.



Le manque de quotas et les contraintes de la production laitière, sans oublier la passion pour l'atelier viande, ont poussé Pierrick Berthelot et sa femme Régine à changer de production.

Mi-décembre, Eilyps a donné rendez-vous aux éleveurs de bovins viande sur l'exploitation de Régine et Pierrick Berthelot à Pacé en Ille-et-Vilaine pour faire le point sur des sujets comme l'alimentation, la valorisation des fourrages, la santé… Installé depuis 1989 et rejoint par sa femme Régine en 1992, Pierrick Berthelot a débuté en Gaec avec sa mère (retraite en 1996) avec 93 hectares, 197 000 litres de lait, 30 jeunes bovins et 10 vaches allaitantes de race limousine. En 2001, conséquence de la faible rentabilité de la production allaitante et de son éloignement avec le siège de l'exploitation, les éleveurs vendent leur cheptel allaitant pour se consacrer au lait et à l'engraissement de taurillons.

Constitution d'un troupeau allaitant

Puis, en 2008, les exploitants commencent à réfléchir à la possibilité de reconstituer un troupeau allaitant, le quota étant limité pour un couple. Ils acquièrent alors trois vaches salers, choisies pour leur rusticité. «*Ma femme, suite à des problèmes de santé a pris un mi-temps à l'extérieur, nous avons alors décidé de remplacer les laitières par des allaitantes, production que j'affectionne et qui permet de s'affranchir de l'astreinte de la traite*», explique Pierrick Berthelot. «*De plus, mon fils était plus intéressé par l'élevage de bovins viande.*»

Ainsi, en avril 2012, l'activité laitière est stoppée, le quota transféré en droits à primes vaches allaitantes. Quarante charolaises d'un même troupeau sont achetées, les éleveurs n'arrivant pas à trouver autant de reproductrices de race salers. Aujourd'hui, le cheptel est constitué de 58 vaches allaitantes (43 charolaises, 13 salers, 2 croisées), de 44 génisses viande et de 64 jeunes bovins sur 105 hectares (dont 48 ha d'herbe, 19 de maïs et 8 de colza). Le but étant d'atteindre 80 vêlages par an et 70 taurillons pour 1,5 UTH. Quelques modifications ont été nécessaires pour adapter le bâtiment, déjà amorti, à ce nouvel atelier.

Mettre en place une contention

Dans le bâtiment, «*j'ai changé les cornadis, non adaptés pour les veaux. Mon objectif est aujourd'hui d'aménager un espace de contention, essentiel à mes yeux, à la place de la nurserie et de créer des cases pour les veaux, à l'emplacement du bloc traite*», poursuit l'éleveur. L'alimentation a également été revue. «*Souvent les éleveurs laitiers qui passent en allaitant, ont tendance à suralimenter leurs animaux*», remarque Loïc Quéméré, directeur technique à Eilyps. C'est pourquoi, il a présenté l'outil AgriNIR, analyseur infrarouge portatif, pour connaître la valeur des fourrages et ainsi optimiser leur valorisation, les coûts alimentaires, améliorer les performances des animaux (caler les apports aux objectifs) et sécuriser leur santé (acidose, colostrum…), pour une marge d'erreur de 4 à 6 %. La ration de base des femelles est composée d'ensilage de méteil et de foin. Elle devrait être complétée par des minéraux et vitamines pour les gestantes. Les taurillons sont au maïs à volonté pour un objectif de croissance d'1,5 kg/jour. «*Je vais également leur acheter du correcteur azoté. Les veaux ne sont pas complémentés. Les femelles vêlent à 30 mois sur deux périodes, une de février à avril et l'autre en août - septembre. Je souhaiterais aller vers plus d'inséminations, notamment sur l'ensemble des génisses, mais j'ai encore des difficultés à détecter l'ensemble des chaleurs*», souligne l'éleveur.

Cyrielle Delisle

(1) Entreprise de conseil en élevages, issue de la fusion entre BCEL35 et BC35.

► Zoom sur…

Viser un colostrum de qualité

Cette journée a également été l'occasion de rappeler «*qu'un colostrum de qualité représente la meilleure prévention pour les veaux. Or sa qualité passe par une bonne alimentation des gestantes. Toutefois, le veau ne profite du bénéfice de la prise colostrale que si elle est précoce et en quantité suffisante*», précise Patrick Antoine, vétérinaire du Clasel. Les insuffisances, excès ou déséquilibres alimentaires des mères impactent en effet la santé des veaux. L'approche alimentaire des gestantes doit être prise en compte deux mois avant vêlage, période de forts besoins des vaches. La ration doit ainsi être équilibrée en énergie et protéines sans oublier les minéraux (calcium, phosphore, magnésium, sodium) et oligoéléments (sélénium, cuivre, zinc, iode).

Bâtiments de stockage : Les questions à se poser

Avant de concevoir une installation de stockage, il convient de se poser un certain nombre de questions : quantité de grains, nombre d'espèces et nombre de variétés à stocker; place disponible pour le stockage ; présence ou non d'un bâtiment existant ; nature du sol et du sous-sol ; budget disponible...

Trois grands types de stockage sont possibles :
hwwà plat, en cellules couvertes à l'extérieur et en cellules sous un bâtiment.

Selon Arvalis, l'écart d'investissement entre un stockage à plat et un stockage en cellule est de l'ordre du simple au double.

Le stockage à plat est le plus facile à mettre en œuvre et c'est aussi celui qui coûte le moins cher dans un bâtiment existant. Mais ce mode de stockage nécessite beaucoup de manutention et de vigilance quant au système de ventilation.

Le stockage en cellule présente l'avantage du système de manutention automatisé mais son coût est nettement supérieur. Pour assurer la pérennité de l'installation il est essentiel de bien analyser la qualité du sol et du sous-sol.

Le stockage en cellules extérieures a le vent en poupe mais n'est pas des plus faciles à installer. L'eau est le pire ennemi de ce stockage dont la durée de vie est estimée à 25 ans, par rapport à ces cellules protégées sous un bâtiment qui peuvent tenir entre 40 et 45 ans.

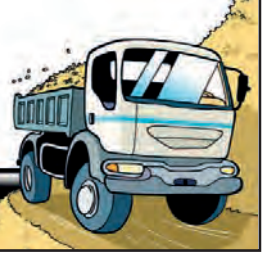
METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

TRANSPORTS GUILLOT
benne - plateau grue - sable
granulats - graviers
Tél : 03 86 80 08 15
Port : 06 75 47 21 07
email : transportsguillot@orange.fr
Z.A. Cognot -Ravin
28 rue Fertrive - 89400 Cheny



METALBAC
•Tôles de couverture et bardage
• Fer au détail • Grillages
• Quincaillerie • Pliage • Bois
89240 POURRAIN
03 86 418 814 - Fax : 03 86 41 88 15
contact@metalbac.fr - www.metalbac.fr



NOUVEAU Bâtiments en kit

Des logettes ? Oui, mais bien réglées

Un technicien de Côte d'Or Conseil Élevage et un maréchal-ferrant du même département attirent l'attention des éleveurs sur la nécessité de bien régler leurs logettes.



La genouillère ne serait pas indispensable selon Nicolas Fournier : *«une vache aime bien étendre ses membres antérieurs vers l'avant quand elle se repose. Et quand elle se lève, elle a besoin de tendre ses membres vers l'avant pour prendre appui».*

Leur nombre est grandissant en Côte d'Or. Un producteur sur cinq disposerait aujourd'hui de ce type de couchage pour ses vaches laitières. *«A mon avis, cette hausse va continuer»* confie Jean-François Dessolin, technicien à Côte d'Or Conseil Élevage, *«les logettes présentent un certain nombre d'avantages non négligeables comme des économies de paille et une meilleure maîtrise de la qualité du lait»*. Pour ce dernier point, Jean-François Dessolin fait référence aux échauffements de litières, plus fréquents dans les grands troupeaux en aires paillées. *«Un échauffement de litière s'accompagne systématiquement d'un développement de bactéries»* explique le technicien, *«à un moment donné, ces bactéries peuvent s'introduire dans les mamelles et peuvent être à l'origine des mammites et d'une hausse du taux cellulaire»*.

Prendre en compte le gabarit des vaches

Malgré ces avantages par rapport aux aires paillées, les risques d'inconfort sont plus importants avec les logettes, surtout si celles-ci sont mal réglées. *«La logette demande un entretien et une certaine qualité. Il faut suffisamment d'espace pour l'animal. Le gabarit des animaux doit être pris en compte. Souvent, les logettes sont trop larges et pas assez longues»* informe Jean-François Dessolin. Quatre conditions doivent être réunies pour qu'une vache soit correctement couchée dans une logette. Les pattes et le bassin ne doivent pas dépasser le seuil de la logette. L'arrière de l'animal ne doit pas être avancé de plus de 20 cm par rapport au seuil. Les épaules et les hanches ne doivent pas être en contact avec les séparations. Enfin dernier point : l'animal ne doit pas être trop engagé à l'avant afin d'éviter tout contact agressif avec les tubulures au moment du relevé. De la même manière, trois conditions doivent être remplies pour qu'une vache soit bien positionnée debout : sa tête doit être avancée sous la barre de cou, la vache doit bouser dans le couloir et ses pattes arrières doivent bien être d'aplomb à 10 cm du seuil. Les hésitations au relevé, les contacts voire les chocs avec les tubulures, les glissades à l'arrière, le manque de place à l'avant pour projeter la tête sont des signes de réglages incorrects.

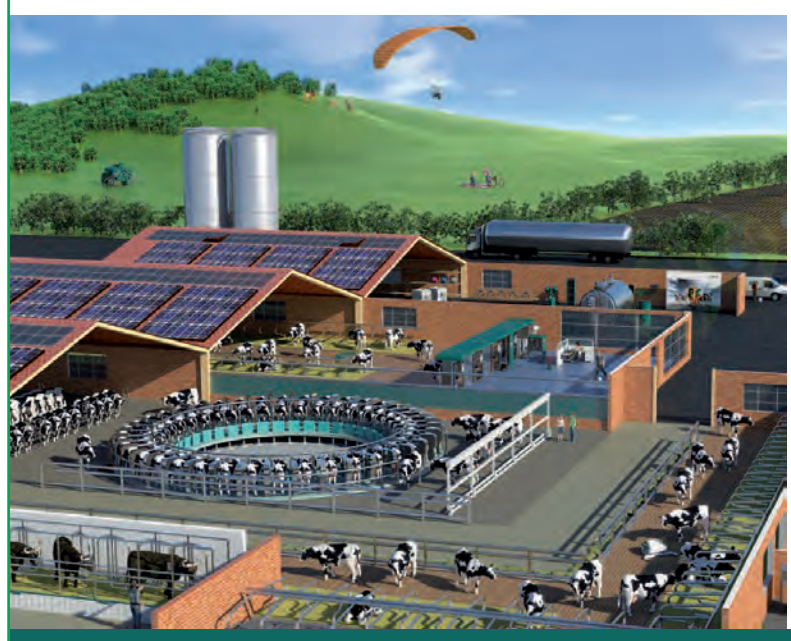
Aurélien Genest

▶ Réaction d'un pareur

«Attention de ne pas négliger le confort»

Nicolas Fournier, maréchal-ferrant dans le canton de Fontaine-Française, intervient dans les élevages équins mais aussi bovins depuis une douzaine d'années. C'est à ce titre que le pareur côte d'orien apporte une série de remarques sur le réglage des logettes : «Je constate, depuis un petit moment déjà, que des logettes mal réglées sont responsables de beaucoup de problèmes dans les élevages. Les vaches sont affaiblies. Pour moi, mon travail de pareur ne peut être efficace que si le problème est pris à la source». D'après les observations de Nicolas Fournier, quand le confort est négligé dans une logette, différentes gonfles sont constatées au niveau des jarrets, du dos et des genoux. Des abcès et des cerises dans les pieds se forment. «Le système immunitaire est fragilisé, cela laisse la porte ouverte à de nombreuses pathologies» affirme l'homme de 32 ans, qui se justifie : «lorsque la logette n'est pas confortable, l'animal hésite à venir s'y coucher. Il peut se coucher dans l'allée qui est fraîche et humide. Lorsqu'il est à l'intérieur, il met un long moment avant de se reposer. Il reste souvent debout avec parfois les postérieurs dans l'allée. Une fois couché, l'animal a les jarrets sur l'angle de la logette. Il se tient en travers de la logette par manque de dégagement». Concernant la genouillère, elle ne serait pas indispensable : «une vache aime bien étendre ses antérieurs vers l'avant quand elle se repose. Et quand elle se lève, elle a besoin de tendre ses membres vers l'avant pour prendre appui. S'il y a une genouillère, elle doit être déformable et située en avant du garrot».

GEA







GEA Farm Technologies

Des solutions complètes pour votre élevage

- Des solutions pour traire adaptées à chaque élevage
- Une gamme d'équipement de bâtiments d'élevage et de traitement de lisier
- L'expertise, les produits et services dédiés à l'amélioration de la qualité du lait

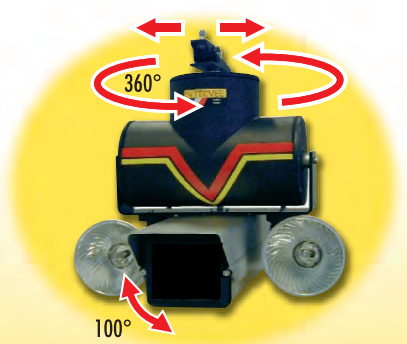
Contactez votre distributeur GEA Farm Technologies dès aujourd'hui ou contactez nous au 03 23 84 81 60
www.gea-farmtechnologies.com

GEA Farm Technologies
Toujours mon choix.

Votre partenaire :

Etablissement DUPUIS
3, rue de Rouvray - 89230 VENOUSE
03 86 47 86 06 - Fax. 03 86 47 49 88
sucesseurs.dupuis@orange.fr

DETECVEL
LE SPÉCIALISTE DE LA VIDÉO DE SURVEILLANCE D'ÉLEVAGE



NUMÉRIQUE
VISUALISATION
- Tablette PC
- Pocket
- PC
- Téléviseur

TRANSMISSION
- WI-FI
- ADSL
- Hertzien homologué
- Cablé

Morte Saison
- Vente Installation Maintenance
- SAV efficace et rapide
- Image de qualité

CENTRE DETECVEL BOURGOGNE
Ets VIARD - 71320 LA BOULAYE - Tél. 03 85 79 62 60

Aménager les abords des exploitations laitières : pour optimiser la collecte

Zone de braquage large et dégagée, abords de la laiterie propres et bien éclairées,… les producteurs laitiers doivent s'inspirer du cahier des charges établi par l'interprofession pour adapter les espaces dédiés à la collecte.

Enjeu prioritaire pour la filière laitière, les coûts de collecte. En Rhône-Alpes, ils sont 30% supérieursww à la moyenne nationale. Les entreprises régionales ont déjà engagé des restructurations pour mieux maîtriser cette charge.
A terme, les véhicules effectuant la collecte, tous les 72 heures, vont évoluer pour passer de 15 m^3 vers des semi-remorques de 25 m^3. Pour améliorer le déroulement de cette opération et réduire son coût, les collecteurs demandent aux producteurs de faciliter le passage du ramasseur en aménageant les abords de la laiterie. Rhône-alp'élevage et le Criel ont édité une plaquette technique très précise qui fait le point sur l'ensemble des recommandations*.

Accès à l'exploitation

Les abords de la laiterie devront être configurés pour éviter toute perte de temps en approche du lieu de pompage. L'aire de circulation devra être spacieuse et exempte de tout obstacle.

L'ouverture de la voie conduisant à l'exploitation, suffisamment spacieuse, doit offrir au moins douze mètres de large sur une distance équivalente (rayon de braquage), avant le rétrécissement d'entrée de ferme qui doit lui être de 4m minimum.

Dans les zones difficiles, la collecte sera assurée par des camions de 15m^3 du type 6x2. A partir d'une voirie publique de 5 mètres de large, l'entrée de l'exploitation devra égalée 8,5 m et s'étendre sur 8,5m.

Il faut veiller à ce que la liaison entre la voire publique et la voirie privée ne présente aucun défoncement. Le fossé largement busé au niveau de l'entrée, est doté d'une bonne signalisation, sans source de danger. La visibilité sera assurée grâce à l'entretien d'éventuelle plantation et l'absence d'obstacle à moins de 4,5 mètres de haut (arbres, fils conducteurs).

En période hivernale, le déneigement le traitement du sol en cas de gel est obligatoire.

Dans le document technique, les éleveurs sont invités à se doter d'une voirie d'exploitation solide et durable capable d'accueillir les véhicules lourds. Il est préconisé d'installer après décapage de la terre végétale, une couche de fondation constituée soit du sol naturel, soit d'un géotextile et d'un empierrement de 0/150 compacté, sur 25 cm. La sous-couche est constituée de 0/80 ou 0/100 compacté, sur une épaisseur de 15 cm avec couche de fondation ou 40 cm directement sur sol sain. La couche de surface est constituée de 0/40 ou 0/31,5 (compacté), sur 10 cm au moins, voire un peu plus si des camions doivent y effectuer des manœuvres.

La finition avec de l'enrobé ou une surface bétonnée n'est pas nécessaire et se révèle souvent inadaptée à l'usage. En revanche, une très bonne gestion des eaux pluviales doit être prévue pour limiter le ravinement et les mouillères fragilisant les fondations de la voirie.

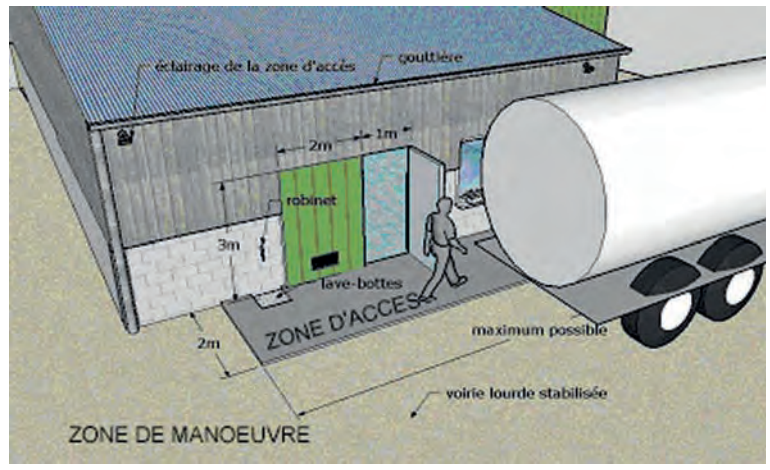
Les abords de la laiterie

Un espace suffisamment large à l'avant du point de collecte doit permette à un camion semi-remorque d'éviter les manœuvres : on prévoit 12 mètres pour un virage à 90° et 20 mètres pour un demi-tour complet. L'espace réservé au laitier, doit être éclairé, les zones dangereuses matérialisées et protégées. Le sol en dur sans ornières sera doté d'un système d'évacuation des eaux pluviales pour éliminer les flaques.
Près de la laiterie, la zone d'accès doit se trouver sur la gauche du camion. Le sol bétonné sur deux mètres de large permet au ramasseur de travailler dans un espace propre. Les tuyaux de pompage ne rentrant pas en contact, ni avec la terre, ni avec de l'eau stagnante.
Dans les zones difficiles, les accès sont sécurisés, accessibles et offrent un très bon niveau de propreté.
La laiterie indépendante, de dimensions adaptées pour le tank, doit permettre de stocker le lait dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales. La vanne du tank située face à la porte dispose d'un diamètre en adéquation avec les équipements des collecteurs.
L'ensemble des préconisations sont à retrouver dans la plaquette *«Référentiel technique sur les aménagements des accès aux exploitations laitières et des locaux de stockage du lait»*.

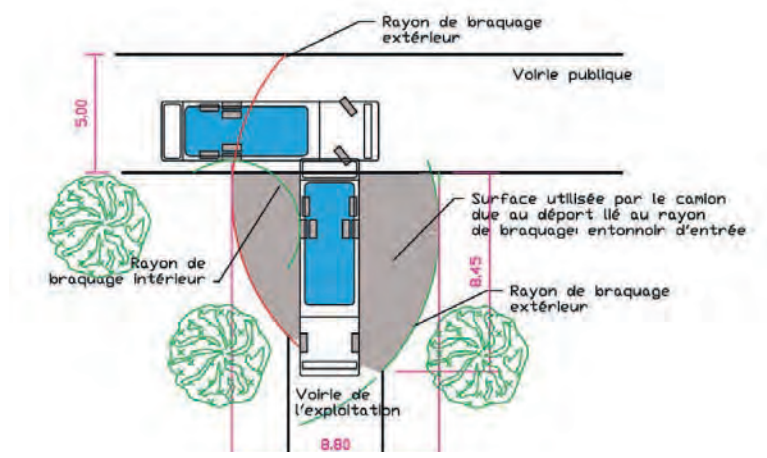
Ce document a pour objectif de préciser les éléments techniques à prendre en compte pour assurer le bon déroulement de la collecte lors de la conception de nouvelles constructions. C'est également une base de dialogue pour améliorer l'existant, lorsque cela s'avère nécessaire ou possible.

Magdeleine Barralon

Renseignements : Rhône-Alp'élevage, tel. : 04 72 72 49 40, rhone-alpelevage.fr



Croquis de la zone de braquage à partirde la voie publique à l'entrée de l'exploitation.



Exemple d'aménagement des abords de la laiterie.

▶ Témoignages

En zone d'appellation fromages franc-comtois

«La collecte s'effectue tous les jours et tout au long de l'année» rappelle Denise Renard, secrétaire générale de l'Union Régionale des fromages d'appellation d'Origine Comtois.
«Comme la collecte est quotidienne sur un rayon de 25 Km, les volumes sont moins importants et les véhicules dimensionnés en conséquences. Nous respectons les préconisations de la charte de bonne conduite de l'élevage en matière d'hygiène. Des audits et contrôles sont effectués régulièrement. Les éleveurs se doivent de tout mettre en œuvres pour rendre l'accès le plus aisé possible. Au-delà de cela, rien n'est imposé en matière d'espace aux abords de la laiterie, de zones de braquage…»

Chez Sodiaal

«Ce qui est important» précise Philippe Manteaux, responsable relation producteurs chez Sodiaal Sud Est *«c'est que la collecte soit effectuée dans le respect de la qualité du lait et de la sécurité des hommes et du matériel. Ce sont les principes fondateurs de ce cahier des charges, élaboré par l'interprofession, et dans lequel Sodiaal s'est fortement impliqué. Remis aux éleveurs porteurs de projet de création ou de réaménagement d'un élevage, il représente une base de réflexion pour l'aménagement de la future exploitation. Sur la base de ces préconisations, nous intervenons également à partir des constats des chauffeurs qui sont confrontés à des problèmes durant leur tournée»*.
Sodiaal effectue des collectes à 72 heures depuis une dizaine d'année. 80% est réalisée en zone de montagne avec des camions de 15 m^3.





Juridique - Fiscal - Social

Constituer une société Quel statut juridique choisir ?

Le récent recensement de la population agricole a démontré que notre paysage agricole comptait de plus en plus de sociétés d'exploitation, 30% des exploitations sont sous forme sociétaire contre 18,6% en 2000.

Parmi toutes les formes sociétaires possibles, les plus utilisées sont le Gaec (Groupement agricole d'exploitation en commun), l'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) et la SCEA ou SCEV (Société civile d'exploitation agricole ou viticole), chacune présentant certaines particularités, détaillées dans le tableau ci-dessous.

	GAEC	EARL	SCEA/SCEV
Objet social	Réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial	Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime	Gestion d'une ou plusieurs exploitations agricoles
Nombre d'associés	2 à 10 associés	1 à 10 associés	Minimum 2 associés
Personnes physiques ou morales	Personnes physiques majeures Deux époux ou concubins peuvent être seuls associés Exclusion des personnes morales	Personnes physiques majeures et/ou mineures Deux époux ou concubins peuvent être seuls associés Exclusion des personnes morales	Personnes physiques majeures ou mineures Deux époux ou concubins peuvent être seuls associés Personnes morales
Associé exploitant ou non	Obligation pour tous les associés de participer de façon effective aux travaux	Associés exploitants ou non Associés exploitants majoritaires dans le capital social	Associés exploitants ou non Pas d'obligation de participation au travail
Rémunération	Rémunération des associés obligatoire (entre 1 et 6 fois le SMIC)	Rémunération obligatoire entre 1 et 3 SMIC pour les associés exploitants Entre 1 et 4 SMIC pour les gérants	Rémunérations des associés exploitants fixés par les statuts ou l'assemblée générale.
Capital social	1 500 € minimum	7 500 € minimum	Aucun minimum ou maximum
Nature des apports	En nature dont ¼ libéré à la constitution En numéraire En industrie	En nature En numéraire En industrie	En nature En numéraire En industrie
Responsabilité des associés	Limitée à 2 fois leurs apports	Limitées aux apports	Illimitée
Gérance	Tous les associés sont gérants	Choisis parmi les associés exploitants	Choisis parmi les associés exploitants ou non Possibilité de nommer un gérant non associé
Exploitation du foncier en faire-valoir direct ou indirect	Propriétaire de foncier Titulaire du droit au bail Mise à disposition par les associés exploitants	Propriétaire de foncier Titulaire du droit au bail Mise à disposition par les associés exploitants	Propriétaire de foncier Titulaire du droit au bail Mise à disposition par les associés exploitants (sous certaines conditions)

Virginie Perrin-Juriste en droit rural
Cabinet CAPEC- Membre du réseau AGIRAGRI

▶ Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Entreprises

Axe Equipement livre son 200ème tracteur neuf.



Il a été commandé en novembre dernier, soit exactement 2 ans après la création d'Axe Equipement, issue de la fusion Benoit-Prieur. Le 200ème tracteur neuf vendu par la concession John Deere de Juilly vient d'être livré au Gaec CAP de Sincey les Rouvray. Pour marquer l'évènement, une attention particulière a été réservée aux clients par l'équipe de Juilly lors de la remise des clés. Cette « cérémonie » s'est déroulée dans le nouvel atelier de préparation professionnel mis en place par la concession lors de l'extension du bâtiment. Cet atelier est destiné à la préparation des matériels neufs et occasion avant leur livraison. En fonction de la technicité des matériels, les futurs propriétaires sont invités à un tour détaillé de leur machine par les équipes techniques de la concession. Rappelons que le siège social de la concession a doublé sa surface, portée à 2500 m² de bâtiments couverts. Une inauguration est prévue sur 2 jours fin septembre.

Portes ouvertes aux Ets Huygen : beaucoup de nouveautés.



Bien que la série 5 n'ait pas pu être présentée comme initialement prévu, le plein de nouveautés a été fait lors des portes ouvertes aux Ets Huygen à Béon les 24 et 25 mai dernier. Avec l'appui des équipes des Ets Malécot Poirier Agri, dont il est agent depuis 7 ans, Gérard Huygen a proposé aux visiteurs un large aperçu de la gamme Deutz-Fahr : tracteurs, presses et moissonneuses-batteuses. Fer de lance de la gamme du constructeur allemand, l'Agrotron TTV 7250, élu tracteur de l'année, a suscité la curiosité avec ses 263 cv. Egalement présentée, la série 6 remplaçante des Agrotron M, est composée de deux modèles 4 cylindres et quatre modèles à 6 cylindres de 149 à 193 cv, à motorisation Deutz répondant aux normes Tier 4i. Les télescopiques Dieci étaient également présentés à Béon. Distribués par le concessionnaire de St Loup depuis l'automne dernier, Dieci compte plus de 2000 machines en service en France. La gamme agricole Dieci est composée de plus de 20 modèles, déclinés en 6 catégories : Mini Agri, Agri Farmer, Agri Max, Agri Star, Agri Plus et maintenant Agri Pivot. Les Agri Max bénéficient du moteur Iveco de 127 cv et permettent de lever de 4,5 à 6,5 t de 7,70 à 9,65 m. En plus de la transmission hydrostatique, l'Agri Max 65.8 et l'Agri Max 60.9 proposent une transmission vario système (VS) signée Walterscheid. Au cours de ces journées d'animation, Gérard Huygen, ses parents et ses 4 salariés et apprentis ont eu plaisir à accueillir et partager un moment convivial avec leurs clients autour de leurs principales marques : Sulky, Kuhn, Nicolas, Le Boulch, MX et une large exposition de quads.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 05/06/2013	Bourg-en-Bresse 11/06/2013	St Christophe-en B. 05/06/2013	National 05/06 au 11/06/13
Vaches viande (V)	U	-	4,50 €	4,80 €	4,57 €
	R	4,25 €	4,35 €	4,65 €	4,31 €
	O	-	4,15 €	-	3,91 €
Vaches mixte (M)	R	-	3,90 €	-	3,90 €
	O	3,74€	3,75 €	-	3,75 €
Vaches lait (L)	O	-	3,50 €	-	3,49 €
	P	3,36 €	3,35 €	-	3,31 €
Génisses VML	U	-	5,10 €	5,10 €	4,86 €
	R	-	4,65€	4,73 €	4,41 €
	O	-	3,80€	-	3,70 €
Taureaux VML	URO	3,35 €	3,30 €	3,35 €	3,27 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 11/06

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,94	
250-300 kg	-	3,06	2,74	
300-350 kg	-	2,91	-	
350-400 kg	-	2,76	-	
400-450 kg	-	2,55	-	
450-500 kg	E	U	R	
Laitonnes 6-12 mois				
200-250 kg	-	2,75	-	
250-300 kg	-	2,74	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
350-400 kg	-	2,68	2,41	
400-450 kg	-	2,72	-	
450-500 kg	-	2,64	-	
500-600 kg	-	2,59	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,68	-	
350-400 kg	-	2,55	-	
400-450 kg	-	2,56	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	2,45	2,07	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,78	2,39	2,18	-
5 -10 ans	2,62	2,36	2,18	
+10 ans	-	2,43	2,05	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	3,01	2,49	-	

95% de vendus

Broutards Taurillons : la qualité n'est pas au rendez-vous, du coup les tarifs ont du mal à être reconduits, seuls les bons lots herbés tirent leur épingle du jeu.

Laitonnes, Génisses : cours inchangés.

Taureaux : placement toujours facile, cours fermes.

Vaches : les tarifs euphoriques des semaines passées semblent s'essouffler, néanmoins avec quelques centimes de recul, la quasi totalité des sujets présentés à trouvé preneur.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Divers :
1 culard 12 mois 244 kg 1360€
1 culard 16 mois 327kg 1680€

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 10/06

Bovins (208)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
240 à 330 kg	680 - 940	2,74 - 3,09
365 à 430 kg	1040- 1150	2,68 - 2,85
445 à 580 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
385 à 575 kg	980 - 1350	2,34 - 2,69
425 à 570 kg	-	-
Laitonnes		
215 à 330 kg	590 - 890	2,58 - 2,76
Génisses		
325 à 390 kg (16-24mois)	-	-
400 à 775 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
960 à 1215 kg	1650 - 2300	1,72 - 1,90
Vaches suitées mâles et femelles		
légères	750 - 1100	
entre-deux	1260 - 1510	
lourdes	1530 - 2250	

Commerce plus difficile en mâles, les cours sont en légers replis.
Vente toujours active en femelles, tarifs fermes.
En vaches, les sujets trop maigres et âgés sont à nouveaux pénalisés, stabilité des tarifs pour les animaux de gros gabarit et viandés.

Prochain marché bovins le lundi 17 juin aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du05/06

Broutards	U	R
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	3,00	2,83
350 à 400 kg	-	-
400 à 450 kg	-	-
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	2,65	-
350 à 400 kg	-	-
Génisses		
(24-36 mois)	2,65	2,40
Vaches		
- 5 ans	2,41	2,33
de 5 à 10 ans	2,39	2,25
+ 10 ans	-	2,10

Tendance : Peu d'apports, cours reconduits dans les catégories présentes.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 11/06/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,85 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,80 €	2,65 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,80 €	2,55 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,95 €	2,65 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,50 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,30 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,45 €	2,25 €	nc

Tendance : Moins d'apports, cours toujours soutenus en marchandise de qualité. Cours difficilement reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 3/06 au 9/06/2013*

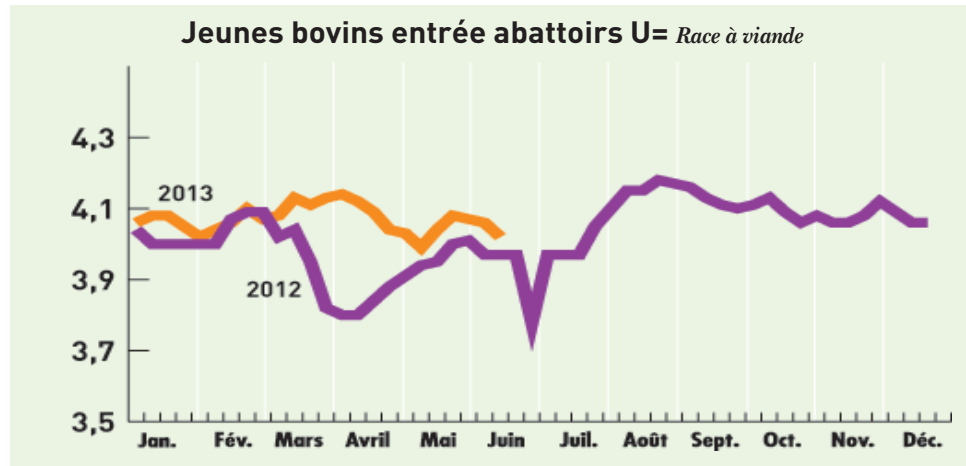
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,91 €	-
350 kg	-	2,79 €	-
400 kg	-	2,70 €	2,62 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,55 €	-
500 kg	-	2,40 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,59 €	2,49 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,44 €	2,38 €

Tendance :
Reconduction des cours en mâles, hausse sur les femelles dûe à la demande.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 3/06 au 9/06/2013*

Jeunes Bovins	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	4,02 €	3,87 €	3,81 €			
Races mixte		-	3,73 €	3,73 €	3,72 €	-	
Races lait					-	3,60 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3							
Viande - 10 ans +350 kg	4,88 €	4,73 €	4,64 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	4,80 €	4,63 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,88 €				
Races mixte	-	-	-	3,89 €	3,82 €	-	-
Races lait				-	3,67 €	3,57 €	3,47 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Etat engraissement 3							
Viande mixte lait	5,01 €	4,95 €	4,80 €	4,66 €	-	-	
Viande +350 kg	5,03 €	4,96 €	4,81 €	-			

Tendance :



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 3/06 au 9/06/2013*

Jeunes Bovins	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3								
Races à viande	4,20 €	4,17 €	4,21 €	4,11 €				
Vaches								
Etat engraissement 3								
Viande - 10 ans +350 kg	-	5,19 €	4,84 €	4,79 €				
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,72 €					
Races mixte						3,94 €		
Races lait						-	3,60 €	3,57 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Etat engraissement 3								
Viande mixte lait	5,11 €	4,89 €	4,80 €	4,57 €				
Viande +350 kg	-	5,00 €	4,83 €	4,71 €				

Tendances SEM. DU 10 JUIN AU 14 JUIN 2013

Bovins de boucherie

Le recul de la consommation de viande haché (- 20 %) pose de grosses difficultés aux outils de transformation. L'ambiance se durcit sérieusement sur le marché de la viande où les gros opérateurs montent au créneau pour faire pression sur les prix. Ce n'est pas que l'offre soit excessive, mais la raison invoquée est la dégradation de la vente de viande bovine face à des distributeurs qui ne veulent plus entendre parler de hausse et des consommateurs qui voient leur pouvoir d'achat se détériorer de mois en mois.
Sur les marchés régionaux, l'équilibre offre/demande reste en faveur des éleveurs et ne permet pas la moindre pression de la part des acheteurs. Les très bonnes femelles charolaises label ou de qualité bouchère se vendent sans difficulté. Les tarifs restent à de bons niveaux dans les bonnes vaches charolaises alors que les transactions restent régulières avec des cours stables pour les allaitantes de choix secondaire. Dans le cheptel laitier, les cours plafonnent mais ne baissent pas dans les bonnes vaches frisonnes et montbéliardes. En jeunes bovins, la demande est atone ce qui entraine une tension sur les prix. ■

Broutards

Si les exportateurs sont de plus en plus prudents sur l'Italie, les tarifs des broutards et taurillons charolais herbés et bien conformés se maintiennent, faute d'offre suffisante. La tendance est par contre au plafonnement dans les sujets lourds. Dans les femelles, la demande est normale avec des tarifs stables. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La tendance est à la stabilisation des prix dans les bons veaux Frisons, mais le commerce reste régulier dans les montbéliards ainsi que dans les abondances convenables. Les veaux maigreux restent délaissés. Dans les veaux allaitants, la réduction de l'offre permet un commerce assez régulier et les prix sont stables dans les veaux viandés et buveurs. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché (du10 juin 2013)

«Par rapport aux semaines passées, les abattages de gros bovins, en progression, retrouvent un niveau comparable aux années précédentes. Toutefois s'observe toujours un nombre plus important de Jeunes bovins (+2000 par semaine environ) et plus réduit de femelles allaitantes (-2000 par semaine environ). De nouvelles perspectives d'export sur pays-tiers, qui pourraient s'ouvrir prochainement, sont donc indispensables pour soutenir la dynamique en Jeunes bovins.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 03/06*

Agneaux (268)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,88 - 3,11**	-
Gras (38-44 kg)	-	**2,74 - 3,15**	-
Gras (+44 kg)	-	**2,69 - 2,98**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (131)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**0,84 - 1,17**	**0,77 - 0,85**	-
Divers			
Béliers **(5)** 84 à 105 €	**1,04 -1,55**		
Agneaux maigres			
Chèvres : 9 € À 35 €			
Boucs :			

99% de vendus. Ovins : 427

Agneaux : L'offre est peu abondante mais de bonne qualité, et les lots sont correctement triés, ce qui permet des transaction rapides et totales à des cours très fermes.
Brebis : Bonnes demandes en lourdes et grasses. Cours facilement maintenus.
Béliers caprins : demande suivie et cours inchangés.

Effectifs : Agneaux : 268. Brebis : 131. Béliers : 5. Caprins : 20.

Prochain marché :
Le lundi 17 juin (pesée 6h30, vente 9h00)

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 10/06*

Ovins : 178	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux	**110 -138 €**	**2,56 - 3,38 €**
Brebis	**20 - 90 €**	**0,42 - 1,19 €**
Béliers		

Sorties plus importantes. La vente est plus difficile dans l'ensemble des catégories à des tarifs en retrait excepté pour quelques lots de très bonne qualité. **Prochain marché ovins le lundi 24 juin aux horaires habituels.**

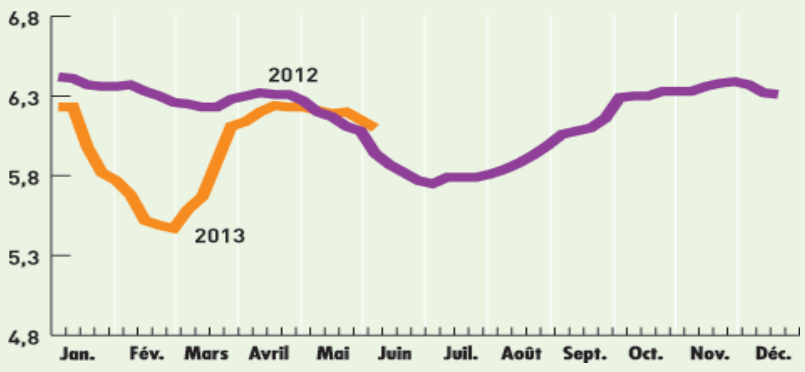
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 3/06 au 9/06/2013*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,20 €**	**5,77 €**
Couvert	16-19 kg	**6,38 €**	**6,14 €**	**5,77 €**
Gras	-16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,38 €**	**5,30 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 3/06 au 9/06/2013*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,10 €	**6,47 €**	**2,07 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie — du 27/05/2013 au 02/06/2013

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,76	6,83	6,81	6,17	-	-	-	-
	Var.	-0,10	-0,10	-0,12	-0,03				
	R	6,48	6,50	6,45	-	6,40	6,44	-	-
	Var.	-0,05	-0,05	-0,07		-0,16	=		
	O	5,53	5,56	-	-	6,10	5,88	-	-
	Var.	-0,05	-0,05			-0,10	-0,03		
3 (couverts)	U	6,54	6,64	6,52	5,76	-	6,38	6,28	-
	Var.	-	-0,07	-0,10	-0,07		-0,12	-0,06	
	R	6,35	6,37	6,17	5,51	6,20	6,14	5,94	5,65
	Var.	-0,05	-0,05	-0,10	-0,07	-0,09	-0,15	-0,16	-0,17
	O	5,77	5,80	5,66	5,30	5,77	5,77	5,66	-
	Var.	-0,10	-0,10	-0,10	-0,01	-0,02	-0,11	-0,03	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,38	5,30	
	Var.						-0,04	-0,10	
	O	-	-	-	-	-	5,33	-	-
	Var.						-0,06		

Zone Nord : compte tenu des jours fériés, cours reconduits. Réajustement dans certaines catégories. BRE : cours reconduits.
Zone Sud : Agneaux : marché stable, cours reconduits. **Brebis :** plus d'offre, marché tendu, cours à la baisse.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg)Cotations semaine 03 - 21- 22

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
03/2013	**2**	**57 200**	**0,273**	**-**	**-**	**2**
21/2013	**1**	**4 300**	**-**	**-**	**-**	**4**
22/2013	**2**	**8 800**	**0,13**	**-**	**-**	**5**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 5 juin 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,30 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 5,70 à 6,20 euros/paire
Pintades : 8,00 à 8,40 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,40 à 4,60 au kg vif
Lapins : 4,80 à 5,20 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2012

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	260 €	200 €
2e coupe	250 à 260 €	200 €
3e coupe	240-250 €	190-200 €

Porcins

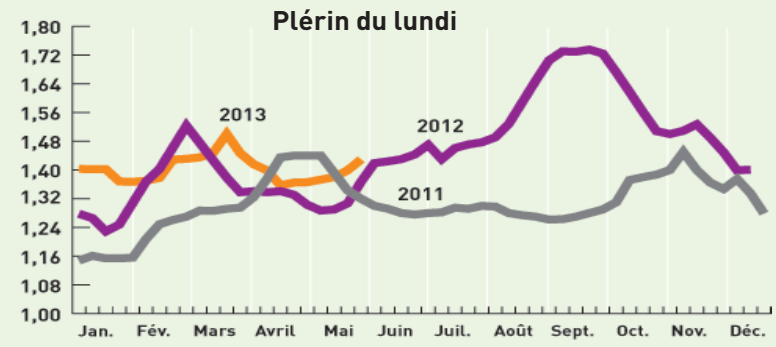
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 323 porcs présentés) — *Cotations du lundi 10/06/2013*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,459 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 31/05 au 6/06/13*

1,62 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

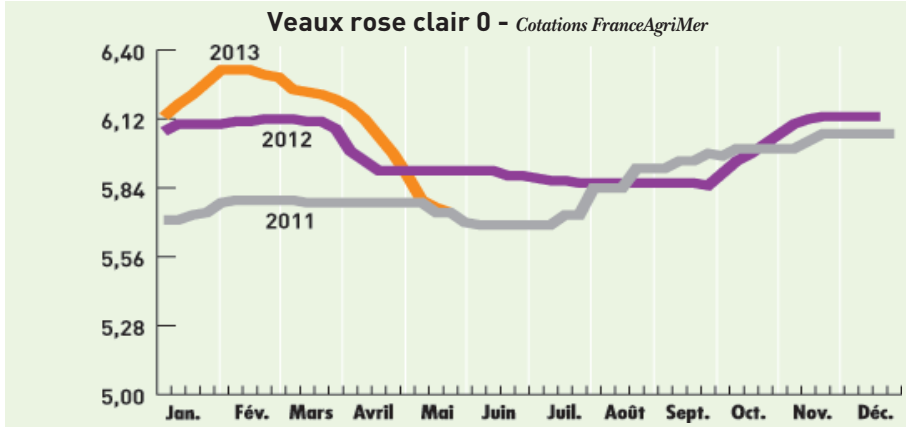
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 3/06 au 9/06/2013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,67 €**	-	-
U	-	**7,54 €**	**6,70 €**	-
O	-	**6,68 €**	**6,05 €**	-

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 10/06 au 14/06/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**90**	**450-590 €**	**350-535 €**	**200-350 €**	-
St-Etienne *(veau de 10 j à 4 semaines - Mixte - Viande)*		**240-580 €**	**220-510 €**		
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg)*	-	-	-	**170-330 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**896**	**320-540 €**	**300-500 €**	**175-330 €**	-

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 3/06 au 9/06/13*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,54 €**	**2,39 €**	**1,55 €**	**–**
Bons	**2,24 €**	**1,92 €**	**–**	

Céréales

Marché du 28 mai 2013

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	76/220/11%	juin	225 À 226	T C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	juin	230	V C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	juin	225	NC

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	76/220/11%	août-déc.	193 À 194	T C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	orge nature 63-64 kg/hl	juin	185	T C
Nord Côte d'Or	63 kg/hl	juin	196	N C
Sud Côte d'Or	orge nature 63 kg/hl	juin	200	V C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	juin	190.	V C

AVOINE BLANCHE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	50-51 kg/hl	-	inc.	C
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl	-	inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl		inc.	C

SEIGLE FOURRAGER	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	-	-	inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	-	juin	210 à 212	N C
Yonne	-	juin	210 à 212	N C
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		juin	205	T C

MAÏS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or/Saône et Loire	-	6 d'oct.	184	T C

POIS	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		juin	250	N C
Yonne	-	juin	250	N C

POIS	RÉCOLTE 2013h			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		Sept.-déc.	250	N C

Matériel

Tracteur

01 - vends regain 2012 br diam 130 liage filet tb qualité livraison possible
✆ **06 87 44 14 54**

01 - Vds tracteur MF 6485, 2004, 155 cv, prix à débattre - 2 jumelages MD+4, 20R38 et 480, 70R28 4 verr. - rabot à lisier Loiseau 2m30 de large
✆ **06.40.18.07.28**

1 tracteur IH644, 2 roues DA avec surélévateur, moteur revu
Tel. 03 86 84 20 22

18 - Vends cause retraite tracteur Fiat F130DT, an 95, 9.000 h équipement complet - Fiat 880DT, an 83, 12.000 h, moteur refait état de marche.
✆ **06 07 44 87 64.**

1 tracteur DEUTZ 6/10, 4X4, 100 cv, état correct
Tel. 03 86 84 20 22

26 - Vds Valtra T 132 D de 2011, h 1180, pneu av 480 70 38 ar 580 70 38 rel avant
✆ **06 08 86 47 21**

38 - Vd Fendt 614LSA 1993 TBE - Vd Deutz 4005 + fourche TBE.
✆ **06 81 57 75 99**
04 76 05 17 01

38 - Vds tracteur New Holland L85 TBE, 3250 H, 4 roues, an. 1996, Hi-Lo 380-70-24-480-70-34.
✆ **06 83 28 38 17**

39 - Rech. tracteur forestier Latil H14 TL 10 ou TL 12 état corect
✆ **03 80 35 81 04**

71 - Vends Renault Arès 620 RZ, an. 2001, 120 CH, 6.000 H, état excellent, 19.000 euros à débattre.
✆ **09 64 40 82 17**
06 32 69 58 24

Récolte

21 - Vends coupe à colza 1,10 m Mathiaut bon état.
✆ **03 80 81 95 92 heures repas**

21 - VENDS MB Consul avec cabine, bon état de marche (réf. 230B)
✆ **06 15 97 99 62**

1 andaineur ENOROSSI 9,70 m. complet
Tel. 03 86 84 20 22

26 - Vds moiss batteuse New Holland 1540 année 1974 4m 2500h moteur 500h TBE
✆ **04 75 85 24 56 (HR)**

26 - Cse retraite vds fauch portée GreenlandVicon 2,30m tamb condit fléax amov pliage relev hydr 2300euros HT faneur and Kuhn GRS25 900euros HT. Tout TBE, poss livraison
✆ **06 82 52 28 25**

26 - Vds mois bat New Holland 8055 cab broyeur 1985 4m bon état chariot moteur Ford 123 cv.
✆ **06 88 58 51 47**

38 - A vendre andaineur Pottinger top 340 N.
✆ **04 76 36 41 89 HR**

42 - Vds monte bottes 9 M + semoir à grains 13 rgs trés bon état
✆ **06 88 76 52 77**

58 - VENDS courroies neuves MB Case Rotor ETC, 50 % du prix neuf (réf. 2205)
✆ **03 86 26 29 26 HR**
06 73 20 77 24

58 - VENDS rounballer Vicon, an. 2003, révisée 2010, modèle 1601, très bon état, 9 900 euros HT, - pince à bottes rondes Bugnot avec coupleur, bon état, 900 euros HT (réf. 24VB2)
✆ **06 59 21 08 51**

1 faucheuse JF pendulaire GX3202.
Tel. 03 86 84 20 22

71 - Vends faucheuse Kuhn GMD 55, 2 m, TBE - andaineur Bautz 2,50 m, TBE.
✆ **03 85 45 55 32 H.R.**
06 07 09 48 72

73 - Vds faucheuse à tamb. Deutz KM 3.18 larg 185, bon état.
✆ **06 21 53 41 44**
04 79 65 95 48

73 - Pirouette 4 toupies bé, 3,60 m, 500 euros - pirouette 4 toupies 4,20 m, tbé, 1000 euros - motofaucheuse Aebi AM 52 pour pièces, prix à débattre.
✆ **04 79 65 83 75**
06 64 04 07 06

84 - Vds calibreuse cerises 6 bdes+tapis tri+plateforme mobile trav.+ 3 transporteurs roul. mob. s/roulette : 6 200 euros.
✆ **06 16 47 52 47**
06 72 38 38 23

Traitement

69 - Vds Pulvé Berthoud 400 l. portée. Très bon état.
✆ **07 86 28 08 45**

Arbo-viti

69 - Cause cessation, vends tracteur Lamborghini 613 DTV 1987 - 5800 H - Excellent état.
✆ **04 78 44 07 42 HR**

69 - Vds 2 demis muids avec porte année 2011 - TBE - Marque Vallaurine - Prix 800 euros HT pièce.
✆ **06 03 22 34 24**

Epandage

73 - Vends épandeur à fumier Leboulch 14 m3 verticaux centrale hyd 10 campagnes à l'abri TBE
✆ **04 50 62 15 08**

Irrigation

42 - vds tuy. irrigat. alu Raccobauer 23 tuy dia. 76 long. 6.25 m tuyaux diam. 50 long. 6m - prix à deb.
✆ **04 77 22 57 99**

Cave

71 - Vds matériel réception vendange Conquet à vis, 40 hl, égrapoir Delta E4 et pompe Amos, bon état.
✆ **06 24 98 55 86**

Manutention

54 - Achète pelle à pneus Daewoo - 130 -170, Hitachi EX60 EX100 WH051 WH073.
✆ **06 09 26 38 93**

89 - Vds telescopique Manitou MLT 731 - LSU 4 100 h. - 2009, avec lève palettes et Grappin. 31 000 € (2405)
✆ **06 70 09 40 62**

Trav. publics

71 - Vds pelle Poclain 61 CK 13 T, mot. 4 cy. Deutz TBE, 11.000 euros, pos. liv., trac. Soméca 850, 4 x 4, 5.000 euros.
✆ **06 02 24 40 12**

Agri. divers

01 - Vds 4 filets protection silo : 10mx8m prix 200 E - vis à grains 5m diam 125 prix 200 euros - ventil. cellule prix 150 euros - 3 auges Beiser 3mx 60cm prix 500 euros - pompe prairie Aquamat prix 100 euros
✆ **06.01.75.92.75e**

01 - Vds RB NH 5950 an 2000 tbé - faucheuse cond. 2m50 Taarup P. tbé - clôtures électriques
✆ **06.81.66.84.88.**

07 - Vds presse moyenne densité John Deere 342 bétaillère 2 bovins semoir engrais 220L
✆ **04 75 36 72 21**

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vds épareuse Feor, bras télescopique, 7,50 m, année 2005, TBE - presse balles rondes Claas 260 Varian, année 2006, TBE.
✆ **06 86 76 81 23.**

18 - Vends 1 presse Vicon RV 1601, liage ficelle et filet, 2006 - 1 faneuse Lely Latus 770, neuve - 1 tracteur Renault D30 - 1 broyeur Spitor 3R215 à cuillère - 1 andaineur Pottinger Top 380 - 1 andaineur Pottinger Top 421 - 1 lève-sac Lerin - 1 semoir Amazone, 4 m, AD 402.
✆ **02 48 73 77 97**
ou 06 89 30 44 93.

18 - Vends faneuse Khun 5001 GF, 5.40 m, repliage hydraulique, 4 toupies, bon état, 1.500 euros.
✆ **06 87 42 11 58.**

18 - Vends broyeur d'herbe Kuhn VKM 305 en 3 m, état impeccable, prix à débattre.
✆ **02 48 56 30 26**
ou 06 28 51 66 36
heures repas.

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 210A)
✆ **06 81 94 70 44**

21 - VENDS cause cessation : - presse JD 580 balle Master, - glrobroyeur 1.90 m., - nourrisseur, - ratelier autoserrant, - jumelage 16-9-34, - auges peinte 3 m., - brabant hydro Bonnel 3 F., etc... (réf. 23VB1)
✆ **06 15 93 10 18**

21 - RECHERCHE mois. batteuses Claas, Consul, Protector, Mercator, Dominator, 66, 76, 85, 86, 96, - John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 7075, - New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, - MF 240-440, 487-507 et presses MD et RB. (réf. 230A)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vds andaineur Kuhn GA280 et GA 402 + roues étroites 8,3/44 + combiné de semis à dents 3 m.
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Vd lavage automatique pour machine à traire séparateur de coquilles junior 30 bottes de regain 2012.
✆ **06 37 80 52 56**

38 - Vends tank à lait Japy 650 litres, ramasseur de bottes hydraulique moyenne densité.
✆ **04 76 97 51 93**

38 - Vds andaineur Fhar pirouette Fhar GR25 Kuhn sulfateuse Tecnoma rampe 12 mètres, prix à débattre.
✆ **04 74 92 03 30**

38 - Vds salle de traite Gascogne Melotte TBE, décrochage auto-fermeture auto-prog. lavage 2x4.
✆ **06 62 22 04 16**

42 - Vds planteuse à salades Regerro type 908TP 4 rangs TBE prix sacrifié 6 500 euros TTC - Urgent
✆ **06 88 38 03 06**

58 - Cause cessation VEND : - presse Rivière, - andaineur faneuse, - bétaillère Mazeron, - vibro, - charrue 3 socs (réf. 2310)
✆ **03 86 84 75 24 HR**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

58 - VENDS cause RETRAITE : - tracteur Valtra N121 + chargeur Q55, 3 200 h, année 2010, - MF 6270, année 2003, 5 500 h, - faneuse 8 toupies, 7,60 m., - roundballer Vicon RV 1601, ameneur rotatif, - 2 plateaux fourrager 4 R Maître, - aplatisseur mélangeur Toy, - vis à grain, - cellule 200 qx, - brabant Demblon 4 corps, - rotative + semoir Amazone 3 m., - dessileuse pailleuse Kuhn portée 30/50, - faucheuse conditionneuse Khun FC 250, - pelle sur chenille Lieber 911, - pince balles Bugnot (réf. 220D)
✆ **03 86 84 94 52**
06 11 53 07 45

71 - Destockage matériels neufs Kuhn rotatives 2,80 m et 3,10 m, faneuse 6,50 m, andaineur 4,30 m.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V faneuse Pottinger 5,40 m, 2.980 euros HT, épareuses Bomford GT49, Kuhn 4951 et Nicolas 460.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - A V TA sans reprise Deutz 106 CV, 6 cyl. et 95 CV, 4 cyl. turbo Same 80 CV avec charg. MX.
✆ **06 75 69 62 04**

73 - Recherche 1 rotolabour de 2 mètres en occasion.
✆ **04 79 56 24 37**

73 - Vends treuil silvant 10T tahyd adapt mf série 300-200 bet b90 3 places engrangeur aebi 9m tuyau
✆ **04 79 63 38 55**
04 79 63 34 88

84 - 30-Vds benne 8 - 10 T, covercrops 18- 20-22- 24- 40 dis., semoirs Pneumasem II 4 à 6 rgs, rouleau cambridge 6,30 m, charrues nonstop 2- 3- 4- 5 socs, vibroculteurs 4 - 5 - 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

89 - VENDS planteuse à sapin 1 rang, - conskild 3 m., - vis à grain, 10 m., - charrue Huard 3 socles, versoir à changer (réf. 2401)
✆ **03 86 33 13 54**

89 - VENDS girobroyeur Alphagrean 220, 2012, 2.15 m., 2 rotors à 2 lames, cardan sécurité, eriction roues jauge, 2 600 euros (réf. 2307)
✆ **03 86 88 42 87**

89 - RECHERCHE faucheuse 4 disques relevage manuel, - herse à prairie portée, BE. (réf. 2311)
✆ **03 86 74 78 02**

89 - RECHERCHE gaine de ventilation pour cellule à grain avec moteur et souflerie (réf. 2404)
✆ **06 32 52 28 39**

Elevage

21 - VENDS remorque plateau fourragère artisanale 6.80 x 2.36 semi-portée, TBE, 1 500 euros (réf. 2308)
✆ **03 80 84 32 07 HR**

21 - VENDS bas prix chaîne de curage Albert hydrolique, - caméra sur rail, bas prix, bon état (réf. 2305)
06 03 49 13 60

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Fourgon J3 Ford, transit, connect, immatriculation 20.07.2007, très beau blanc (réf. 240B)
✆ **03 80 55 30 17**

26 - Vds Bétaillère Mercedes 608 à 1600 euros, Jumper 2,5l à 800 euros, Picasso 2001 CT ok à 1800 euros.
✆ **06 08 76 06 57**

42 - Vds camion grue Mercedes 809 nombreuses pièces neuves
✆ **04 78 48 62 59**

42 - Vds Citroën Jumpy Classe C bte 6 vit. caisse Lamberet Frcx 7 m3 groupe Carrier Xarios 350 - 89000 km - an 2009
✆ **06 74 67 48 56**

Tourisme

01 - Vds Renault Megane 3 - 1,5l DCI 85 Expression - sept. 2010 - 45000 kms - prix 11600 euros
✆ **06.73.53.09.35**

21 - Vends Polo United 70 TDI (Diesel), 63 000 km, 7 600 €, 5 portes, voiture non fumeur couleur : noire métallisée. Climatisation et régulateur de vitesse. Volant et pommeau en cuir surpiqués. Tapis intérieur Volkswagen. Contrôle technique mars 2013 OK. Options ajoutées à l'achat : jantes alu et lecteur CD MP3. Révisions réalisées chez le concessionnaire (preuves à l'appui). Prix à débattre. (réf. 24VB1)
✆ **06 85 87 41 45**

38 - Vds Saxo 3 portes es cont tec ok année 98, 40000 km dist échap frein pomp à eau NF p 2500 euros.
✆ **04 76 93 86 28**

69 - Vds Peugeot 207 1,6 HDI 90 Prénium, Pack 2007, 5 portes, 105000 km., clim, 4 pneufs neufs - Très bon état, CT OK.
✆ **06 87 27 71 52**
ou 04 74 03 74 86

Achat-Vente

Récolte

01 - vends foin prairie an 2012 en balles rondes 120 x 130
✆ **06 82 33 07 56**

01 - Vds foin récolte 2012, 250 bottes 130x120, 230 kg/b 70 euros/t prix départ
✆ **06.23.38.11.32**

26 - Sté DELPHINOIX ZA les monts du matin 26730 LA BAUME D HOSTUN achète noix vertes non matures cueillies et livrées en récolte du jour diamètre entre 30 mm et 34 mm, coque non formée. Entrepôt situé à 500 m du péage de l'autoroute A49 GRENOBLE-VALENCE, heures de livraison de 7h30 à 17h30. Prendre contact avant cueille et livraison.
✆ **04 75 48 41 48**
ou 06 08 58 01 18

58 - VENDS foin balles rondes 170 x 120 à l'abri, 80 euros la tonne, récolte 2012 (réf. 2402)
✆ **06 12 49 57 42**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou**
03.84.32.30.91

89 - VENDS paille sur parcelles 100 ha, grande superficie et largeur de récolte (réf. 2403)
✆ **03 86 82 62 04**
06 81 42 11 54

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et obtenez votre devis instantanément

Fourrage

18 - Ets David F. et Ch., éleveurs céréaliers : vends paille et fourrage toute l'année, stockés à l'abri, balles cubiques 2.40x1.20x0.90, région Bourges (18), départ ou rendu par camion remorque dans un rayon de 250 km. A votre disposition pour pressage et/ou transport. Tél 06.61.19.82.57 ou 02.48.64.11.43.
✆ **06 61 19 82 57**
ou 02 48 64 11 43.

57 - Vends paille orge blé belle qualité en bottes cubiques. Prix : me contacter.
✆ **06 88 99 47 89**

71 - Vds foin, paille, regain, enrubannée, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

71 - Vds foin balles rondes 1,20 x 1,30, année 2012, appétant.
✆ **06 50 39 91 27**

71 - Vends foin 2012, bonne qualité.
✆ **03 85 47 31 80**
06 84 13 84 01

88 - Vends enrubannage 1ère coupe prairie naturelle récolte 2013, 150 euros la tonne 70 % sec 88320 Sérocourt.
✆ **06 07 61 82 64**

Propriété

57 - Vds ferme 70 ha dont 30 en locat. 200.000 l lait, habitat. 250 m2, b.t. exploit. 1.800 m2 sur 1 ha 60 a.
✆ **03 87 95 27 36**

Divers

07 - Vds Tank à lait Serap 2500L année 2008 derby 50cc trisoc Huard le tout TBE
✆ **06 47 81 76 57**
ou 04 75 06 05 54

07 - Cherche trieur à blé + rotative 5 ou 6 assiettes
✆ **06 77 01 42 90**

21 - Vends congélateur 320 L Whirlpool 1,35 m x 0,60 m x 0,85 m, bon état.
✆ **03 80 81 95 92 heures repas**

42 - Vds rotative 5 assiettes excel. état + bottes enrubannage presque sec qualité extra
✆ **06 50 29 08 40**

69 - Recherche épave autochargeuse Taarup 1015 ou 420 pour pièces.
✆ **06 50 00 99 01**

71 - Eleveur échange gros stock de fumier contre paille en andain proximite d'une zone Villefranche jusqu'à Dijon
✆ **06 87 41 16 23**
ou 06 77 40 91 71

74 - Vd bas prix pièces rusatis huard la buvette rémy acc clôture élect batterie débroussailleuse stihl
✆ **04 50 45 29 54**

74 - vds cuve à fioul rectaugu 2100 l essieu f diam 45 jeu de boulons moteur électr herse à rouleau vibro 2,50 m
✆ **04 50 45 29 54**

Matériel divers

1 faneuse FELLA TH800, 7,80 m.
Tel. 03 86 84 20 22

SARL RAPHAËL SOUCHAUD
Négoce-Achat laine brute de mouton
Paiement comptant
Tél. 06 08 42 23 15

Location

Agricole

03 - Cause retraite à louer ferme élevage 112 ha de bâtiments et maison.
✆ **06 78 16 54 84**

Autre

58 - LOUE maison 95 m2, chauffage bois, 3 chambres, terrain potagé, cour fermée, Morvan, Lac de Pannecière (réf. 240A)
✆ **06 48 21 36 02**

68 - Alsace loue gîte chez viticulteur proxi. COLMAR-RIQUEWIHR-EGUISHEIM, tarif hors saison juin au 14 juillet-sept
✆ **03 89 41 18 20**

Offre

Emploi

69 - Cherche jeune pour saison moissonneuse batteuse juillet/août.
✆ **06 63 30 85 09**

71 - Domaine viticole, secteur Lugny recherche un salarié expérimenté, motivé, sérieux et autonome pour tous travaux de vignes, connaissance de la taille et de la conduite d'engins type enjambeur indispensables, permis B. Poste à pourvoir en CDI temps plein. Salaire motivant, à négocier selon expérience et motivation. Contact : FDSEA 71, service emploi, Maison de l'agriculture, BP.522, 71010 Mâcon cedex - courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**

Service

58 - Tondeur RECHERCHE brebis à tondre (réf. 1906)
✆ **06 87 31 56 40**
03 86 20 17 55 le soir

69 - Cherche battage céréales sur dpt 01 et 69 et paille en bottes cubiques, tous dpt.
✆ **06 60 74 00 38**

73 - Prends génisses ou vaches allaitantes en estive St-Martin-de-Belleville les Encombres.
✆ **06 33 71 13 80**

84 - Amine Agri, 20 ans d'expérience, propose ses services pour ramassage de fruits, éclaircissage. Travail soigné garanti. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

84 - Addou Trav. Agri. propose ses services pour ramassage tous fruits/légumes, éclaircissage. Siren 752646737.
✆ **06 23 73 59 94**

Demande

Emploi

18 - Agriculteur polonais cherche travail secteur légumes cueillette/ élaboration, avec logement.
✆ **0048 887 590 329.**

84 - JH 24 ans, polyvalent, BTS, ch. emploi viti. (vigne, chai, marketing). Exp. cond. engins, maint. mat., encadrement. Etudie ttes propo. bodonnicolas@live.fr
✆ **06 50 95 27 45**

Animaux

Divers

69 - Vends 2 annesses 3 ans très douces (Croix St André).
✆ **04 74 70 44 38**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Bovin

21 - VENDS taureau adulte, vêlage facile et reproducteurs 15 mois HBC. Choubley Laurent 21210 La Motte Ternant (réf. 2005)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - El. charolais inscrit VEND très bons reproducteurs 17 mois, TGS, prime CG 21. GAEC Lechenault Frères (réf. 2215)
✆ **06 24 24 69 93**

42 - vds très beaux taureaux holstein rouge et noir prêts à saillir, meilleures orignes francaises, possibilité location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds 8 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

58 - Elevage repro. limousin VEND veaux de 15 mois. Thoulé David (réf. 190D)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans charolais, TGS. Florentin - La Charité sur Loire (réf. 230C)
✆ **06 06 71 54 30**

69 - Vend Taureaux Charolais 16 mois, velage facile, HBC, IND, IBR, BVD
✆ **06 85 73 49 86**
ou 04 74 63 49 93

69 - Vds mâle Salers 13 mois IA fils de Ringo IND IBR - Ch. pirouette Khun GF 440 pour pièces - Vds silo aliment 3 T.
✆ **06 78 14 56 05 après 20 H.**

71 - Vds bons taureaux 2 ans repro. HBC, TGS, hivernés au pré, IBR A. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 210C)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends taureaux repro. 2 ans, hivernés au pré, élevage HBC, TGS. Dumont B.
✆ **03 85 88 31 05**
06 48 20 82 79

71 - Vends repro. de 16 mois, hivernés au pré, TGS, HBC, aptes à saillir. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Elev. salers vend mâle 16 mois, né sur l'exploitation, épais, racé, docile, développé.
✆ **03 85 72 71 46**
ou 06 76 05 37 15

Caprin

18 - Vends boucs alpins, 2 ans, Gènes +, TBO.
✆ **02 48 72 92 17.**

Ovin

55 - Vends troupe British Milk Sheep cause cessation activité, brebis : 100 euros, agnelle : 120 euros.
✆ **06 07 80 21 02**

58 - VENDS veaux reproducteurs 13 - 17 mois HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 2304)
✆ **03 86 84 21 53**
06 58 95 93 59

Chien

07 - Particulier vds 9 chiots (portée de 9) de type Briquets Griffons Vendéens non lof, 2 mois, mère n°2GBU982
✆ **04 75 65 73 39 HR**

07 - Particulier vds 7 chiots (portée de 7) de type Border Collie, 2 mois, mère n°250269801616078, non lof, prix : 150 euros
✆ **06 74 02 34 31**

26 - Lagotto fem né 15 mai parents excl truffier lof mère 2GEN570 père avec réf, 850 euros
✆ **06 71 36 95 25**

38 - Vds chiots Beauceron nés le 1/05 6 femm. 3 males vacc pucé mère 250268720001232.
✆ **06 37 31 51 64**
04 74 80 55 71

42 - Vds 3 chiots Border Collie 1F 2M LOF nés 06/04 parents travaillent sur bovins tat 250268500294388 - 400 euros
✆ **04 77 60 10 20**
ou 06 84 17 77 01

Chasse-Gibier

01 - Vds plusieurs couples de pigeons issus de races différentes en rapports 15 euros le couple et pigeons de réforme 3 euros/pièce
✆ **03.85.51.82.38**

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et obtenez votre devis instantanément

Les offres d'emploi de l'APECITA

AN004942 - ALSACE - CHAMPAGNE ARDENNE - ILE DE FRANCE
3 DELEGUES REGIONAUX H/F
OPA recrute 3 délégués régionaux : 1 poste en Alsace basé à Strasbourg, 1 poste en Ile de France basé à Paris et 1 poste en Champagne Ardenne basé à Chalons en Champagne. Le délégué régional accompagne l'équipe régionale dans la mise en oeuvre de sa politique et participe à la mise en oeuvre de projets nationaux. Au sein du service syndical, vous serez chargé(e) de : accompagner l'équipe d'élus professionnels de votre région, apporter un appui méthodologique, technique et politique à l'équipe d'élus, animer l'équipe régionale dans ses projets et ses actions, définir, mettre en place et coordonner des projets régionaux et actions syndicales. Créer, entretenir et développer un réseau de partenaires pour faciliter la mise en place des projets régionaux. Gérer administrativement et financièrement la structure régionale. Assurer l'interface entre léchelon national, l'échelon régional et les échelons départementaux. Participer et collaborer aux travaux nationaux. Capacité à animer des équipes. Aptitude au travail avec des élus professionnels. Expérience des responsabilités, de la gestion de projet. Excellent relationnel, sens du travail en équipe, de la communication et de l'organisation. Capacité rédactionnelle, autonomie et esprit de synthèse. Ingénieur Agro/Agri, bac+5 ou équivalent, dans le domaine agricole ou de l'aménagement du territoire. Expérience dans l'animation de groupes et/ou des organisations agricoles vivement souhaitée. Déplacements réguliers à Paris et dans les départements. CDI à temps plein - Statut Cadre - Prise de fonction le 01/09/2013 - Rémunération selon expérience.

AN003076 - COTE D'OR
TECHNICIEN EN AGRO-EQUIPEMENT H/F
Fédération régionale. Au sein d'une équipe de 11 collaborateurs : Conseil en machinisme, notamment dans les domaines du carburant, des moteurs et des tracteurs agricoles. Passage de tracteurs au banc d'essai moteur (300 par an) et vérification d'appareils de levage, avec le matériel de la fédération. Analyse et synthèse des résultats dans un cadre régional et national. Etudes et suivis dans le domaine des agro-équipements. Domaine de compétences en mécanique agricole et machinisme. BTS Agro-équipement ou Génie des équipements agricoles. Très bonnes aptitudes relationnelles et esprit d'équipe. Rigueur, autonomie dans l'organisation. Bonne aptitude à la rédaction. Véhicule personnel, permis B et E (fourgon avec banc d'essai attelé). CDI avec période d'essai de 4 mois renouvelable une fois. Basé au siège à Dijon. Principaux déplacements sur la Bourgogne, le Nord et l'Est de la France. Poste à pourvoir au 1er août 2013.

AN004990 - YONNE
FORMATEUR EN VITICULTURE OENOLOGIE H/F
Centre de formation. Domaines d'intervention : techniques et sciences de la vigne et du vin ; politique sectorielle viticole ; présentation et fonctionnement des matériels viticoles-vinicoles ; travaux pratiques viticoles (taille, ébourgeonnage, palissage...). Coordination stages courts et développement. Auprès du public suivant : groupes BPA «travaux de la vigne» et BPREA «viticulture-oenologie», salariés et exploitants viticoles, demandeurs d'emploi en situation de requalification professionnelle. Ingénieur agro, master vignes et terroirs, DNO ou licence «science de la vigne» (débutants acceptés) ou BTS viti-oeno avec expérience. CDD 10 mois renouv. Salaire : 18 / 22€K annuel selon qualification (base temps complet). Poste à pourvoir au 1er septembre 2013.

AN004993 - SAONE ET LOIRE
CONSEILLER BOVIN VIANDE H/F
Structure chargé du contrôle de performance bovins allaitants auprès de 500 adhérents et 45 000 vaches et du conseil en élevage. Assurer au quotidien l'organisation et la réalisation de la collecte des données poids et pointage (si agrément pointeur) ainsi que les commentaires des résultats. Assurer des visites de conseil en alimentation et en génétique. Participer à l'organisation de réunions techniques. BTS minimum, licence ou ingénieur avec une bonne connaissance en élevage allaitant, aptitudes fortes d'appréciation des bovins viandes ou agrément pointeur ou en cours d'obtention. Qualité d'animalier et de contact avec les animaux, intérêt pour les travaux. CDD plein temps en remplacement d'un congé mat. Possibilité de CDI ds la structure. Poste à pourvoir dès que possible.

AN005017 - HAUT RHIN
OUVRIER VITICOLE H/F
Domaine viticole familial (14ha). Sous la responsabilité des gérants : travaux manuels dans le vignoble et conditionnement (mise en bouteille, étiquetage, prép. commandes). Formation viticole souhaitée. Débutant accepté. Permis B. Entrée 01/10/2013. CDI.

AN004982 - JURA, DOUBS ET HAUTE-SAONE
TECHNICO-COMMERCIAL RUMINANT H/F
PME multi-sites de 150 personnes, spécialisée dans la nutrition animale. Gérer et développer un portefeuille de clients sur le secteur géographique suivant: Jura, Doubs et la Haute Saône. Bac+2. Rigoureux, impliqué et dynamique. Vos qualités relationnelles et votre capacité à convaincre seront vos atouts pour réussir dans ce poste. Rémunération attractive

AN004844 - HAUT RHIN
ANIMATEUR DE RESEAU PROFESSIONNEL A MI-TEMPS H/F
Association. 2 axes : 1) Suivi de la formation professionnelle. 2) Animation de la filière technique. Formation agricole et technique + gestion de projet. Forte sensibilité agriculture biologique et biodynamique. Maîtrise logiciels bureautiques. Capacité d'animation, sens du contact. Maîtrise 1 langue étrangère mini (anglais ou allemand). CDD mi-temps du 01/09/13 au 31/08/14 renouv. 1779 €brut/2.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

ESPACE Affaires

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution alternative au rainurage : le surfaçage thermique
Réhel - 56800 Ploërmel
Déplacement sur toute la France
Luc Papeta
06 20 01 48 74
tournet

300CV pour 300 grs de grains !
Prélevez vos échantillons sans sortir votre moiss-batt.
Votre temps c'est de l'argent.
Equipez-vous d'une : minibatt
GODE
Documentation gratuite au 03 23 66 20 05
02420 LE CATELET - www.gode.fr

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
Charpente - Couverture - Bardage
FACILE À MONTER
GARANTIE DÉCENNALE
Etude et conseil sur place
Option montage
ÉLEVAGE STOCKAGE PME - PMI CHEVAL
NOUVEAUTÉ Gamme BatiGalva 200
STRUCTURE GALVANISÉE
DEMANDEZ UNE DOCUMENTATION :
UNISERVICE - Z.I. Les Gravasses - 12200 VILLEFRANCHE-DE-RGUE
Tél. 05 65 81 29 66 www.batiments-kit-uniservice.com
e-mail : contact.uniservice@groupe-unicor.com

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - sodaf.geo@wanadoo.fr

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
PLATEAUX À PAILLE 8M - 9T
6 660 € ou 36 x 185 € - À TAUX 0 % **
Freine sur les 4 roues avec suspensions avant
Roues en 12,5 x 15 x 80
OPTION roues de 400 x 60
Exigez 9 tonnes de charge utile pour + de résistance
Livraison GRATUITE *
* sur France métropolitaine - ** par crédit bancaire après acceptation du dossier

VIS A GRAINS ELECTRIQUES
Pour Semoirs, Remorques...
Ø100/120/150 mm
CHARIOT 10/12 m
DIFFUSION - DIRECTE (17)
tel : 05 46 32 44 33 www.diffusion-directe.fr

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria... Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS

	an	CV	Heures
CASE IH 845 XL + charg	1990	84	8950
CASE IH CX 80 + charg	1998	80	10400
CASE IH CVX 120	2001	120	7600
CLAAS Celtis 436 RC	2006	80	2800
CLAAS Celtis 436 + charg	2007	80	2600
CLAAS Axos 330 + charg	2010	92	2000
CLAAS Ares 566RZ + charg	2005	106	6500
DEUTZ Agrotron 90 + charg	2005	90	3800
DEUTZ M 410 + charg	2010	134	3300
FIAT 70 90 + charg	1987	70	8300
JOHN DEERE 5720 + charg	2004	80	4350
J D 6230 TLS + charg	2009	100	3460
JOHN DEERE 6230 + charg	2009	100	3500
LANDINI 6500	1980	65	8400
LANDINI Atlas 80 + charg	2003	80	3400
M F 6455 + charg	2003	100	5900
NEW HOL. TSA 135 rel av	2004	135	6100
NEW HOLLAND 8670	1998	170	6300
RENAULT 751-4 S + charg	1984	75	7600
RENAULT Ceres 85X	1995	75	6200
RENAULT Ares 610 RZ	1996	110	7500
VALMET 6200 + charg	2000	95	5600
VALTRA N121 ADV + charg	2007	120	5300

FENAISON

Enrub., CARRARO RF 90, an 1993, film 500
And., CLAAS Liner 430, an 2004, L 4.30 m, tand.
And., KRONE Swadro 461, an 2003 L 4.60 m tand.
And., KUHN GA4101GM, an 1994, L 4.10 m, tand.
And., STOLL 465 4DS, an 2003, L 4.60 m, tandem
Fan., CLAAS Volto 640, an 1999, L 6.40 m
Fan., FELLA TH800, an 2002, L 8 m, semi portée
Fan., KRONE KW6.70/6, an 2002, L 6.70 m
Fan., KRONE KWT1050, an 02, L 10 m, semi port.
Fan., KUHN GF8501MH, an 2000, L 8.50 m, portée
Fan., POTTINGER HIT69N, L 6.80 m, repl. hydro
Fan., STOLL Z685H, L 6.80 m
Fau., CLAAS DISCO 3050+, an 2006, L 3 m
Fau., FELLA SM248, an 2009, L 2.40 m
Fau., KUHN GMD602, an 2003, L 2.40 m, pendul.
Fau., KUHN GMD800GII, an 2004, L 3 m, révisée
Fau., KUHN GMD700HD, an 2005, L 2.80 m
Fau., POTTINGER CATDISC29 ,an 1997, L 2.80 m
Fau., POTTINGER CAT25, L 2.40 m
Fau. cond., KUHN FC283, an 2004, L 2.80 m, portée, TBE
Fau. cond., KUHN FC250G, déstockage
Fau. cond., KUHN FC303GL, an 2002 ,L 3 m
Fau. cond., J D 1360, an 1997, L 2.50 m, tête std

RECOLTE

Ensil., KRONE BIGX650, an 2007, 650 cv, 4 RM, 1606 h
Pres., CASE IH RB454, an 2009, pu 2.20 m, filet
Pres., CLAAS Rolland 240, an 2004, pu 2 m, filet
Pres., CLAAS Rollant 250, an 2000, pu 2 m, f/f
Pres., JOHN DEERE 568, an 2006, pu 2 m, f/f
Pres., M F 166VLR, an 05, pu 2 m, f/f, destock
Pres., M F 1510F, an 1993, 80/80, déstockage
Pres., RIVIERE GREELAND 8080, an 1996, 80/80, révisée

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

ILLIC'EAU

SARL au capital de 2500 €
Siège social :
6 Avenue Franklin Roosevelt,
21000 Dijon
532 752 532 RCS de Dijon

L'AGE du 06/06/2013 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Sous-traitance de travaux d'électricité, carrelage, placo, menuiserie, maçonnerie, peinture.
Modification au RCS de Dijon

AL212410363

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELARL Laurence VERNET
et Samuel BAUD
Notaires associés à Pierre de Bresse

Par acte de Me BAUD du 14/05/2013, Mr Joël Pierre Marie Jaouen et Mme Liliane Simone Houde son épouse, demeurant ensemble à Izeure (21110) 4 Rue des Coquelicots, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de Dijon (21000) le 5/07/1974.
Ont décidé de changer leur régime matrimonial pour adopter celui de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux
Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre RAR ou par acte d'huissier, à Me BAUD, notaire à Pierre de Bresse (71270), 102 route de Chalon.
Pour Avis
Me BAUD

AL212410367

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL «COTE CANAL», société à responsabilité limitée au capital de deux cents euros (200 €).
Siège social : 30 rue Saint Jean 21410 fleurey sur Ouche
Objet social : acquisition pour rénovation d'immeubles en vue de la revente, toutes opérations de «marchand de biens».
Durée : 9 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés de Dijon.
Gérante : Mlle Zancanaro Laetitia demeurant 30 rue Saint Jean 21410 Fleurey sur Ouche, nommée pour une durée indéterminée.

AL212410361

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Jacques LUCENET-PERCHE, Notaire associé de la SCP «Jacques LUCENET-PERCHE et Emmanuelle OUDET-ELIEN, Notaires associés», titulaire de l'Office Notarial de Morez (39400), 106, Rue de la République, le Trente Mai Deux Mil Treize , a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : « VAL AMONT »
Forme : Société Civile Immobilière de Construction-Vente.
Capital social : Mille Euros (1.000,00 €).
Siège social : Darois (21121) 9 Rue de l'Aviation.
Objet social : Acquisition d'immeubles, annexes ou accessoires, aménagement, viabilisation, construction d'immeubles, vente d'immeubles individuels ou collectifs, par lots de copropriété ou de lotissement avant ou après achèvement, échange de lots, obtention de tous concours financiers, et généralement toutes activités mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social.
Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance: Monsieur Chauvin François Elie Louis, né à Dieulefit (Drôme) le 8 février 1951, époux de Madame Josiane Myotte, domicilié à Mamirolle (25620), 25 Rue du Stade.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître Jacques LUCENET-PERCHE.

AL212410366

Travaux Paysagers

EURL COULEUR VÉGÉTALE

Eurl au capital de 2000€ -
Siège: 3 rue de Marey, 21420 Echevronne

Avis est donné de la constitution de l'EURL Couleur Végétale au capital de 2000€. Siège sociale: 3 rue de Marey, 21420 Echevronne. Objet: Travaux Paysagers. Création et réalisation de jardin, Entretien de jardin, Jardin intérieur, évènementiel.
Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au registre de la chambre des métiers et de l'artisanat et de la chambre du commerce de Dijon. Gérant: M. Jérôme Daviot demeurant au 3 rue de Marey, 21420 Echevronne, nommé pour une durée indéterminée.

AL212410368

Par acte SSP du 28/05/2013, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : METAL FINANCE
Objet social : Gestion administrative et financière des participations qu'elle possède
Siège social :7 rue des frères Montgolfier, 21300 Chenôve
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Boudier Eric Jules, demeurant 15 rue Legrand du Saulle, 21000 Dijon.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable du Président.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL212410369

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CORCELLES-LES-ARTS

Enquête publique sur le projet
de Plan Local d'Urbanisme

Avis au public
Par arrêté du 21 mai 2013 le Maire de Corcelles-Les-Arts a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune.
A cet effet, M. René Martin, conseiller administratif des services universitaires en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie du 11 juin au 10 juillet 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
Jeudi 13 juin 2013 de 17 heures à 20 heures.
Samedi 22 juin 2013 de 9 heures à 12 heures
Mercredi 26 juin 2013 de 9 heures à 12 heures
Mercredi 10 juillet 2013 de 9 heures à 12 heures
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Maire ou au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune.
Le Maire,

AL212410338

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
PULIGNY-MONTRACHET: Puligny Montrachet 1er Cru
24 a 83 ca - Sous le puits: AB-56-57-58
Objectif : Maintien de l'exploitant par bail à long terme.
LADOIX-SERRIGNY: AOC BOURGOGNE
8 a 62 ca - Champs des pommiers: AM-
SAINT-MESMIN:
16 ha 31 a 28 ca - Champs labrot: ZK-26-27(J)-27(K) - Derriere les granges: ZL-24(J)-24(K)-25 - Le bois godot: C-226(J)-226(K) - Le larrey de topenot: ZM-28-29(J)-29(K)-29(L) - Le prelau: ZL-33 - Les courteaux: C-608-745[608]-746[608]-748[608] - Les epergies: C-620 - Sous le bois bernard: ZM-37 - Sur les assolles: ZE-21(J)-21(K)
Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/07/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL212410371

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL INNOLAB EURL au capital de 2000 euros, 46 rue Nicolas Jacquemard 21560 Arc sur Tille. RCS Dijon 753822147. A compter A.G.E du 27-05-2013: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Buetler (Kritskaia) Elena, 46 rue Nicolas Jacquemard, 21560 Arc sur Tille. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Dijon.

AL212410372

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL POURRIER

SARL au capital de 43 000 €
Siège Social : 22, rue d'Auxonne
21000 Dijon
483 840 757 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE du 27 mai 2013, il a été décidé d'augmenter par apport en numéraire le capital social de 2 100 € pour le porter à 45 100 €, par création de 210 nouvelles parts émises au prix de 43 €, soit avec une prime d'émission de 33 €. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL212410345

FIPELEC

SARL au capital de 3 000 000 Euros
Siège social : 4 allée des Pampres
21121 Fontaine les Dijon
401 591 508 RCS Dijon

Aux termes du PV du 21/05/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 90 000 Euros, souscrit et libéré en numéraire, pour le porter à 3090 000 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Dijon.

AL212410359

NOMINATION

SALZGITTER MANNESMANN STAINLESS TUBES FRANCE

SAS au capital de 15.127.260,00 €
Siège Social : Route de Semur
21500 Montbard
410 351 118 RCS Dijon

Par Dau du 3/06/2013 il a été décidé de révoquer M. Michel Zahrai de son mandat de Président avec effet au 30/06/13 et de nommer en remplacement M. Frédéric Mattei demeurant 20H rue de Traves 71100 Chalon sur Saône et ce à compter du 1/07/13.
Dépôt RCS de Dijon

AL212410373

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL JUDRIN ELEVAGE

Société civile au capital de 257 400 €
Siège social
4 rue d'Amont 21210 Montlay en Auxois
750 712 135 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16 mai 2013, Monsieur Judrin Michel a démissionné de ses fonctions de gérant,
Nommé Monsieur Judrin Victor, demeurant à Montlay en Auxois, gérant de la société pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance

AL212410328

Aux termes d'un acte SSP en date à Trappes du 31/05/2013,La société IVECO FRANCE, SA au capital de 92.856.130 €, 1, rue des Combats du 24 Août 1944, Porte E, 69200 Vénissieux, n° 419 683 818 RCS Lyon a confié en location-gérance à :La société BOURGOGNE VEHICULES INDUSTRIELS ET UTILITAIRES, ayant pour sigle « B.V.I. »,SARL au capital de 30.000 €, rue Lauterbach 21600 Longvic, n° 490 739901 RCS Dijon,un fonds de commerce de réparation, achat, vente et location de véhicules utilitaires et industriels, neufset d'occasion, pièces détachées et accessoires, sis et exploité 1, rue Gay Lussac - Route Nationale 74 - 21300 Chenôve.Cette location-gérance a été consentie et acceptée à compter du01/06/2013, pour se terminer le 31décembre 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.
Pour avis...

AL212410365

CESSION

SCP Jean Louis LAMOUR
et Gilles SERAPHIN
Notaires associés à Beaune (21200)
18 place Carnot

Insertion -cession de fonds de commerce
Suivant acte reçu par Me SERAPHIN, le 27 mai 2013, enregistré à Dijon Nord, le 04 juin 2013, bordereau n° 2013/1 178 case n°1, il a été constaté la cession d'un fonds de commerce dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Cédant : SARL A.R.T dont le siège est à Beaune(21200), 21 bld Saint jacques, RCS Dijon N° 511947525
Cessionnaire : SARL 21 BOULEVARD, dont le siège est à Pommard (21630), 11 rue de Francorchamps, RCD Dijon N° 792954653
Fonds : un fonds de commerce de **restauration** sis à Beaune (21200) 21 bld St Jacques connu sous le nom commercial «Arôme d'Italie»
Prix : cent quarante mille euros (140.000,00 eur)
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Cent quarante mille euros (140.000,00 euros)
- aux éléments incorporels pour 107.500,00 €
- au matériel pour 35.000,00 €
Jouissance : à compter du 27 mai 2013
Oppositions : en l'étude de Me Séraphin 18 place Carnot 21200 Beaune, domicile élu à cet effet, dans les formes légales et dans les 10 jours de la publication au BODACC.
Pour insertion
Le notaire

AL212410362

NIÈVRE

AVIS DE CONSTITUTION

Notaires

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Denis BLOIN, Notaire au sein de la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire, le 23/5/2013, enregistré à Nevers le 30/5/2013 bord n° 2013/671 case n° 1, extrait 1589,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
- Dénomination : SCI VINCYR
- Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.
- Siège social : La Celle sur Loire (Nièvre) 60 rue de Paris.
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- Apport en numéraire : 1.000 Euros.
- Capital social : 1.000 Euros divisé en 1.000 Parts de un euro chacune, numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
- Gérance : Sont nommés comme co-gérants : Mr Bailly Cyrille, époux de Mme Illet Catherine, dt à Annay (Nièvre) « Les Frossards », et Mr Bailly Vincent , dt à Annay (Nièvre) « Les Frossards », célibataire, pour une durée illimitée.
- Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis
Me Bloin, Notaire.

AL582410527

Notaires

Etude de Maître Christophe ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre) 10 rue Vauban.

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre), le 16 mai 2013, enregistré à Nevers, le 30 Mai 2013 Bordereau 2013/678 case n° 1 extrait 1598, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination : SCI MAISON ROUGE.
Siège social : Chevenon (58160), La Maison Rouge.
Durée : 99 années
Capital social :Mille Six Cents Euros (1.600,00 EUR).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Premier gérant : Mademoiselle Michèle Roux, demeurant à Magny-Cours (58470), CFC - Marault,
Durée de fonction du gérant : indéterminée
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
Le Notaire.

AL582410533

Par acte sous seing privé en date à Cosne Cours sur Loire, le 31 Mai 2013, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FGP IMMOBILIER
Objet : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un ou plusieurs immeubles que la société se propose d'acquérir, de faire construire ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civile et se rattachant à l'objet social.
Capital social : 1.000 Euros divisé en 10 parts sociales de 100 Euros chacune.
Siège social : 24, rue Saint Agnan, 58200 Cosne Cours sur Loire
Apports : en numéraire
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.
Gérance : Monsieur Pascal Fernandez demeurant 2 bis, rue de Croix Janvier,58200 Cosne Cours sur Loire La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL582410540

PARTAGE DE COMMUNAUTÉ

SCP PAULHET MARTIN
1 Rue St Martin 58000 Nevers

Aux termes d'un acte reçu par Me MARTIN, notaire à Nevers 1, Rue St Martin, le 19/05/2011, enregistré à Nevers le 26/05/2011, bord n° 2011/702, case n° 1, extrait 1695, contenant liquidation et partage de la communauté ayant existé entre M. Manuel Pereira, maçon, demeurant à Corvol l'Orgueilleux (58460) 49, Grande Rue et Mme Marie-France, Claudine Hochart, sans profession, demeurant à Imphy (58160) Résidence Georges Bouqueau, il a notamment été attribué à M. Pereira un fonds artisanal d'entreprise de maçonnerie, exploité à Courcelles « Chessy ».
Ce partage a été homologué suivant jugement du TGI de Nevers le 25/03/2013, déposé au rang des minutes de Me Martin le 24/05/2013.

AL582410529

DISSOLUTION LIQUIDATION

NOUVELLE MAREE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 19 rue de verdun
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 414 748 921

Société en liquidation
Décision du 29 mai 2013
Objet : Dissolution amiable
Liquidateur : Monsieur Alain Cario, demeurant à Montigny aux Amognes (Nièvre), Le Tailli d'Arigny
Lieu où la correspondance doit être adressée : Montigny aux Amognes (Nièvre), Le Taiili d'Arigny
Dépôt : au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Le Liquidateur

AL582410528

Avis de clôture de liquidation
Les liquidateurs M. Cloix Maurice, Mme Dumas Joëlle ont mené à leur terme les opérations de liquidation de la société COOPERATIVE AGRICOLE CUMA DES NOLATS
Siège social : chez M.Cloix Maurice, les Nolats, 58260 Thianges.
N° Immatriculation 340 654 821
Les Liquidateurs.

AL582410534

CUMA D'ANNAY NEUVY

Société en liquidation
Siège social : Chez M. Pérot Gilles,
Le Coudray, 58450 Neuvy sur Loire
N° d'agrément : 58-0075
N° d'immatriculation au RCS : 443 895 214

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 06 mars 2012 à 14 heures, a décidé la dissolution anticipée de la CUMA d'ANNAY NEUVY à compter du 06 mars 2012, et désigné aux fonctions de liquidateurs :
M.Pérot Gilles, demeurant à : le Coudray, 58450 Neuvy sur Loire
M. Colas Georges, demeurant à : le Lieu du Puit, 58310 Arquian.
Lesquels disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège de la CUMA :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

• sur le site
www.infogreffe.fr
• par minitel
3617 Infogreffe*
• par téléphone
0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

Dépôt de l'état de collocation de :
SARL CLME «LOOCK TEXTILE» (SARL)
L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :
SARL CLME «LOOCK TEXTILE» (SARL)
Sis à : 58160 Sauvignon les Bois
Vente d'un bâtiment
A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.
Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.
Le Greffier

AL582410535

Dépôt de l'état de collocation de :
ARCHAMBAULT IMMOBILIER(SC)
L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :
AOS GESTION (SARL)
ARCHAMBAULT IMMOBILIER(SC)
Sis à : 58640 Varennes-vauzelles
Château et son Parc
A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.
Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.
Le Greffier

AL582410536

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a arrêté le plan de sauvegarde avec apurement du passif de
SA TRAP'S (SA)
Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
ZI Saint Eloi, 58000 Nevers
RCS Nevers 351 761 150
Commissaire à l'exécution du plan :
Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Le Greffier

AL582410537

Jugement en date du 05/06/2013, prononçant la résolution du plan et la liquidation judiciaire de :
SARL BETABOIS
Rue des réservoirs
Ancienne Nationale 7, sortie sud
58400 La Charité sur Loire
Mme Laurent Frédérique
6, rue du Champs Baratte, 58400 La Charité sur Loire
Prestation de services agencement pose de mobiliers
R.C.S : 444 001 200
Désignant liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau BP 529, 58000 Nevers
Date de cessation des paiements : 31/12/2012
Et autorisant la poursuite exceptionnelle de l'activité jusqu'au 8 juin 2013 à 08h00.
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans les deux mois de l'insertion à paraître au BODACC, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
Le Greffier

AL582410538

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a arrêté le plan de continuation avec apurement du passif de
SAVE Emmanuel
Commerce de détails journaux et papeterie
13, rue du Dr Dubois , 58110 Châtillon en Bazois
RCS Nevers 488 197 468
Commissaire à l'exécution du plan :
Selarl Aurélie Lecaudey , 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Le Greffier

AL582410539

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
MATRES EURL (SARLU)
104, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
Activités des agences de publicité
RCS Nevers : 528 948 359
Date de cessation des paiements : 30/05/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations des créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur

AL582410541

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité à l'égard de :
SARL HJS (SARL)
6 rue du commerce
58200 Cosne cours sur loire
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
RCS Nevers : 509 909 248
Date de cessation des paiements : 23/05/2013
Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations de créance sont à faire dans les deux mois de la publication au BODACC de l'ouverture auprès du liquidateur judiciaire

AL582410542

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
GELY Stéphanie
14, Grande rue
58130 Guérigny
Soins de beauté et vente de produits
RCS Nevers : 532 791 845
Mandataire judiciaire Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations de créance sont à adresser dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture au mandataire judiciaire

AL582410543

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
L.C A VOTRE SERVICE (SARL)
15, route du Champ des Hâtes, Evry d'en Haut, 58200 St Loup
RCS : 524 538 709

AL582410544

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
TOP DISTRIBUTION (SARLU)
3, rue des frères Gambon
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 503 911 885

AL582410545

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ALBERT Alexandre
6 bis rue des rosiers,
58400 La Charité sur Loire
RM 58 : 525 266 573

AL582410546

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GARAGE DES SPORTS (SARLU)
11, rue Saint Benin , 58000 Nevers
RCS : 513 739 284

AL582410547

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LETOURNEAU Marie Laure Déborah Odette
Chemin des Crots Blots
Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 493 136 352

AL582410548

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
COSNE FRUITS (SARL)
Avenue du 85 ème de ligne,
Les Champs du Patin
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 524 134 947

AL582410549

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LE COURLIS (SARLU)
25, boulevard Voltaire
58300 Decize
RCS : 508 244 670

AL582410550

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL DUMGAU (SARL)
21, avenue de la République
58260 La Machine
RCS : 501 501 548

AL582410551

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LAROCHE Jean Philippe
2, place de la République
58640 Varennes Vauzelles
RCS : 418 232 302

AL582410552

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ABSYS (SARL)
2, rue du 13ème de ligne
58000 Nevers
RCS : 420 422 917

AL582410553

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GUINON Priscilla
4, grande rue
58130 Guérigny
RCS : 499 130 805

AL582410554

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SANI-CONFORT (SARL)
70, rue de Vauzelles
58000 Nevers
RCS : 451 871 768

AL582410555

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
NIEVRE CONS'IMP (SARLU)
1, avenue du général de Gaulle
58000 Nevers
RCS : 524 574 936

AL582410556

Par jugement en date du 05/06/2013 le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
A.S.C (SARLU)
18, rue Edouard Vaillant
58160 Imphy
RCS : 514 136 621

AL582410557

chez M Pérot Gilles, Le Coudray, 58450 Neuvy sur Loire
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers
Pour avis
Les liquidateurs

AL582410558

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et obtenez votre devis instantanément

TRANSFERT DE SIÈGE

ENTREPRISE DESBOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 129 000 euros
Siège social : 1 bis rue des Forgerons
Z.I. du Val de Loire
58200 Cosne Cours sur Loire
501 406 706 RCS Nevers

Transfert du siège social
Aux termes d'une délibération en date du 01 avril 2013, l'AGE des associés de la SARL ENTREPRISE DESBOIS a décidé :
1) de transférer le siège social du 113 rue de la Fontaine Saint Laurent, 58200 Cosne Cours sur Loire au 1 bis rue des Forgerons, Z.I. du Val de Loire, 58200 Cosne Cours sur Loire à compter du 1er avril 2013, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
2) d'étendre l'objet social aux activités de vente et pose de poêles à bois et de poêles à granulés, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
3) de s'adjoindre l'enseigne «HOME CONFORT»
Pour avis
La Gérance

AL582410526

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.C.I. FRANPAT

Société Civile Immobilière
au Capital de 400 Euros
Siège Social : 54 Faubourg de Moulins
58240 Saint Pierre le Moutier
RCS Nevers 532 902 772 - 2011 D 109

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 28/05/2013, M. François Patrick a été nommé gérant à compter de ce jour, en remplacement de M. Charillat Franck, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 28/05/2013.
Le nom de M. Charillat Franck a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de M. François Patrick.
L'article 18-2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la Gérance.

AL582410459

Fin de location gérance
La location gérance du fonds de commerce de pose de menuiserie en PVC situé à Nevers (58000) 54 boulevard des Grands Prés des Bord qui avait été consentie aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bourges (18) du 22 décembre 2005 enregistré le 23 janvier 2006 à Bourges-Nord, bordereau 2006/62, case 10, par la société «ETABLISSEMENTS BERNET», société par actions simplifiée au capital de 368.160 euros, dont le siège social est à Saint Florent sur Cher (18400) ZI rue Fernand Léger, immatriculée au registre du Commerce et des Société de Bourges, sous le numéro 723 720 272, à la société «BERNET DIFFUSION», société à responsabilité limitée au capital de 7.800 euros, dont le siège social est à Saint Florent sur Cher (18400) ZI rue Fernand Léger, immatriculée au registre du Commerce et des Société de Bourges, sous le numéro 320 281 736, a pris fin de plein droit au jour de la réalisation définitive de la fusion entre ces deux sociétés, soit le 30 avril 2013, par confusion de la qualité de propriétaire et de locataire gérant du fonds de commerce.
Pour avis.

AL582410530

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EVA CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 €
Siège Social : 15 Boulevard du Pont Neuf
89100 Sens
520 582 842 RCS Sens

Changement de dénomination sociale
L'AGE du 27 mai 2013 a approuvé le changement de dénomination sociale, qui a été changée de la façon suivante:
Ancienne dénomination :EVA CONSTRUCTION
Nouvelle dénomination : CONSTRUCTION DM
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Pour avis,
La gérance.

AL892410593

BFT MESSAGERIE EXPRESS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 5 000 €
Siège social : 2 rue du Crot Chabanne,
89250 Seignelay
505 178 236 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2013 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a :
- transféré le siège social au 16 rue Charles Rolland, 89550 Héry.
- Constaté le changement d'adresse du gérant au 16 rue Charles Rolland, 89550 Héry.
Pour avis, la gérance.

AL892410604

SARL HAPPYETI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €uros
Siège social: 8 Rue Rambuteau - 75003 Paris
RCS de Paris: 534 693 445

Suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2013, les associés ont décidé
- De transférer le siège social de l'entreprise à compter du même jour.
Il est désormais fixé à: 15 Route de Vézelay, 89200 Pontaubert.
- D'étendre son objet social aux activités suivantes :
Achat et vente de produits et accessoires de mode et maison sur internet, magasin, sur les marchés et foires, salon de thé. D'une manière générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civils, mobilières, ou Immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
En outre, la société peut participer par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se Rattacher à son objet, exploiter ou céder tous procédés et brevets concernant ses activités.
- De modifier l'adresse personnelle de Monsieur Happ Alexandre son gérant comme suit: 15 Route de Vézelay, 89200 Pontaubert
Il convient de modifier l'article 4 et l'Article 2 des Statuts et de procéder à son enregistrement auprès du greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis, la gérance

AL892410610

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux à procédure adaptée

1. Identification pouvoir adjudicateur :
Madame le Maire
Commune de CHEROY, Mairie, 27, Place du Général de Gaulle, 89690 Cheroy
Tél. : 03 86 97 45 60, Fax : 03 86 97 45 91, mail : mairie-cheroy2@wanadoo.fr
2.Objet du marché :
Travaux de réfection de toiture de bâtiments scolaires
3.Type de marché :
Marché de travaux selon la procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.
4.Caractéristiques principales :
Marché de travaux en un seul lot : Couverture de bâtiment.
5.Durée du marché :
Le marché prend effet à la date de l'accusé de réception du courrier de notification.
Les travaux seront exécutés dans le délai global d'exécution de DEUX (02) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service notifiant le commencement des travaux.
6. Début prévisionnel des travaux:
Lundi 8 juillet 2013
7. Modalités essentielles de financement et de paiement
Financement sur le budget principal de la commune - Paiement par mandat administratif.
8.Procédure de passation :
Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).
La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation.
9.Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises
En cas de groupement d'entrepreneurs, celuici devra se présenter sous la forme d'un groupement solidaire.
10.Justifications à produire quant aux qualités et capacités :
Documents à fournir à l'appui de la candidature pour tous les lots, définis aux articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics (CMP) et notamment :
Lettre de candidature modèle DC1 et déclaration du candidat modèle DC2, à la charge du candidat, à compléter et signer ;
Acte d'engagement modèle DC3.
Voir dossier de consultation des entreprises.
11.Critères de choix et de classement des offres :
L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés de la manière suivante :
la valeur technique : 45 %
le prix : 35%
délai : 20%.
12.Date d'envoi du présent avis à la publication :
Vendredi 7 juin 2013.
13. Date de remise des offres :
Mercredi 3 juillet 2013 à 17 h 00 en Mairie de Chéroy (89690)
14. Délai de validité des offres :
120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
15. Autres informations :
les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ;
unité monétaire utilisée : l'euro ;
les recours sont à adresser au tribunal administratif de Dijon.
16. Modalités de remise des candidatures et des offres :
Les candidats peuvent remettent leur proposition :
- sous pli cacheté à la Mairie de Chéroy, 27 place du Général de Gaulle, 89690 Chéroy en y précisant l'objet du marché et « Ne pas ouvrir » :
- soit par lettre recommandée avec avis de réception postal,
- soit remis contre un récépissé de dépôt de la Mairie de Chéroy,
les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.
- par voie électronique sur la plate-forme e-bourgogne à l'adresse suivante : mairie-cheroy2@wanadoo.fr
17.Renseignements techniques et administratifs:
Mairie de Chéroy
27 place du Général de Gaulle, 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 45 60 (ou 69), Fax : 03 86 97 45 61
mairie-cheroy2@wanadoo.fr
18. Lieu ou l'on peut retirer le dossier de consultation :
Mairie de Chéroy, 27 place du Général de Gaulle, 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 45 60 (ou 69) - Fax : 03 86 97 45 61.

AL892410612

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la SARL IRISH CLUB Le Don Patillo 74 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (Vente de plats cuisinés). RCS Auxerre 501590541. CIP 3447. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892410594

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2013 arrêtant le plan de sauvegarde de la SARL LES 2 D route d Auxerre ZI du Quenou 89380 Appoigny (Exploitation des centres de loisirs). RCS Auxerre 510351836. CIP 3241. Commissaire au plan : la Ségard-Carboni, en la personne de Me Ségard Didier 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL892410595

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS JASKOT INVESTISSEMENTS 22 rue du Beau 89290 Escolives-Sainte-Camille (acquisition de valeurs mobilières, de parts ou d'actions de société dans le secteur du bâtiment). RCS Auxerre 519518005. CIP 3415. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL892410596

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec autorisation de poursuite de l'activité jusqu'au 15/07/2013 de la SARL André HEROUART Zone Artisanale La Grenouille 89290 Escolives-Sainte-Camille (Maçonnerie). RCS Auxerre 488659095. CIP 3389. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL892410597

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SARL STE DANNY'S TRAVAUX BATIMENT La Maisonniere RN6 80, Route d'Auxerre 89380 Appoigny (maçonnerie générale, nettoyage industriel). RCS Auxerre 523845386. CIP 3437. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL892410598

Jugement du Tribunal de Commerce de Nevers du 23/01/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire au profit de la SARL à associé unique BAR DE L'HORLOGE, 2 rue de la Vachère 89200 Avallon (Café bar brasserie). RCS Nevers 507 440 873 . Date de cessation des paiements : 05/04/2012. Les créances sont à déposées entre les mains du Liquidateur judiciaire, SELARL Aurélie LECAUDEY, 14, Avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au Bodacc.

AL892410603

Jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 13/03/2013 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire simplifiée au profit de la SARL MOUNIA , I / PARIS CLUB SOLEIL ET VIE, 6 Bis rue Milliaux, 89000 Auxerre. RCS Auxerre 537 477 051. Date de cessation des paiements : 01.12.2012. Les créances sont à déposées entre les mains du Liquidateur judiciaire, Maître Jean-Paul Jousset, 2, Rue Adolphe Crespin, 45000 Orléans, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au Bodacc.

AL892410607

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHICHEE - vigne AOC Chablis - fonds occupé par bail de 25 ans
Recherche d'un apporteur de capitaux
92 a 84 ca - Dessus des bouchots : C-1146-1168-1169 - Les serres: C-1622[536]-1625[535]
LAINSECQ - terre
55 a 20 ca - La vallee quentin: AI-70
SAINT-PRIVE et VILLENEUVE LES GENETS - bâtiments d'habitation et d'exploitation avec des terres, prés et bois-taillis - vente de la propriété dans sa globalité - les biens sont indissociables
SAINT PRIVÉ - 57 ha 06 a 78 ca - Bois rondin: A-181 - L'étang: B-119-120 - La marchandiere: B-57(B)-62-64-65-66-69 - Le pre de la marchandiere: B-31-32-33-34 - Le pré rondin: A-188 - Les deux arpents: B-72(J)-72(K) - La marchandiere: B-55-56-57(A) - Le bois du compere: B-12 - Le champ de godard: ZB-15[1] - Le champ du compere: B-16 - Le champ du pre: B-17-18-19-20 - Les petits champs: B-30-70 - L etang: B-121 - L etang du petit bois: B-86-89 - La chaume grelee: A-62 - La marchandiere: B-58-59-60-61(J)-61(K) - La petite tremblée: B-45 - Le bois du compere: B-13 - Le champ de droguet: B-106 - Le petit champ de droguet: B-105-478[105] - Les ferriers: B-122-123 - Les patrouillas: B-15 - Les ronsoirs: B-82 - Les sept arpents: B-104
VILLENEUVE LES GENETS - 3 ha 97 a 60 ca - Champs de la farquerie: ZT-10-11
TOUCY - terre et bois-taillis
1 ha 21 a 37 ca - Les champs bouche: G-260-261
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 1er juillet 2013 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer - CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892410617

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29/06/1978, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Société Civile Immobilière du lot 102 de l'Immeuble Le Parc Saint Sauveur à Sens.
Capital : 121,96 €, divisé en 80 parts de 1,52 €.
Siège social : Le Parc Saint-Sauveur, 1 boulevard du Centenaire 89100 Sens
Objet : L'acquisition ou la prise en location par tous moyens de droit, de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, ruraux ou urbains, en vue de leur exploitation directe ou indirecte, par bail, location ou autrement, et après tous aménagements et constructions, s'il y a lieu.
Durée : 99 ans.
Gérante : Madame Olinda Tomada demeurant à Pont-sur-Yonne (89140), Avenue du Général Leclerc.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Le 02/01/2013, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Maxime Invernizzi, demeurant à Pont-sur-Yonne (89140), 43 rue Pasteur Prolongée, et ce avec effet rétroactif au jour du décès de Madame Olinda Tomada, intervenu le 11 mai 2000.

AL892410583

BROYAGE ICAUNAIS DE DECHETS VERTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 19 rue de la Forêt
89400 Bussy en Othe

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bussy en Othe du 31 mai 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale: Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale: BROYAGE ICAUNAIS DE DECHETS VERTS.
Sigle: B.I.D.V.
Siège social: 19 rue de la Forêt, 89400 Bussy en Othe.
Objet social: Pour les particuliers, les professionnels et les collectivités : Broyage et recyclage de déchets verts.
Réception, traitement, transformation et commercialisation des déchets verts.Tous travaux forestiers.Espaces verts.Bois de chauffage.Epareuse.Entretien des berges et bas-côtés des routes.
Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social: 5 000 euros en numéraire.
Gérance: Monsieur Sébastien Leprun demeurant 19 rue de la
Forêt, 89400 Bussy en Othe.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL892410590

Il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: le ruban de l'yonne
Forme: SCI
Capital: 300 euros
Siège: 1 route de verlin 89116 La Celle Saint Cyr
Objet: Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers
Durée: 99 ans
Gérant: M.Lehu Alain 1 route de verlin 89116 La Celle Saint Cyr RCS: Sens

AL892410591

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 juin 2013 il a été constitué une société
Dénomination sociale : FG BAT
Siège social : 12 rue de la Villotte Orgy, 89240 Chevannes
Forme : SARL Unipersonnelle
Capital : 1000 €
Objet social : Entreprise de bâtiment tout corps d'état
Gérant : Madame Florise Campos, 12 rue de la Villotte Orgy, 89240 Chevannes
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892410605

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Romain Lendais, Notaire à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 10 mai 2013, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous accessoires, la vente de ces mêmes biens, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
La dénomination sociale est : MISABEY.
Le siège social est fixé à : Villeneuve-sur-Yonne (89500), 8 Les Traverses Chemin de la Haute Epine.
Durée: 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Quinze Mille Six Cent Cinquante Euros (195.650,00 Eur).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Premiers gérants: Monsieur et Madame Michel Lambert, demeurant à Perreux (89120), 1, bois de l'Hermite
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens
Pour avis
Le Notaire.

AL892410611

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pont sur Yonne du 07/06/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : M
Siège social : Impasse des amoureux, 89140 Pont sur Yonne
Objet social : La prise de gestion de toutes participations dans toutes sociétés et la gestion de son patrimoine, ainsi que toutes prestations de services, notamment administratives, techniques, financières et comptables, à ses filiales et à toutes autres entreprises.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Jérôme Magnoni demeurant 3, Rue de l'Abreuvoir 89140 Villemanoche et Monsieur Stéphane Magnoni demeurant 30, Grande Rue 89140 Evry
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL892410613

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Vincelottes du 31 mai 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme: Société par actions simplifiée
Dénomination: SAIDEIRA
Siège: 14 rue Saint Martin
89290 Vincelottes
Durée: quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital: 1 000 euros
Objet: Le développement, le montage et la réalisation de toutes natures d'opérations immobilières : opérations d'acquisition, de construction ou de réhabilitation immobilières, en vue de leur location ou de leur revente, investissements ou placements dans des opérations immobilières notamment à usage industriel, commercial ou d'habitation, opérations de lotissement, aménagement foncier, construction, dans l'objectif de les louer, les exploiter ou les revendre. L'assistance au développement,
au montage et à la réalisation de toute nature d'opérations immobilières. Le conseil en matière de développement, de montage, de réalisation et de gestion de toutes opérations immobilières - La prise d'intérêts ou de participations, par voie de constitution de sociétés, d'apports, souscriptions d'actions ou parts sociales, dans toutes entreprises industrielles, commerciales, financières ou civiles, ayant pour objet principal : l'assistance au développement, au montage et à la réalisation de toute nature d'opérations immobilières, la réalisation de tous programmes de lotissement et/ou d'aménagement foncier, le conseil en
matière de développement, de montage, de réalisation et de gestion de toute opérations immobilières, toutes opérations d'acquisition, de construction ou de réhabilitation immobilières, en vue de leur location ou de leur revente, tous investissements ou placements dans des opérations immobilières notamment à usage industriel, commercial ou d'habitation.
Transmission des actions: La cession des actions est soumise à l'agrément préalable du Président.
Président: Monsieur Pierre-Yves Perrot demeurant 14 rue Saint Martin, 89290 Vincelottes
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre
Pour avis
Le Président

AL892410614

Avis de constitution
Dénomination: optique lehu
Forme: SASU Capital: 10000 euros
Siège: 7 place de la République 89500 Villeneuve sur Yonne
Objet: Commerce de détail d'optique lunetterie, lentille de contact, matériel audio.
Durée: 99 ans
Président: M. Lehu Alain 1 route de verlin 89116 La Celle St Cyr RCS: Sens

AL892410615

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DES ENTREPRENEURS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 30 489,80 euros
Siège social : 27 Quai du Général Leclerc
89300 Joigny
410 202 832 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 30 mai 2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe Pertue de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
ERICK DUBOIS RENOVATION HABITAT EURL
Liquidation judiciaire simplifiée du 13/12/2011
17 rue Athanase Clouzard
89100 Saint Clément
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 29 novembre 2012
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL892410573

au titre de la procédure suivante :
FRANCE TRAVAUX SARL
Liquidation judiciaire du 11/01/2011
30, avenue Vauban
89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 29 novembre 2012
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL892410574

au titre de la procédure suivante :
GBF SARL A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation judiciaire du 02/10/2012
19, boulevard du Pont neuf
89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 31 mai 2013
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL892410575

au titre de la procédure suivante :
AR'ELEC EURL
Liquidation judiciaire du 29/05/2012
40, rue Croix Saint Vincent
89340 Villeblevin
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 29 novembre 2012
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.
Pour avis, le mandataire judiciaire

AL892410578

Pour avis
Le Liquidateur

AL892410153

EURL JFT CARRELAGES

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
6, Chemin des Ovis - 89700 Tonnerre
RCS Auxerre : 519 204 911

Dissolution anticipée
L'associé unique a décidé au terme d'une délibération en date du 31 mai 2013 la dissolution anticipée de la société au 31 mai 2013 suivie de sa mise en liquidation amiable.
A été nommé comme liquidateur M. Jean-François Transler, demeurant 78, Grande Rue à Branches (Yonne). Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Tonnerre (Yonne), 6 Chemin des Ovis, adresse où devront être notifiés les actes et documents concernant la liquidation et envoyées les correspondances.

AL892410587

EURL JFT CARRELAGES

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 6, Chemin des Ovis
89700 Tonnerre
RCS Auxerre : 519 204 911

Par assemblée générale extraordinaire du 31/05/2013, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2013.
Pour avis : le Liquidateur

AL892410588

Terres de Bourgogne
ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et
obtenez votre devis instantanément

AKS EXPLOITATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 bis rue du Pressoir
89570 Neuvy Sautour
481 115 012 RCS Auxerre

L'Associée Unique a décidé le 31/03/2013 la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Katrine Anglade, épouse Chauvreau, demeurant, 1 bis rue de Fleury 77930 Cély en Bière, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 bis rue du Pressoir 89570 Neuvy Sautour. L'adresse de correspondance est établie chez Madame Renate Dornath, épouse Anglade 12 bis rue du Pressoir 89570 Neuvy Sautour.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'Auxerre, en annexe au RCS.

AL892410589

RENE KAHN COURTAGE

SA au capital de 38112, 25 €
Siège social : 1 rue de l'Epée, 89100 Sens
339 544 538 RCS de Sens

L'AGE du 20/03/2013 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2013, nommé en qualité de liquidateur Mme Parqueville Françoise, demeurant 1 rue de l'Epée, 89100 Sens, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Sens

AL892410592

ALLIANCE CONFORT ENERGIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 €
Siège social : Blandy
89170 Saint Martin des Champs
504 525 098 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2013, la collectivité des associés a décidé :
- la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2013
- Monsieur Quentin Bernard demeurant Blandy, 89170 Saint Martin des Champs est nommé liquidateur.
- Le siège de liquidation est fixé au siège social actuel.
L'inscription modificative sera portée au RCS Auxerre

AL892410602

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Le 24.5.13 les associés de la SARL PONEY DES QUATRE SAISONS, capital de 83.584 €, siège social à Epineau les Voves (89) 6, rue des Ecoles, 350 660 254 RCS Sens, ont décidé d'augmenter de 800 € par création de 50 parts nouvelles de 16 € nominal chacune intégralement souscrites et libérées en numéraire.
Anciennes mentions publiées
Capital : : 83.584 €
Nouvelles mentions
Capital : 84.384 €

AL892410532

SELARL DES UROLOGUES DE SAINTE MARGUERITE

au capital de 7 500€
Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite,
Avenue de la Fontaine Marguerite,
89000 Auxerre
449 581 107 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGM du 31 Mai 2013, le capital a été augmenté par incorporation de réserves d'une somme de 192 500€ par création de 19 250 parts nouvelles de 10€ chacune, intégralement libérées. Le capital a ainsi été porté de de 7500€ à 200 000€, divisé en 20 000 parts de 10€. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL892410609

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 2 janvier 2013, l'associé unique de l' EARL SPEVAK WILLY, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 89 700 euros ayant son siège social 2 Rue des Champeaux 89200 Domecy le Vault, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°424875037 a décidé de le transférer au 18-20 Rue Vauban 89440 L'Isle sur Serein à compter du 2 janvier 2013, de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL892410548

CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 22.265.000 €
Siège social :
Route de Tonnerre
Germigny
89600 Saint Florentin
662 032 374 RCS Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 31 mai 2013, l'associé unique de la société Constellium Extrusions France a décidé de transférer, à compter du 1er juin 2013, le siège social au 40-44, rue Washington, 75008 Paris.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du RCS d'Auxerre et immatriculée au RCS de Paris.
Pour avis

AL892410601

ARCANES ASSOCIES ILE DE FRANCE

SARL au capital de 4000 Euros
105 Avenue du Général Leclerc,
77400 Lagny sur Marne
481604114 R.C.S. Meaux

Par décision de L'Assemblée Générale Mixte en date du 1 juin 2013 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 09 Lieu dit la Huronnerie, 89330 Verlin à compter du 1 mars 2013.
Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :
Objet : Courtages en assurances
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Stéfan Vantieghem, demeurant 09 Lieu Dit la Huronnerie, 89330 Verlin
Autres modifications :
- il a été pris acte de la démission de Monsieur Gérald Guillaume, de ses fonctions de Co-gérant. Monsieur Stéfan Vantieghem demeure le seul Gérant à compter de cette même date.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux

AL892410363

BATIMENT ORGANISATION SERVICE

SARL au capital de 10000 Euros
110 rue Bourneil,
89000 Auxerre
380517615 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Associé Unique en date du 21 mai 2013 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue de l'Auge, ZA Bréandes, 89000 Perrigny à compter du 21 mai 2013.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892410606

PBFG

Société par actions simplifiée
au Capital de 1.000 €
Siège Social : 9, rue de Torcy
75002 Paris
753 749 779 RCS Paris

Suivant décisions des associés en date du 1er juin 2013, il a été décidé de transférer le siège social du 9, rue de Torcy 75002 Paris au 23/25 Grande Rue 89100 Sens, et ce, à compter du 01/06/2013
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Président : Monsieur Pascal Franc demeurant 6 bis, rue de Boissise 77310 Pingry
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

AL892410618

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

Abonnement



Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ **Je m'abonne pour 1 an**

à Terres de Bourgogne **98 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **35 €**

Total

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**

à Terres de Bourgogne **185 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **70 €**

Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M.Nom:.....Prénom:
Raison sociale:.....
Adresse:.....
.....
Lieu-dit:CP:..... Ville:.....
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@.....

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:

☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

ABO2012-1191

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

EMPLOI A DOMICILE Le chèque emploi service universel (Cesu) a été mis en place en 2006 afin de faciliter le recours aux services à la personne et de développer l'emploi salarié.

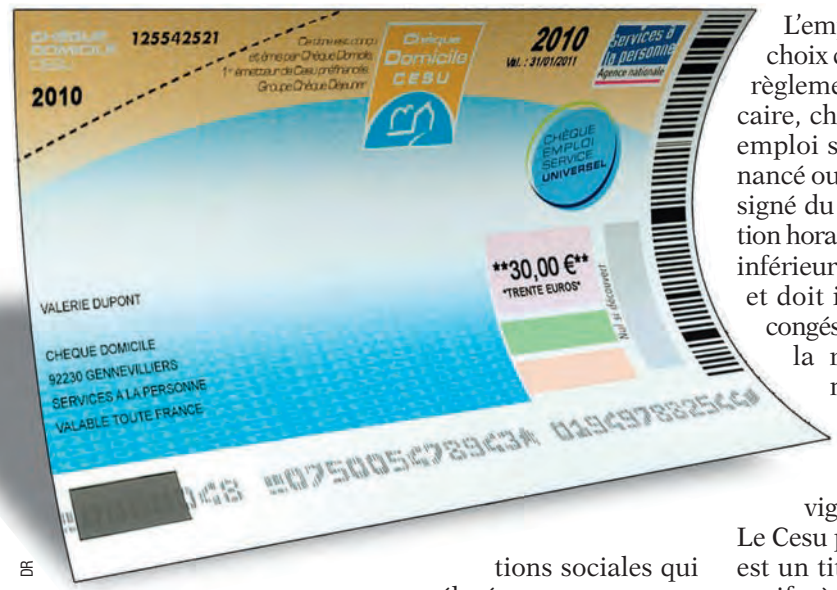
Chèque service, mode d'emploi !

Quand un particulier souhaite faire appel aux services d'une personne pour des tâches ménagères, de repassage, des petits travaux de jardinage, du baby-sitting, c'est bien souvent pour se simplifier la vie. Il est alors évident qu'on souhaite embaucher avec le moins de formalités possibles. Il est cependant indispensable de déclarer la personne que l'on emploie, même une heure par semaine, si l'on ne veut pas risquer une sanction pénale.

C'est donc pour faciliter la tâche des particuliers que le Cesu a été créé. Il permet une réelle simplification administrative. Il vaut déclaration préalable à l'embauche et dispense de l'établissement de fiche de paie.

Le Cesu présente également pour l'employeur et pour le salarié un gage de fiabilité puisque c'est le Centre national du chèque emploi service universel qui calcule les cotisations sociales de l'un et l'autre et qui délivre directement son attestation d'emploi au salarié. Ce dernier est donc certain d'être bien déclaré. Enfin, le Cesu permet au particulier employeur de bénéficier d'avantages fiscaux (lire ci-contre).

Le Cesu peut prendre deux formes : déclarative ou préfinancée. Le Cesu déclaratif ne peut être utilisé que pour rémunérer un salarié employé en direct au



DR

domicile. Le particulier employeur peut établir son adhésion sur internet (www.cesu.urssaf.fr), auprès de sa banque ou auprès de son centre Urssaf. Au moment de l'adhésion, il devra choisir la manière de déclarer son salarié, à savoir, soit par internet soit sur un volet papier.

Si le particulier employeur adhère au Cesu par ce même biais, il opte automatiquement pour la déclaration des salaires par internet. Dans ce cas, il devra indiquer en ligne la rémunération, qu'il aura réglé avec le moyen de paiement de son choix. Cette télédéclaration permet à l'employeur de connaître instantanément le montant des cotisations sociales qui seront prélevées sur son compte bancaire. Il aura également accès à un état récapitulatif annuel qu'il pourra joindre à sa déclaration de revenus pour bénéficier d'avantages fiscaux au titre des emplois à domicile (cf ci-contre).

L'employeur peut également choisir de déclarer les salaires versés par courrier en commandant soit un carnet de volets sociaux (sans chèque), soit un chéquier Cesu. En tout état de cause, l'employeur particulier doit déclarer les salaires à la fin du mois quand le travail est régulier et rémunéré mensuellement. Cette déclaration est à faire dans les 15 jours suivant le paiement du salaire s'il s'agit d'une personne employée de manière irrégulière ou occasionnelle.

L'employeur a également le choix concernant le moyen de règlement : par virement bancaire, chèque bancaire, chèque emploi service universel préfinancé ou en espèce (contre reçu signé du salarié). La rémunération horaire brute ne doit pas être inférieure au Smic horaire brut et doit inclure l'indemnité de congés payés de 10 %. Au final, la rémunération horaire minimum sera donc de 110 % du smic horaire. Pour rappel le Smic horaire en vigueur est de 9,43 euros.

Le Cesu préfinancé, quant à lui, est un titre de paiement nominatif à montant prédéfini (comme un chèquerestaurant). Il peut être proposé par des employeurs, des comités d'entreprise à leurs salariés ou alors par des organismes publics ou privés qui attribuent des prestations sociales à leurs bénéficiaires (conseils généraux, centres communaux d'action sociale, caisses de sécurité sociale, caisses de retraite, mutuelles, etc.). Il permet de rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service ou une structure d'accueil (crèche, garderie…). **M. CHOISY**

Centre national du chèque emploi service universel, 63, rue de la Montat, 42961 Saint-Etienne cedex 9. Tél. 0 820 00 23 78 (n° indigo 0,12 euro TTC/min). Consultez aussi le site www.cesu.urssaf.fr.

AVANTAGE FISCAL ET EXONERATIONS

Les employeurs qui utilisent le Cesu bénéficient d'une réduction fiscale ou un crédit d'impôt qui peut atteindre la moitié des sommes versées dans la limite d'un plafond de 12 000 euros. Ce plafond peut être augmenté jusqu'à 20 000 euros selon le nombre de personnes à charge. Le crédit d'impôt, à la différence de la réduction d'impôt, va permettre le remboursement de la somme excédant le montant de l'impôt dû par l'employeur. Attention, pour en profiter, il faut exercer une activité professionnelle ou être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi pendant trois mois minimum au cours de l'année. Les personnes mariées ou pacsées doivent toutes les deux satisfaire aux conditions ci-dessus. Les personnes bénéficiaires de la réduction fiscale sont celles qui ne répondent pas à ces conditions du crédit d'impôt mais qui sont imposables. Pour les employeurs particuliers qui répondent à certaines conditions, la rémunération du salarié à domicile est exonérée des cotisations patronales. Depuis le 1er janvier 2013, les cotisations sont calculées sur la base du salaire réel et une déduction forfaitaire des cotisations patronales de 0,75 euro s'applique à chaque heure déclarée.

coin cuisine

Clafoutis salé aux asperges vertes, amandes et parmesan (4 personnes)

Ingrédients

- 500 grammes d'asperges vertes,
- 80 grammes de parmesan râpé,
- 50 centilitres de crème liquide,
- 50 grammes d'amandes effilées,
- 3 œufs,
- Sel et poivre.

Réalisation

Laver les asperges. Au besoin, rafraîchir la coupe du talon. Les faire pocher à l'eau bouillante salée, environ 8 minutes. Pendant ce temps, faire dorer rapidement les amandes à la poêle sans matière grasse. Dans un saladier, battre les œufs en omelette. Ajouter la crème et le parmesan. Poivrer. Saler (pas trop, le parmesan s'en charge).


PH. DUFOUR/INTERFEL

Égoutter les asperges, puis les rafraîchir en les plongeant dans un bain d'eau très froide, si possible avec des glaçons. Égoutter et sécher dans du papier absorbant.

Tailler les asperges en tronçons de 3 à 4 centimètres, puis les ranger dans un plat à gratin. Verser la préparation de clafoutis dessus, puis enfourner pour 20 à 25 minutes de cuisson à 180 °C. Servir chaud accompagné d'une salade verte bien croquante.

vient de paraître

Confitures, gelées et chutneys

« Et si l'on faisait soi-même… Confitures, gelées & chutneys ? » est un ouvrage de Marie Borrel paru aux éditions Presses du Châtelet.



17,95 euros

Dans la droite ligne des autres titres de cette collection, ce livre commence par un chapitre sur le doux univers des confitures (d'où viennent-elles, évolution, la recherche agronomique…). S'en suit un chapitre de conseils et de recommandations pour réussir de bonnes confitures (quel sucre utiliser, comment choisir ses fruits…). Viennent alors 77 recettes de confitures, des classiques aux « santé » en passant par les classiques revisitées, les épicées, les aromatiques, les exotiques, les potagères, les fleuries et les « minceur ». Selon la même classification, on trouve ensuite 44 recettes de gelées avant de terminer par 17 chutneys, toujours classés par thème. Que diriez-vous d'un chutney au potimarron aux trois poivres ? À moins que vous ne préfériez la confiture de framboise à la menthe verte ou la gelée de raisin noir à la badiane ? **T. M.**

▶ Sudoku

						4	8	
			6	1	8			
		3			5		1	
2					9			
7	1		5					
4			1	2	7	6		
				5			2	
	6	8	9	4				
								3

Résultat du précédent numéro

8	1	9	2	4	7	5	3	6
4	3	7	8	6	5	2	9	1
5	2	6	9	1	3	4	7	8
1	5	8	6	3	4	7	2	9
9	7	4	5	8	2	1	6	3
2	6	3	7	9	1	8	5	4
7	4	1	3	2	6	9	8	5
3	8	2	4	5	9	6	1	7
6	9	5	1	7	8	3	4	2

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Abonnement



Chaque vendredi dans votre boîte à lettres

Je m'abonne pour 1 an

à Terres de Bourgogne **98 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **35 €**

Total.....

Je m'abonne pour 2 ans

à Terres de Bourgogne **185 €**

◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **70 €**

Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:..... Prénom:
Raison sociale:.....
.....
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile: Email:@.....

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2013-1218

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 15 juin 2013 au 20 juin 2013

Samedi 15

TF1

20.50 Johnny Hallyday à Bercy «Le concert anniversaire». Concert en direct de Bercy, avec Florent Pagny, Amel Bent, Eddy Mitchell, etc.
23.10 Les experts. Série avec Marg Helgenberger ⓾.

FRANCE 2

20.45 Simplement pour un soir «Best of». Divertissement présenté par Patrick Sabatier et Virginie Guilhaume.
23.00 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3

20.45 Le clan des Lanzac (2/2) ★★. Téléfilm avec Fanny Ardant, Muriel Robin, Jérôme Kircher. *Pas mal, mais inégal.*
22.20 La loi de mon pays ★★. Téléfilm avec Alexandre Hamidi, Noam Morgensztern. *Une jolie histoire d'amitié.*
00.20 Appassionata «Frédéric Chopin et Georges Sand».

ARTE

20.50 L'aventure humaine «Aux origines de l'humanité» ★★. *Intéressant, mais très technique.*
23.20 Birth of rock.

M6

20.50 Hawaii 5-0. Série avec Alex O'Loughlin, Scott Caan ⓾.

CANAL +

20.55 La dame en noir ★★. Fantastique (2012) de James Watkins, avec Daniel Radcliffe, Ciaran Hinds (1h32) ⓬. (voir Sélection)

Dimanche 16

TF1

20.50 La chance de ma vie ★. Comédie (2010) de Nicolas Cuche, avec Virginie Efira, François-Xavier Demaison (1h27). *Lourd.*
22.35 Les experts, Manhattan ⓾.

FRANCE 2

20.45 Saint-Jacques… La Mecque ★. Comédie (2005) de Coline Serreau, avec Muriel Robin (1h52). *Inégal et décevant.*
22.30 Faites entrer l'accusé «Jean-Luc Sebin...». Magazine ⓾.

FRANCE 3

20.45 Miss Fisher enquête ! (7, 8 et 9/13) ★. Série avec Essie Davis, Nathan Page. *Un peu répétitif.*
23.50 Lucia et les gouapes ★. Drame en VO (1972) de Pasquale Squitieri, avec Claudia Cardinale (2h10) ⓬. *Pas mal.*

ARTE

20.45 Fenêtre sur cour ★★★. Policier en VO (1954) de Alfred Hitchock, avec James Stewart, Grace Kelly (1h52). (voir Sélection)
22.35 Bartabas et les amazones de Versailles.

M6

20.50 Capital «La France en panne : Comment faire sauter les verrous ?». Magazine.
23.00 Enquête exclusive «Projet X, skin party : Quand les nouvelles fêtes dégénèrent». Magazine.

CANAL +

20.55 Strike back (1 et 2/10) ★★. Série avec P. Winchester ⓱. *Excellent, mais violent et érotique.*

Lundi 17

TF1

20.50 Les experts, Miami. Série avec David Caruso, E. Procter ⓾.
00.00 Preuves à l'appui. Série ⓾.
01.40 Au Field de la nuit, avec Guillaume Chérel, Margot Guyon, Belinda Cannone, Stéphane Denis, François Berléand.

FRANCE 2

20.45 The closer, L.A. enquêtes prioritaires : «La règle Johnson», «Intime conviction», «Médecine parallèle». Série avec Kyra Sedgwick.
22.55 Mots croisés. Magazine présenté par Yves Calvi.

FRANCE 3

20.45 Les calanques «Secrets, légendes et merveilles». Documentaire.
23.35 Algérie 1962 «L'été où ma famille a disparu». Documentaire.

ARTE

20.50 L'étau ★★. Espionnage en VO (1968) de Alfred Hitchcock, d'après Leon Uris, avec Frederick Stafford (2h). *Pas mal.*
22.50 Le rideau déchiré ★★. Espionnage en VO (1966) de A. Hitchcock, avec Paul Newman, Julie Andrews (2h). *Un excellent suspense.*

M6

20.55 L'amour est dans le pré. Divertissement présenté par Karine Le Marchand.
23.20 Nouveau look pour une nouvelle vie. Magazine.

CANAL +

20.55 Vikings (4 et 5/9) ★★. Série ⓱. *Bien fait, mais pénible.*

Mardi 18

TF1

20.50 Les experts, Manhattan. Série avec Gary Sinise ⓾.

FRANCE 2

20.45 Quadrille. Théâtre de Sacha Guitry, avec François Berléand, Pascale Arbillot, Florence Pernel, François Vincentelli (1h50). En direct du théâtre Edouard VII.
22.40 Infrarouge «Méditerranéennes». Documentaire ⓾.
00.10 Infrarouge «Le piège du Massilia» ★★. *Très intéressant.*

FRANCE 3

20.45 Louis la brocante «Louis mène l'enquête» ★. Téléfilm avec Victor Lanoux. *Mineur.*
23.25 Maigret et le marchand de vin ★. Téléfilm avec Bruno Cremer (1h36). *Peu palpitant.*

ARTE

Les hommes du Vatican
20.50 Le chemin de croix de Benoît XVI ★★. (voir Sélection)
21.50 Les cent jours de François Ier.
22.40 Terminus Bad Kleinen.
23.30 Cap au nord «L'exode des diplômés». Documentaire.

M6

20.50 Un air de star, avec Nathasha St-Pier, Nicoletta, Valérie Bègue, le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, Florent Mothe, etc.

CANAL +

20.55 Bel Ami ★. Comédie dramatique (2012) de D. Donnellan et N. Ormerod, d'après Maupassant, avec Robert Pattinson (1h39) ⓾. *Conventionnel et complaisant.*

Mercredi 19

TF1

20.50 Grey's anatomy : «Mauvaises interprétations», «Un pas de trop», «Rencontre avec un lion». Série avec Ellen Pompeo, Patrick Dempsey, Sandra Oh ⓾.
23.15 Revenge. Série.

FRANCE 2

20.45 Mortel été ★. Téléfilm avec Aïssa Maïga, Bruno Solo, Bruno Debrandt (1h30). *Décevant.*
22.20 La parenthèse inattendue. Magazine de Frédéric Lopez, avec Bruno Masure, Catherine Jacob et Emmanuel Moire.

FRANCE 3

20.45 Des racines et des ailes «Passion patrimoine : La Corse autrement» ★★★. Magazine présenté par Louis Laforge. *Splendide.*

ARTE

20.50 La dame de Windsor ★★. Comédie dramatique en VO (1997) de John Madden, avec Judi Dench, Billy Connolly, Geoffrey Palmer (1h45). (voir Sélection)
22.30 Anna Netrebko sur la place Rouge. Concert.

M6

20.50 Pékin express, le coffre maudit «La finale». Divertissement présenté par Stéphane Rotenberg, avec Jackson Richardson.
23.00 Maison à vendre. Magazine.

CANAL +

20.45 Il était une fois, une fois. Comédie (2012) de C. Merret-Palmair, avec François-Xavier Demaison, Anne Marivin (1h32).

Jeudi 20

TF1

20.50 Falco (1 et 2/6) : «Le réveil», «Un nouveau départ». Série avec Sagamore Stévenin, Clément Manuel, Alexia Barlier ⓾.
22.50 New York, unité spéciale ⓬.

FRANCE 2

20.45 Envoyé spécial «Textile : Mode toxique ?». Magazine.
22.15 Complément d'enquête «S'enrichir en politique». Magazine présenté par Benoît Duquesne.
23.20 Après moi. Téléfilm avec Aure Atika, Malik Zidi (1h25).

FRANCE 3

20.45 Musiques en fête. Concert présenté par Alain Duault, en direct des Chorégies d'Orange, avec l'Orchestre national Montpellier Languedoc-Roussillon, sous la direction de Luciano Acocella, et avec Nicoletta, Laurent Gerra, Michel Leeb, Julie Cherrier, etc.

ARTE

20.50 Odysseus (4, 5 et 6/12) ★. Série avec Caterina Murino, Karina Testa. *Lourd et complaisant.*
23.00 Opération iceberg (2/2) «Une longue odyssée vers la mort».

M6

20.50 Jamel et ses amis au Marrakech du rire 2013. Spectacle avec Jamel Debbouze, Franck Dubosc, Anthony Kavanagh, Audrey Lamy, Michael Youn, Jonathan Lambert, Ary Abittan, etc.

CANAL +

20.55 Homeland (5 et 6/12) ★★. Série ⓬. *Très prenant.*

Vendredi 21

TF1

20.50 Money drop. Divertissement présenté par L. Boccolini.
23.00 Secret story. Divertissement présenté par B. Castaldi.

FRANCE 2

20.45 La fête de la musique, du soleil et des tubes. Divertissement présenté par Aïda Touihri et Patrick Sébastien, avec Salvatore Adamo, Amel Bent, Patrick Bruel, Patrick Fiori, Jenifer, Khaled, Nolwenn Leroy, Enrico Macias, Christophe Mae, Matt Pokora, les Robin des Bois, Soprano, Tal, Zaz, etc. En direct de Marseille.

FRANCE 3

20.45 Faut pas rêver «Myanmar, la nouvelle Birmanie». Magazine présenté par Tania Young.
23.10 Enquêtes de régions.

ARTE

20.50 Cosi fan tutte. Opéra de Mozart, mise en scène de Michael Haneke, avec l'Orchestre du Teatro Real de Madrid, dirigé par S. Cambreling, et avec Annett Fritsch, Paola Gardina (3h).
00.00 Ma vie avec Hannah ★. Téléfilm avec Nina Hoss, Isabel Bongard (1h20). *Bien filmé et émouvant, mais assez confus.*

M6

20.50 NCIS, Los Angeles. Série avec Chris O'Donnell, LL Cool J ⓾.

CANAL +

20.55 Blanche-Neige ★★. Conte (2012) de T. Singh, avec Julia Roberts, Lily Collins (1h42). (voir Sélection)

SÉLECTION


DR

■ **La dame de Windsor** - En 1861, la reine Victoria perd son époux bien-aimé, le prince Albert. Elle sombre dans la mélancolie. Pour tenter de la distraire, son secrétaire, fait appel à un palefrenier, John Brown, pour la faire monter à cheval. Bientôt, c'est une véritable amitié qui naît entre ces deux êtres, provoquant (injustement) des ragots. Cette histoire authentique et peu connue est mise en images de manière très classique, mais avec nuance par John Madden. Ce joli film, qui fait revivre la monarchie anglaise du siècle dernier, raconte une histoire émouvante d'amitié, de confiance réciproque et de loyauté. En mêlant les événements historiques avec l'histoire personnelle, John Madden a bien rendu l'ambiance de l'époque. La qualité de l'interprétation et la délicatesse de cette amitié, qui a réuni deux êtres que tout opposait, font que l'on ne s'ennuie pas avec cette histoire émouvante, qui finit par provoquer une affaire d'État. ***Mercredi 19, sur Arte, à 20h50.***

■ **La dame en noir** - Notaire à Londres, Arthur Kipps se rend dans un village pour y vendre un manoir. La particularité de ce film d'épouvante est la présence de Daniel Radcliffe, interprète de Harry Potter. Sur le thème classique de la maison hantée, le film est assez terrifiant, à défaut d'être vraisemblable, et il séduira les amateurs avec son lot de scènes impressionnantes. Mais le jeune comédien a du mal à oublier Harry Potter. ***Samedi 15, sur Canal +, à 20h55.***

■ **Fenêtre sur cour** - Cloué chez lui par une jambe dans le plâtre, L. B. Jeffries observe ses voisins à travers sa fenêtre. Bientôt, il arrive à la conclusion que l'un d'eux a tué sa femme. Dans ce huis clos fascinant, le maître du suspense brosse le portrait d'un voyeur, tout en rendant un bel hommage au cinéma, art du voyeurisme par excellence. La mise en scène est très brillante, et un humour réjouissant parcourt ce grand chef-d'œuvre. ***Dimanche 16, sur Arte, à 20h45.***

■ **Le chemin de croix de Benoît XVI** - Ce documentaire fait le point sur le pontificat de Benoît XVI, avec la collaboration de Gianluigi Nuzzi («Vatileaks»). Si les intervenants, dans l'ensemble, se montrent nuancés, le documentaire ne s'intéresse qu'aux scandales (pédophilie, corruption, etc.) ou aux soi-disant dérapages du pape (Ratisbonne, le préservatif, la levée de l'excomunication de Mgr Williamson, etc.), et non à son action et à son enseignement. Dommage ! ***Mardi 18, sur Arte, à 20h50.***

■ **Blanche-Neige** - La belle-mère de Blanche-Neige règne sans partage. Dans cette version classique de l'histoire de Blanche-Neige, immortalisée par les frères Grimm, avec des décors et costumes splendides (mais kitschs), le réalisateur a privilégié le spectaculaire et l'ironie. Car il y a beaucoup d'humour, dans cette histoire qui met en scène une marâtre très garce, jouée avec une évidente délectation par la superbe Julia Roberts. ***Vendredi 21, sur Canal +, à 20h55.***

Après six mois de travaux, un nouveau Musée du cheval ouvrira ses portes le 16 juin à l'occasion du Prix de Diane-Longines.

Musée inédit du cheval

Le 16 juin prochain au Domaine de Chantilly, à l'occasion du prix de Diane-Longines, les Grandes Ecuries ouvriront de nouveau leurs portes au public après six mois de travaux. Le projet a vu le jour grâce à la générosité du prince Aga Khan, président de la Fondation pour la sauvegarde et le développement du Domaine de Chantilly. Ce nouveau Musée conserve son originalité, en associant à la partie statique, une partie vivante. La visite débute d'ailleurs par les écuries, où se côtoie une trentaine de pensionnaires de quinze races différentes : chevaux, poneys et un âne. Le musée se prévaut d'être le seul en Europe « *où se rencontrent l'art du cheval et le cheval dans l'art* », note Benoît Junod, conservateur du musée.


RB PRESSE
La cour des remises donne accès aux quinze salles du musée, à la salle de spectacles et aux Grandes Ecuries.


RB PRESSE
Les Grandes Ecuries.


RB PRESSE


RB PRESSE
Benoît Junod, conservateur du Musée, devant un des deux carrousels.

UN MUSEE QUI SE DECOUPE EN QUINZE SALLES

Lorsque l'on poursuit la visite, un cheval de taille réelle, sculpture indienne d'une centaine de kilos, marque l'entrée du musée et le passage du cheval dans sa nature au cheval dans la sculpture. L'itinéraire se déroulera alors sur quinze salles contiguës. Des thèmes très divers seront alors abordés : l'évolution du cheval, la diversité des civilisations équestres et des races de chevaux, les progrès techniques des équipements du cheval illustrés au travers de l'évolution du tapis de selle vers la selle et les étriers, de la bricole vers le collier mais aussi par la maréchalerie et la science du cheval. Une salle sera également dédiée à la force du cheval avant d'en évoquer son rôle par rapport au pouvoir, à la guerre et à la chasse. « *Trois espaces présenteront ensuite les sports et les jeux équestres et en particulier les courses qui font la renommée de Chantilly depuis 1834. Une présentation audiovisuelle permettra ainsi de suivre l'évolution au cours du siècle dernier de la position et de la technique des jockeys* », précise Benoît Junod. Une grande salle sera ensuite consacrée au cheval dans l'art, avant d'atteindre les deux derniers espaces qui abriteront un bel ensemble de chevaux de carrousel.

Si le visiteur a alors besoin de se désaltérer, il pourra faire une halte dans le café au nom évocateur : l'Abreuvoir, avant d'aller admirer deux des plus importantes voitures hippomobiles de France dans la nef Ouest des Grandes Ecuries.

UN MUSEE RESOLUMENT OUVERT A TOUS PUBLICS

Et la visite du Musée du Cheval ne pourra s'achever sans un passage sous le dôme de vingt-huit mètres de hauteur dont le sommet est coiffé d'une statue de la Renommée et qui accueille les animations quotidiennes et les spectacles équestres sur une piste semblable à celles de cirques (voir encadré). Ce nouveau musée se veut par ailleurs accessible à tous les types de publics en ciblant des familles ou des professionnels. Les familles, grâce au côté vivant de ce musée et à l'ajout de nouvelles technologies interactives (audiovisuelles, bornes interactives et flashcodes), mais également intéressant pour les connaisseurs qui pourront apprécier les plus belles pièces de chaque domaine que regroupe l'exposition : près de deux cents objets relatant l'importance du cheval depuis le début des civilisations. Citons par exemple l'une des plus importantes voitures hippomobiles de France : la Calèche des Impératrices, fabriquée en 1810 par le sellier-carrossier parisien Prelot et utilisée par les impératrices Joséphine et Marie-Louise puis par la reine Marie-Amélie, pour la promenade et la chasse en été. C'est la seule voiture de ce type conservée en France. On peut aussi nommer des œuvres réalisées par des artistes universels tels Dürer, Rubens, Oudry, Poussin…

C. DELISLE

EN PRATIQUE (HORAIRES ET TARIFS 2013)

Horaires du Domaine de Chantilly (château, Musée du Cheval et parc) :
- Du 16 juin au 29 septembre : tous les jours de 10h à 18h.
- Du 30 septembre au 27 octobre : tous les jours sauf le mardi, de 10h à 18h.

Tarifs
- Pass Domaine (château, parc, Musée du Cheval et animations équestres) : adultes 18 €, enfants 7,50 €.
- Pass Domaine avec spectacle équestre « Ecuyères » : adultes 28 €, enfants 17 €
- Spectacle Ecuyères (Musée du Cheval + spectacle « Ecuyères ») : adultes 21 €, enfants 14 €.
- Grandes Ecuries et animations équestres à 14 h 30 : adultes 11 €, enfants 4,50 €

Contact : 03 44 27 31 80
www.domainedechantilly.com


RB PRESSE

ZOOM SUR

Les animations et spectacles équestres


RB PRESSE

Les pensionnaires des écuries participent avec les écuyères de Chantilly aux présentations équestres quotidiennes qui animent les Grandes Ecuries et aux spectacles dont la notoriété s'est accrue au fil des années, dont « Ecuyères ». Cette comédie à cheval, résolument féminine, est programmée tous les ans d'avril à octobre et évoque l'histoire de ces amazones de cirque qui, au XIXe siècle faisaient accourir le Tout-Paris et tourner la tête des gentilshommes au même titre que les danseuses ou chanteuses de l'Opéra et les comédiennes. Sophie Bienaimé et son équipe proposent actuellement une nouvelle version enrichie avec l'introduction de nouvelles artistes. Un spectacle de Noël renouvelé est également donné tous les ans. En 2013, ce sera « la petite fiancée des neiges ».